

55% des fonctionnaires optent pour une semaine plus longue

par Claude VAILLANCOURT

Les fonctionnaires provinciaux du Québec consentent, dans une proportion de 55 pour 100, à prolonger de deux heures et demie la durée de leur semaine de travail.

Cette proposition devra cependant permettre au ministère de la Fonction publique de leur offrir des salaires comparables à ceux que perçoivent, en

moyenne, les cols-blancs qui travaillent pour les gouvernements d'Ottawa, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de la ville de Montréal.

L'obtention de la parité salariale entre ces fonctionnaires, longtemps souhaitée au cours des dernières années, se traduira par une hausse immédiate de 7,7 pour 100 du revenu des fonctionnaires québécois en plus de l'augmentation à être négociée

dans le cadre du renouvellement de la convention collective des 33.000 membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, dans la perspective où la démarche se poursuit.

Cette volonté des membres du SFPQ d'obtenir des augmentations substantielles de salaire découle d'une consultation qu'a menée, ces derniers temps, le bureau de direction du SFPQ à la suite des intentions mani-

festées par le gouvernement, à la table de négociations, sur la demande de hausse des traitements.

L'équipe de négociateurs du gouvernement québécois, ainsi que l'écrivait M. Jean-Louis Harguindeguy, le président du SFPQ, "se propose d'offrir d'augmenter les heures de travail... et de tenir compte de ce facteur dans la préparation des offres salariales".

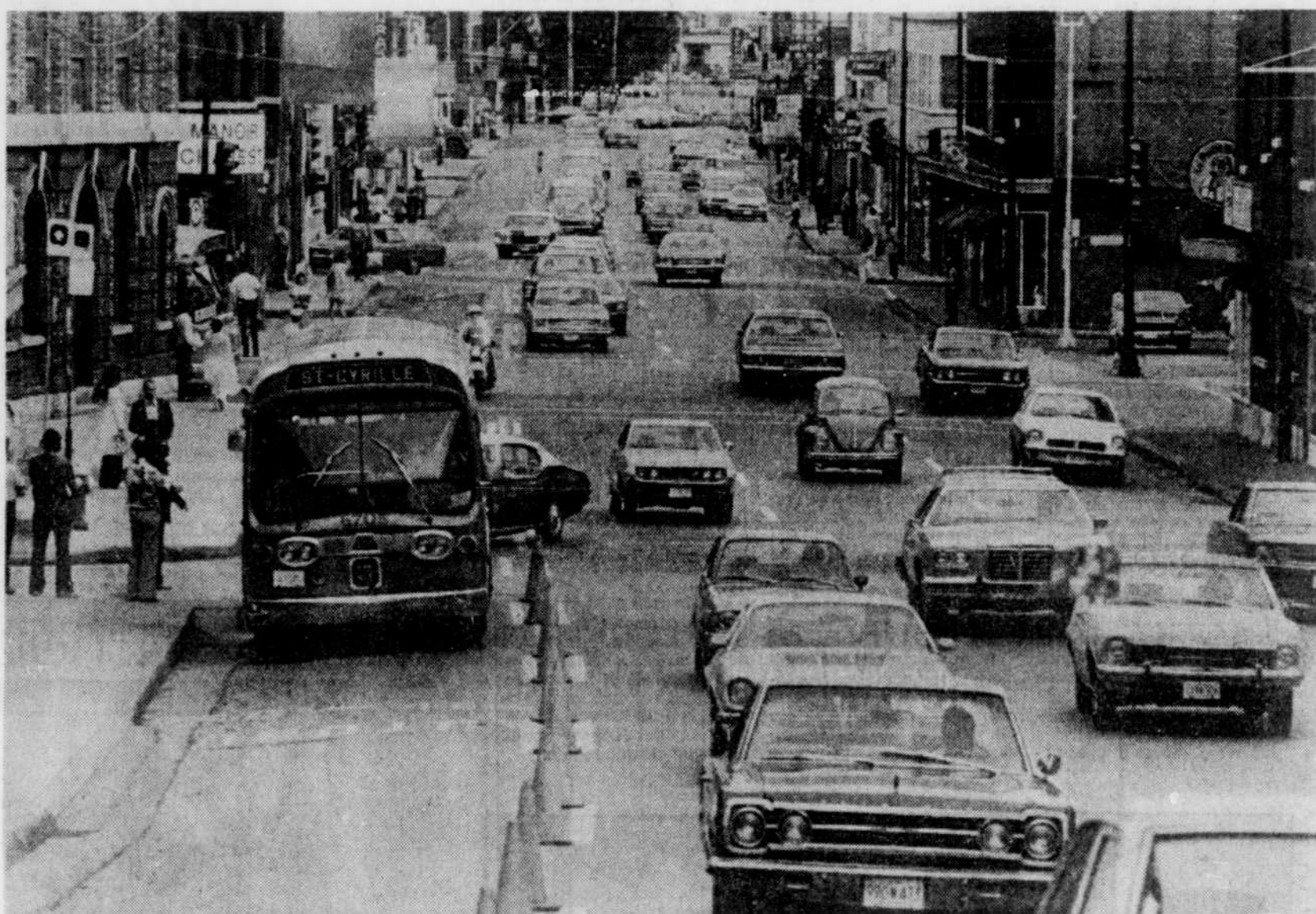
Ces offres, selon les informations obtenues par LE SOLEIL, seront connues du syndicat, le 19 août, au cours d'une séance de négociations.

Par ailleurs, les discussions entourant la négociation des clauses normatives avancent à un rythme étonnant. Déjà 28 des 30 clauses qui composent cet aspect ont été paraphées par les différentes parties au cours des séances de négociations.

Il faut croire, cependant, que celles-ci ont été menées avec une certaine difficulté.

Ainsi, le bureau de coordination des négociations, mis en place par le SFPQ, avait donné mandat, le 15 juillet, au bureau de direction de demander la conciliation au moment où il le jugeait le plus opportun, devant l'impasse des négociations.

Six jours plus tard, à la suite de (Suite à la page A6, 1^{re} col.)



Déjà des infractions!

Les couloirs réservés aux autobus de la CTCUQ sont en service depuis ce matin. Gare aux automobilistes qui s'y engagent, en faisant un virage à

droite, comme celui ci-haut, à l'intersection des rues Sainte-Hélène et Dorchester. Une première amende de \$25. est prévue dans un tel cas.

Les détails, page A-3

Le front commun de l'amiante s'effrite

par Claude VAILLANCOURT

Au moment même où la grève de l'amiantite commence à avoir de sérieuses répercussions sur le marché mondial, le front commun des travailleurs engagés dans le conflit traverse une période de crise grave.

Les porte-parole des 2.500 grévistes de la CSN et ceux des quelque 1.000 métallos doivent décider, jeudi prochain, au cours d'une assemblée extraordinaire, s'il existe encore des possibilités d'enfourcher la même selle pour obtenir satisfaction sur les demandes salariales.

Le litige entre les deux groupes de travailleurs tient du fait que les grévistes de la CSN, après une tergiversation de quatre semaines, se sont finalement mis d'accord pour présenter des contre-propositions salariales aux différents employeurs, tandis que les membres du Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique estiment que les compagnies doivent d'abord présenter des offres salariales valables avant d'entreprendre des pourparlers.

Ces derniers croient que les offres patronales devaient surpasser les conditions fixées par la compagnie John Mansville, à ses ouvriers affiliés à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD).

Au seul chapitre du taux de salaire horaire, la différence entre l'entente intervenue à Asbestos et les demandes formulées à Thetford Mines est de l'ordre de \$2 à l'intérieur d'un contrat de deux ans.

Autant à la CSN que chez les métallos, les négociateurs syndicaux déclarent avoir reçu un mandat de leurs assemblées générales.

Les six unités de la CSN préconisent donc une négociation immédiate, tandis que les trois sections des métallos ne semblent guère pressées d'entamer des pourparlers dans l'état actuel de la situation.

"Le front commun pourrait nuire aux travailleurs si on n'aboutit pas sur une négociation", déclare M. Laurent Côté, vice-président de la Fédération des mines, de la métallurgie et des produits chimiques (CSN).

"Si la CSN part de son côté, rétorque M. Roger Genest, président du Conseil des métallos de la région de Thetford, on ne peut plus croire à l'existence d'un front commun."

Les deux parties admettent, sans ambages, que la réunion de jeudi est (Suite à la page A6, 2^e col.)

à lire

Le prix du lait

Le prix du lait n'augmentera pas avant l'automne. Ainsi en a décidé la Régie des marchés agricoles. Une nouvelle hausse pourrait toutefois intervenir vers la fin de l'année.

page A-3

Renversement militaire

Des officiers de l'armée ont pris le pouvoir au Nigeria pendant que le chef de l'Etat, le général Gowon, participait au sommet africain de l'OUA en Ouganda.

page A-6

Energie

Le Canada continuera d'exporter du gaz naturel vers les Etats-Unis.

page A-14

United Aircraft

C'est aujourd'hui que Pratt and Whitney doit présenter une nouvelle offre de réintégration concernant ses grévistes.

page B-1

Espionnage

Gérard Pelletier admet qu'il est difficile d'éliminer complètement le danger d'interception des communications téléphoniques.

page B-1

sommaire

A Québec aujourd'hui	B-2
Annouces classées	D-2 à D-10
Arts et lettres	B-2 et B-3
Bandes dessinées	A-6
Bridge	D-9
Consommation	A-12
Décès	D-11
Economie-finances	A-8 à A-10
Feuilleton	D-8
Horoscope	D-10
Ma place au soleil	A-14
Mat mystère	D-2
Mots croisés	D-5
Patron	D-6
Sport	B-4 à B-7
Télévision	A-13

météo

A Québec, Rimouski et en Gaspésie, le temps sera ensoleillé aujourd'hui alors que ce sera nuageux à Baie Comeau et Sept-Îles.

Détails page A-2

Quatre morts et des \$ millions de dommages Blanche isole les îles de la Madeleine du continent

par Robert MALTAIS
du bureau du SOLEIL

RIMOUSKI: L'ouragan "Blanche" qui a sauvagement sévi en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, en début de journée hier, s'est finalement abattu, en fin de journée, sur les Iles-de-la-Madeleine, causant au moins quatre pertes de vie et des dommages matériels estimés à \$4 millions.

C'est aux alentours de 14h, hier, que des pluies torrentielles, accompagnées de vents violents, sont tombées sur les Iles-de-la-Madeleine, y faisant des ravages sur toute leur longueur.

Tant et si bien qu'aucune communication n'a été possible avant ce matin; la foudre ayant lourdement frappé transformateurs et fils électriques.

Pendant toute la nuit les Madelinots ont été littéralement coupés du reste du monde. D'ailleurs, le seul avion téméraire qui a tenté de se poser sur les îles, la nuit dernière, s'est écrasé dans un bois, à proximité du village Longue Pointe de Mingan. Les trois passagers du Cessna se sont tués sur le coup: il était 22h30.

La quatrième victime de la tempête, une jeune fille de 17 ans, a perdu la vie lorsque la foudre a mis le feu à la maison familiale située dans la municipalité de Bassan.

A Cap-aux-Meules, première municipalité rejointe par téléphone, une

"boucanerie" de harengs fumés a été entièrement détruite par le feu; encore là, la foudre aurait mis l'incendie. Le toit d'un motel de ce village a été complètement arraché durant la nuit.

Selon le maire de Cap-aux-Meules, M. Wendell Chiasson, un premier estimé des dommages matériels attri-

buaables à l'ouragan, se situerait à quelque quatre millions de dollars.

A l'Etang-du-Nord, sept à huit bateaux de pêche ont coulé à pic; trois voiliers sont par ailleurs portés manquants.

Dans la petite municipalité de Havre-aux-Maisons, un autre motel a également subi de sérieux dommages.

Dans la plupart des villages des Iles-de-la-Madeleine, endroits très fréquentés par touristes et campeurs, durant la saison estivale, les autorités municipales ont dû évacuer bon nombre de campeurs.

Ils ont tous été hébergés pendant la nuit, dans des écoles et salles publiques.

Bell est autorisée à augmenter ses tarifs

(D'après PC et UPI) — La compagnie Bell Canada a reçu la permission de la Commission canadienne des transports de hausser ses tarifs, ce qui devrait lui rapporter des revenus additionnels de l'ordre de \$14 millions.

Ces hausses qui seront en vigueur à partir du 1^{er} août, touchent les appels interurbains. Ainsi les appels que l'on compose directement coûteront 10 cents de plus la première minute, et les appels de personne à

personne subiront une hausse entre 10 cents et 50 cents pour les trois premières minutes.

Les appareils téléphoniques résidentiels plus sophistiqués de type contempra, décorphone ou à clavier, sont également touchés par ces augmentations. Il en coûtera 10 cents de plus par mois à ceux qui possèdent ces sortes d'appareils.

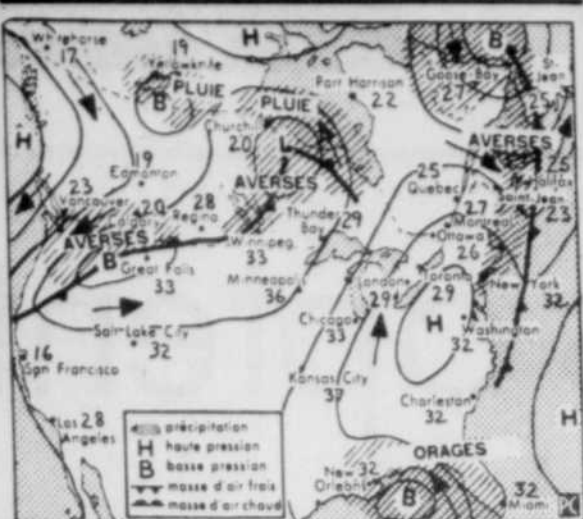
Toutefois, ces hausses ne porteront pas sur les tarifs mensuels de base, sur

les coûts d'installation et sur les appareils téléphoniques à cadran.

Selon la Commission canadienne des transports, la décision de permettre à Bell Canada un redressement tarifaire s'imposait, sinon la compagnie aurait été obligée de réduire ou de modifier certains de ses programmes de construction.

La Commission n'a approuvé seulement qu'une partie des demandes de (Suite à la page A6, 3^e col.)

prévisions



la météo

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques pour aujourd'hui le 29 juillet 1975:

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Laurentides et du Pontiac-Témiscamingue:

Aujourd'hui et demain: ensoleillé avec quelques périodes nuageuses. Maximum aujourd'hui: 25. Minimum cette nuit: 12 à 14. Maximum demain: 28 à 30.

Régions de Québec, de Trois-Rivières, de la haute Mauricie et des Cantons de l'Est:

Aujourd'hui: ensoleillé avec périodes nuageuses. Demain: ensoleillé. Maximum aujourd'hui: 25. Minimum cette nuit: 11 à 13. Maximum demain: 27 à 29.

Région de l'Abitibi:

Aujourd'hui: ensoleillé. Demain: nuageux avec possibilité d'averses et d'orages. Maximum aujourd'hui: 23 à 25. Minimum cette nuit: 12 à 14. Maximum demain: 25 à 27.

Région de Chibougamau:

Aujourd'hui: généralement ensoleillé cet après-midi. Demain: nébulosité croissante et possibilité d'averses et d'orages en fin de journée. Maximum aujourd'hui: 21 à 23. Minimum cette nuit: 12. Maximum demain: 25 à 27.

Régions du Saguenay-Lac-St-Jean, de Baie-Comeau et de Sept-Îles:

Aujourd'hui: nuageux avec possibilité d'averses; quelques éclaircies en fin de journée. Demain: ensoleillé. Maximum aujourd'hui: 18 à 20. Minimum cette nuit: 11 à 13. Maximum demain: 23 à 25.

Régions de Rimouski et de la Gaspésie:

Aujourd'hui et demain: ensoleillé avec périodes nuageuses. Maximum aujourd'hui: 18 à 20. Minimum cette nuit: 10 à 12. Maximum demain: 21 à 23.

températures

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées hier dans quelques villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.
Vancouver	15	20
Victoria	11	19
Jasper	11	20
Edmonton	12	16
Calgary	13	21
Saskatoon	14	31
Regina	19	37
Winnipeg	19	37
Churchill	8	21
Sudbury	13	24
Toronto	16	29
Ottawa	16	25
Montréal	17	25
Québec	15	24
Fredericton	13	24
Saint-Jean, N.-B.	13	22
Moncton	13	24
Halifax	13	21
Charlottetown	16	23
Saint-Jean, T.-N.	13	26
Chicago	18	32
Detroit	14	31
Boston	10	31
New York	21	28
Washington	22	33
Miami	26	32
Los Angeles	18	25

soleil

marée

MERCREDI
Lever 4.21
Coucher 19.20
Durée 14.59

MERCREDI
Basse 6h40
Haute 11h40
Basse 18h45
Haute 24h05

Les Communes jament encore de la fameuse taxe de 10 p.c.

OTTAWA (PC) — L'étude détaillée du projet de loi prévoyant l'imposition d'une taxe supplémentaire sur l'essence de \$0.10 le gallon était presque terminée, hier soir. Ce projet de loi porte également sur un relèvement de la taxe touchant les voyages aériens et réduit la taxe sur les vins et les matériaux de construction isolants.

Mais c'est évidemment la taxe sur l'essence qui a fait l'objet des plus vives critiques de la part de l'opposition, aux Communes, depuis le 4 juillet. A l'origine, les travaux parlementaires devaient être suspendus pour les vacances d'été le 27 juin.

Or le gouvernement a l'intention de faire adopter son projet de loi avant d'ajourner les travaux des Communes.

Le Sénat, de son côté, doit se réunir demain pour se prononcer à propos de ce texte législatif.

Tout cela n'a pas empêché le gouvernement de percevoir la taxe depuis la présentation du budget, le 23 juin. Le projet de loi doit néanmoins être approuvé pour que le gouvernement puisse effectuer les remboursements qui y sont prévus, aux pêcheurs, à des voyageurs.

Aujourd'hui dans l'histoire

par la Presse Canadienne

Le mardi, 29 juillet 1975

La dernière bataille de l'Armada espagnole eut lieu il y a 387 ans aujourd'hui, en 1588. Sir Francis Drake, amiral de la flotte anglaise, laissa les Espagnols pénétrer dans la Manche et leur livra combat dans le Pas de Calais. La plus grande partie de la flotte espagnole fut détruite et semée le long de la côte sud-est de l'Angleterre.

1875 — J. S. Woodsworth, socialiste canadien et réformiste, naît.

1890 — Le peintre Vincent van Gogh meurt.

1916 — Un incendie de forêt à Matheson, dans le nord de l'Ontario, fait périr 223 personnes et cause des dommages évalués à \$2 millions.

1963 — Le juge en chef Sherwood Létourneau de la Cour suprême de Colombie-Britannique déclara non valide l'expropriation de la B.C. Electric Co. par le gouvernement provincial.

1967 — Un incendie fait 134 morts à bord du porte-avions américain Forrestal, au large du Vietnam.

geurs de commerce et à diverses entreprises.

AMENDEMENTS REPOUSSES

Le leader conservateur aux Communes, M. Gerald Baldwin, a proposé que le Parlement jouisse du pouvoir de refuser une exemption, mais cette proposition a été repoussée.

M. Stanley Knowles, spécialiste néo-démocrate des débats en Chambre, a avancé pour sa part un amendement, rejeté lui aussi, qui aurait permis des remboursements aux personnes utilisant leur voiture pour aller travailler.

Le ministre des Finances, M. John Turner, a fait valoir à cet égard que la taxe vise en partie à subventionner les consommateurs de pétrole importé coûteux—à l'est de

l'Outaouais—et à stabiliser le prix du pétrole canadien plus économique.

M. Turner a souligné que le gouvernement n'a pas l'intention de subventionner ceux qui préfèrent conduire leur voiture plutôt que d'utiliser les transports en commun, ni ceux qui préfèrent une grosse voiture à une petite ou encore qui ont choisi un domicile éloigné de leur lieu de travail.

L'intervention du ministre concernant les transports en commun a été prise à partie par un député, M. Cyril Symes (NPD—Sault Ste. Marie), qui a rappelé aux libéraux les promesses électorales qu'ils avaient faites lors de la campagne de 1974. M. Symes a ainsi noté que le premier ministre Trudeau avait pro-

mis des subventions en vue de la mise au point d'un réseau de transport canadien, de même qu'une prise en charge fédérale des services ferroviaires de transport des passagers et la création d'une société nationale de développement des transports urbains.

"Où sont-elles?" a-t-il demandé à M. Turner.

Le ministre a esquivé la question: "Seul le premier ministre est autorisé à répondre à une telle question au nom du gouvernement".

M. Trudeau, lui, préparait son départ pour le sommet de la CSCE, à Helsinki.

BENEFICES EXCESSIFS

M. Symes a affirmé, d'autre part, que les sociétés pétrolières ont accumulé des bénéfices excessifs de \$61.8 millions, l'année dernière, en relevant le prix de l'essence à la distribution avant que leurs coûts augmentent.

Le député néo-démocrate a ajouté que le gouvernement devrait procéder à un inventaire des approvisionnements des sociétés pétrolières avant de permettre une hausse des prix prévue pour le mois prochain.

Les hausses de 1974 étaient liées à un accord fédéral-provincial portant sur le relèvement du prix du pétrole canadien de \$4 à \$6.50 le baril, ce qui devait ajouter \$0.08 environ au prix du gallon d'essence.

En outre, il avait été demandé aux sociétés pétrolières d'attendre 45 jours avant de majorer le prix au consommateur, période jugée suffisante pour liquider les stocks de pétrole portant l'ancien prix.

Or, selon M. Symes, les réserves de pétrole à \$4 le baril des sociétés pouvaient encore durer 95 jours.

Une autre période de 45 jours avait été demandée aux sociétés après la hausse du prix canadien à \$8 le baril, le 1er juillet.

M. Maurice Foster, secrétaire parlementaire de M. Donald Macdonald, ministre de l'Energie, a déclaré à ce sujet qu'il serait impossible d'administrer une structure de prix qui varierait en fonction des approvisionnements de chaque région.

Opposition à l'accord d'Helsinki

Ottawa (PC) — Le comité canadien pour les nations européennes captives prie instamment le Canada de ne pas adhérer à l'accord d'Helsinki sur la sécurité et la coopération européenne.

Cet accord, que le ministre des Affaires extérieures Allan MacEachern refuse de considérer comme une reconnaissance de la réalité politique en Europe de l'Est, sera signé cette semaine par le premier ministre Pierre Elliott Trudeau.

L'accord d'Helsinki est le résultat de deux années de discussions intenses et parfois dramatiques au cours desquelles le Canada a joué un rôle d'arbitre de premier plan. La nouvelle politique européenne de M. Trudeau compte beaucoup sur le développement de cet accord d'Helsinki. Elle suppose aussi que les pays européens sauront évaluer la présence canadienne depuis septembre 1973.

Le comité canadien pour les nations européennes groupe des représentants des citoyens d'origines ethniques diverses. Ils viennent pour la plupart de pays européens qui sont passés sous le contrôle de l'URSS à la faveur des guerres et autres drames po-

litiques en Europe depuis 50 ans.

Le Comité estime que l'URSS sort blanchie des négociations d'Helsinki puisque l'accord reconnaît le statu quo, et donc le pouvoir, qualifié d'arbitraire, des soviétiques dans plusieurs républiques et pays de l'est européen. Les signataires, au nombre de 35, acceptant le rôle de l'URSS en Hongrie, en Tchécoslovaquie, en Estonie, en Lituanie, en Pologne et en Ukraine.

Le président du Comité, le sénateur Paul Yuzuk, accuse le premier ministre Trudeau de céder aux pressions commerciales de l'URSS qui vient de conclure une nouvelle entente portant sur la récolte de blé à venir.

Le sénateur Yuzuk ajoute que le premier ministre Trudeau s'est montré plutôt vague quand on lui a fait remarquer que sa signature allait consacrer des méthodes politiques que les démocraties occidentales condamnent depuis 1917.

Pour illustrer sa détermination, le Comité entreprendra ce soir une veille de 72 heures dans le hall d'entrée de l'Hôtel de ville de Toronto.

VENTE FINALE
de
JUILLET
50%

La boutique Simone Paris Inc.

59 D'Auteuil Québec CHARGEX Tél.: 524-4214

Le stress vous attaque. Défendez-vous. Retrouvez votre jeunesse à

l'Estérel

Une semaine à notre station climatique et vous reviendrez en pleine forme.

On travaille beaucoup, on se repose peu. On mange trop, on ne fait pas assez d'exercice. Vous pensez à ça parfois... maintenant voici l'occasion d'y remédier.

La station climatique de l'Estérel réunit le meilleur des méthodes américaines et européennes. Vous suivrez, durant quelques jours, sous la surveillance du Dr Guy Colpron, un programme scientifique qui vous fera l'effet d'une véritable régénération. A titre d'exemple, voici seulement quelques aspects de ce programme:

- Examen médical à votre arrivée.
- Etablissement d'un régime alimentaire individuel.
- Traitement de l'embonpoint et de la cellulite.
- Assistance de spécialistes paramédicaux.
- Exercices de détente et de reconditionnement.
- Pratique de vos sports préférés.

Tout ça dans le climat sain des Laurentides, dans le contexte chaleureux et confortable de l'Estérel. Vous avez déjà plusieurs raisons d'aimer l'Estérel, en voici une de plus. La station climatique, c'est ce qu'il vous faut.

Voici une offre qui ne se refuse pas: une semaine complète à la station climatique pour \$330 (2 par chambre).

Madame, Monsieur, pensez un peu à vous une minute, le temps d'appeler à 866-3594 (ligne directe de Montréal); appelez interurbain: (514) 228-2571; ou écrivez à l'Hôtel l'Estérel, C.P. 38, Ville d'Estérel, Qué. Vous aurez ainsi tous les renseignements voulus.



KINGSTON-ONTARIO — Les photographes, professionnels et amateurs, surtout amateurs, ont bravé la foule, la chaleur et même la pluie pour assister au concours de Miss Monde Nue, en fin de semaine. Ils sont ici aux pieds de la gagnante du concours, Mlle Debbie Taylor, de la Californie. Mlle Taylor ne fait pas partie du comité international de l'Année de la femme 1975.

Passe-temps: voile et lecture

FREELTON, Ont. (PC) — Miss Nue à San Bernardino, Californie. Nadia Bottai, 27 ans, de Collingwood, Ontario, et Buffie Parrish, 25 ans, de Philadelphie, furent choisies comme finalistes lors des épreuves d'apparence et de personnalité.

Un orage a interrompu le concours, qui se déroulait au camp de nudisme Four Seasons, situé à 10 milles au nord-ouest de Hamilton. Cet orage a transi la plupart des 37 participants et environ 5,000 spectateurs.

Juste avant de se rendre au Canada, Mlle Taylor avait gagné le titre américain de

Les mensurations de Mlle Taylor, qui a pour passe-temps la voile et la lecture, sont 36-24-36. Elle mesure 5 pi. 3 po. et pèse 110 livres.

Les prix remis aux participantes comprennent des voyages à Las Vegas et Mexico, l'usage d'une auto pendant un an, des contrats comme mannequins, et \$500.

Renfrew ouvert vendredi jusqu'à 21h

la robe en fleur



De notre magnifique collection d'importations, voici une élégante robe en tricot de coton très délicat. Un ensemble deux-pièces exclusif, qui se porte en toute occasion. Imprimés lilas ou orange. Grandeurs 6-14, \$75.

Le Salon de la Robe, au deuxième.

HOLT RENFREW

Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste-Foy.
2 hrs station. gratuit. Parc-Autos,
Place de l'Hôtel de Ville.

Réacteur CANDU

OTTAWA (PC) — Le ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachern, a déclaré hier que les négociations avec l'Argentine au sujet des restrictions sur l'utilisation d'un CANDU par ce pays sont maintenant dans leur dernière phase. Mais il n'a pu dire quand pourra être conclu l'accord. Le CANDU est un réacteur nucléaire de conception et de fabrication canadiennes.

COURS DU JOUR
OU DU SOIR
COURS COMMERCIAL
RÉGULIER
Secondaire court

COURS DE
PERFECTIONNEMENT
et
Culture personnelle
Niveau Secondaire

ACCEPTONS
GARÇONS ET FILLES
Reconnue pour fins
de subventions
Permis no 669515

ECOLE BLUTEAU
473, de la Canadienne
Tél.: 524-3215
Bureau de 9 a.m. à 8.30 p.m.
Essai de 15 jours gratuits.

FUTURIC

Économisez chez FUTURIC
ÉCRANS DÉCORATIFS



Choix de teintes: Or, tangerine, beige et citrouille

Écrans droits:

4'6" x 5' de large..... \$115.00

5'6" x 5' de large..... \$125.00

cette semaine seulement.

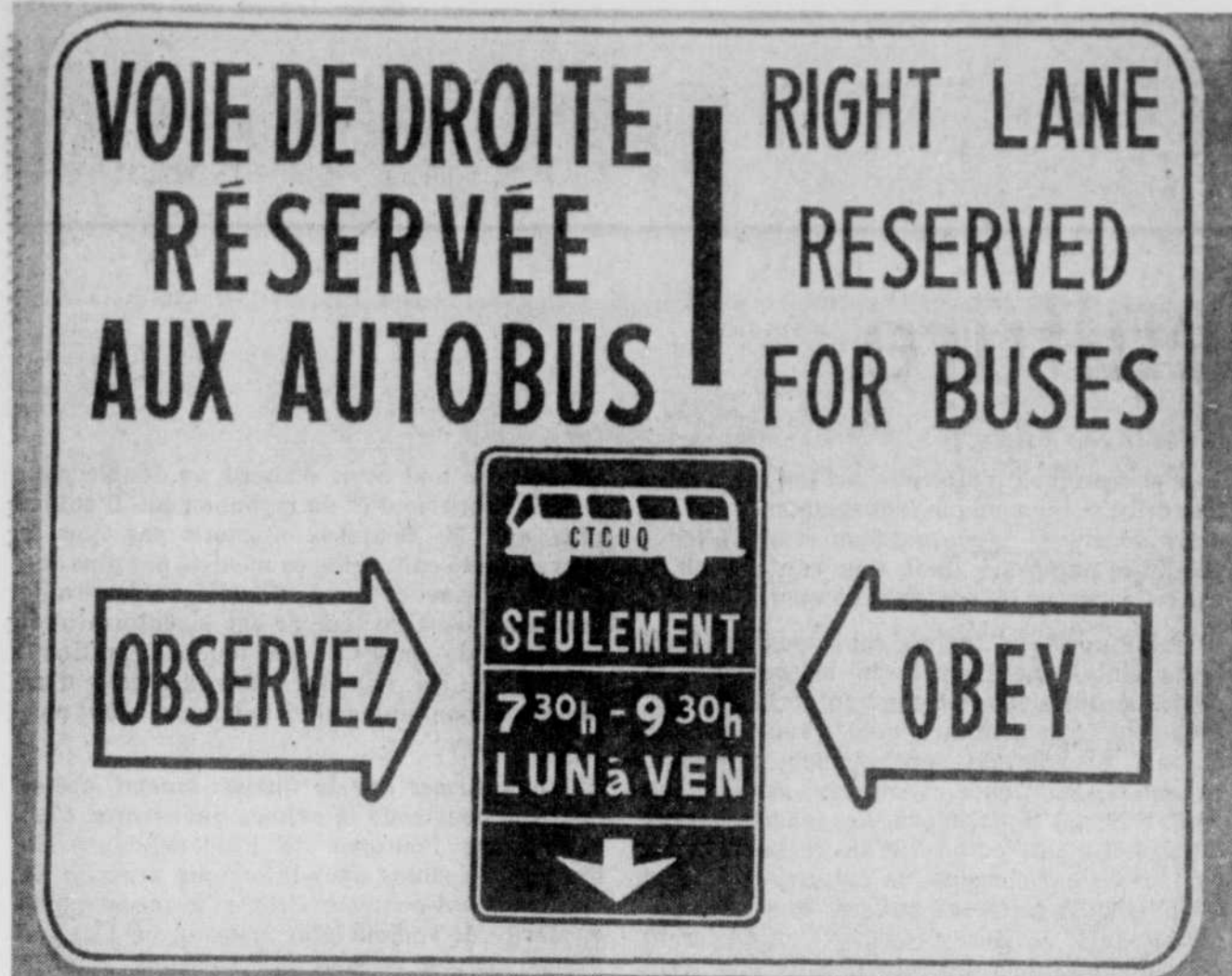
EN MAGASIN POUR LIVRAISON IMMÉDIATE
• Autres dimensions, modèles et couleurs disponibles.

Notre nouveau catalogue est disponible.
Téléphonez pour en recevoir un exemplaire.

GRAND STATIONNEMENT GRATUIT
Ouvert le samedi jusqu'à midi

FUTURIC
DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT
DE BUREAU FUTURIC LTÉE
36 SUD, RUE DORCHESTER, QUÉBEC, TÉL. 529-0378
MONTREAL • TORONTO • OTTAWA • QUÉBEC

Assemblage
de qualité
à prix
modique.



Grandes affiches bilingues installées à l'entrée des couloirs pour autobus

Automobilistes: attention aux couloirs pour autobus

par Louise PICARD

Depuis 7h30 ce matin, les voies réservées aux autobus sont mises en service dans les rues de la Couronne, Dorchester et dans la côte d'Abraham, entre le pont Drouin et le centre-ville.

Pour la Commission des transports de la Communauté urbaine de Québec, c'est donc aujourd'hui que ça déboule! C'est du moins le vœu exprimé par ce slogan de la CTCUQ, qui estime que les voies réservées sont un pas franchi vers l'amélioration des conditions de circulation à Québec.

Ces voies ne seront réservées qu'aux heures de pointe, soit de 7h30 à 9h30 et de 16h à 18h, du lundi au vendredi inclusivement.

Désormais, les virages à droite seront autorisés à partir de la voie réservée aux autobus de la CTCUQ, seulement aux intersections suivantes: le matin entre 7h30 et 9h30, du lundi au vendredi, à Lallemand, Saint-Joseph, boulevard Charest, Sainte-Geneviève et à Sainte-Hélène, pour les voitures-taxis seulement.

Parmi les autres modifications à la circulation et au stationnement découlant de cette expérimentation, il sera interdit à tout véhicule d'arrêter, de stationner ou de circuler dans la voie réservée aux autobus de la CTCUQ aux heures et jours en vigueur. Aucune période de tolérance n'a été prévue, et un simple arrêt dans ces voies est un délit qui peut varier entre \$25 et \$100.

De plus, tout véhicule stationné

peut être déplacé ou remorqué sur l'ordre d'un policier. Les agents auront fort à faire durant les premières journées et les quelques semaines qui suivront la mise en application de l'utilisation des couloirs, et une force policière accrue sera en place pour faire respecter les règlements.

"Il faudra, dès le début, utiliser les grands moyens pour obtenir un maximum de rendement, fait remarquer M. Georges Légaré, enquêteur à la circulation municipale, qui estime qu'il y aura toute une éducation à faire dans ce sens auprès de la population.

Le problème majeur sera, à son avis, celui du Marché Saint-Roch, les habitués aimant s'y arrêter, en fin de journée, ne serait-ce que quelques minutes, avant de se rendre à la maison. On prévoit que ce règlement sera extrêmement difficile à appliquer en cet endroit, le couloir prenant fin un peu plus loin, au pont Drouin.

Le stationnement du Marché Saint-Roch y est peu ou mal utilisé, croit-on, et il faudra sans doute un policier en permanence.

Ces nouveaux règlements n'ont pas été sans soulever certaines protestations parmi les propriétaires et chauffeurs de taxis de Québec et des villes de banlieue.

Interrogé à ce sujet, le vice-président de la Ligue des chauffeurs de taxis du Québec, M. Roger Morin, a précisé qu'une demande a déjà été formulée par la Ligue, à l'hôtel de

ville, afin d'obtenir la permission de faire monter ou descendre les clients en ces endroits stratégiques.

Un comité formé, il y a deux semaines au sein de la Ligue des chauffeurs de taxis, a été chargé de recueillir les plaintes et commentaires des chauffeurs et des clients qui s'opposent au fait qu'ils devront être déposés dans une rue secondaire ou au milieu de la chaussée. Il semble que le problème sera particulièrement aigu dans la rue de la Couronne, à la fermeture des magasins.

La Ligue des chauffeurs de taxis a toutefois offert son entière collaboration aux autorités municipales, de même qu'à la CTCUQ, dans l'application de ce projet pilote. On a également fait appel à la collaboration des associations de marchands, du camionnage, du Syndicat des horticulteurs — section Marché Saint-Roch — etc.

La mise en service de ces voies réservées provoquera des modifications à certains parcours, ainsi que le changement de certains arrêts ou points de correspondance. Des dépliantes préparés à cette intention sont distribués gratuitement dans les autobus.

La CTCUQ souhaite qu'un service amélioré de transport en commun amène plus d'usagers de l'autobus, donc moins de voitures et une meilleure circulation. "Les voies réservées, ça débouque et c'est bon pour tout le monde", dit-on dans la campagne publicitaire. Seul l'avenir le dira.

D'ici l'automne, le lait au même prix

Le prix du lait n'augmentera pas avant l'automne. En effet, la Régie des marchés agricoles du Québec a décidé de reporter à la saison prochaine toute nouvelle hausse possible du prix de la pinte de lait; elle rejette donc la de-

mande de révision des prix présentée, en avril dernier, par les producteurs de lait de consommation du Québec. La dernière hausse du prix du lait au Québec remonte au 1er mars dernier.

Depuis décembre 1973, c'est la

première fois que le prix du lait demeure stable pour une période aussi longue. La Régie a cependant laissé entendre qu'elle pourrait consentir une nouvelle hausse dans le courant de l'automne, si la demande lui en est faite.

Manoir Richelieu: la réouverture demeure possible (J.B. Dempsey)

par J.-Thérèse LEGENDRE

POINTE-AU-PIC — Tout espoir ne serait pas perdu de rouvrir prochainement le manoir Richelieu. C'est du moins ce que déclarait, hier, au représentant du SOLEIL, M. John B. Dempsey, copropriétaire du manoir.

M. Dempsey s'est occupé très activement, depuis quelques jours, de trouver l'argent nécessaire pour couvrir l'hypothèque. Ses efforts auraient amené un progrès sensible de la situation financière qui a conduit à la fermeture du Manoir Richelieu. Selon M. Dempsey, l'Institution Investor Trust qui a saisi l'hôtel n'est pas intéressée à le garder. Il est prêt à collaborer dans toute la mesure du possible pour que son propriétaire en reprenne possession. L'IIT n'exigerait que 25 pour 100 des sommes dues immédiatement, le solde pouvant être payé au 31 mars 1976. De nombreux créanciers feront face à la faillite si le manoir reste fermé, et ils semblent exercer de fortes pressions pour sa réouverture.

Cette version optimiste n'est cependant pas partagée par tous. La crédibilité dont a joui le Canadien Pacifique depuis qu'il administre l'hôtel, en mars dernier, commence à baisser dangereusement dans Charlevoix. De partout, on se demande comment une compagnie de cette envergure a pu se laisser prendre dans un tel imbroglio. Jusqu'à quel point le CP pourrait être financièrement responsable des dettes contractées durant son administration? Cette question se pose de plus en plus, et un représentant de cette compagnie à Montréal avoue ne rien comprendre à la situation.

Pour le moment, le Manoir Richelieu ressemble à un château inhabité. Seuls huit agents de sécurité y font une garde constante, répondant poliment "que l'hôtel est fermé" à ceux qui ne le savent pas encore. Le service téléphonique a été discontinué, coupant ainsi tout contact de l'hôtel avec l'extérieur. Des dizaines d'automobilistes vont faire un tour chaque jour, question de savoir si, par hasard, le manoir n'aurait pas été rouvert.

M. Charles Lapointe, député fédéral

de Charlevoix, croit que, pour trouver une solution au Manoir Richelieu, les gouvernements fédéral et provincial devront s'engager afin que cet hôtel soit racheté dans les plus brefs délais par une compagnie ou des intérêts canadiens. Aux éventuels acquéreurs, M. Lapointe juge que les gouvernements devront donner des garanties de transport rapide, que ce soit par train, avion ou même bateau. Une autre chose très alléchante pour les propriétaires de cet hôtel serait un casino.

Le député fédéral de Charlevoix s'est dit très déçu par la situation qui existe au Manoir Richelieu, situation qu'il attribue au manque de conscience et de respect des coutumes locales dont font preuve les intérêts américains. Des capitaux canadiens au-

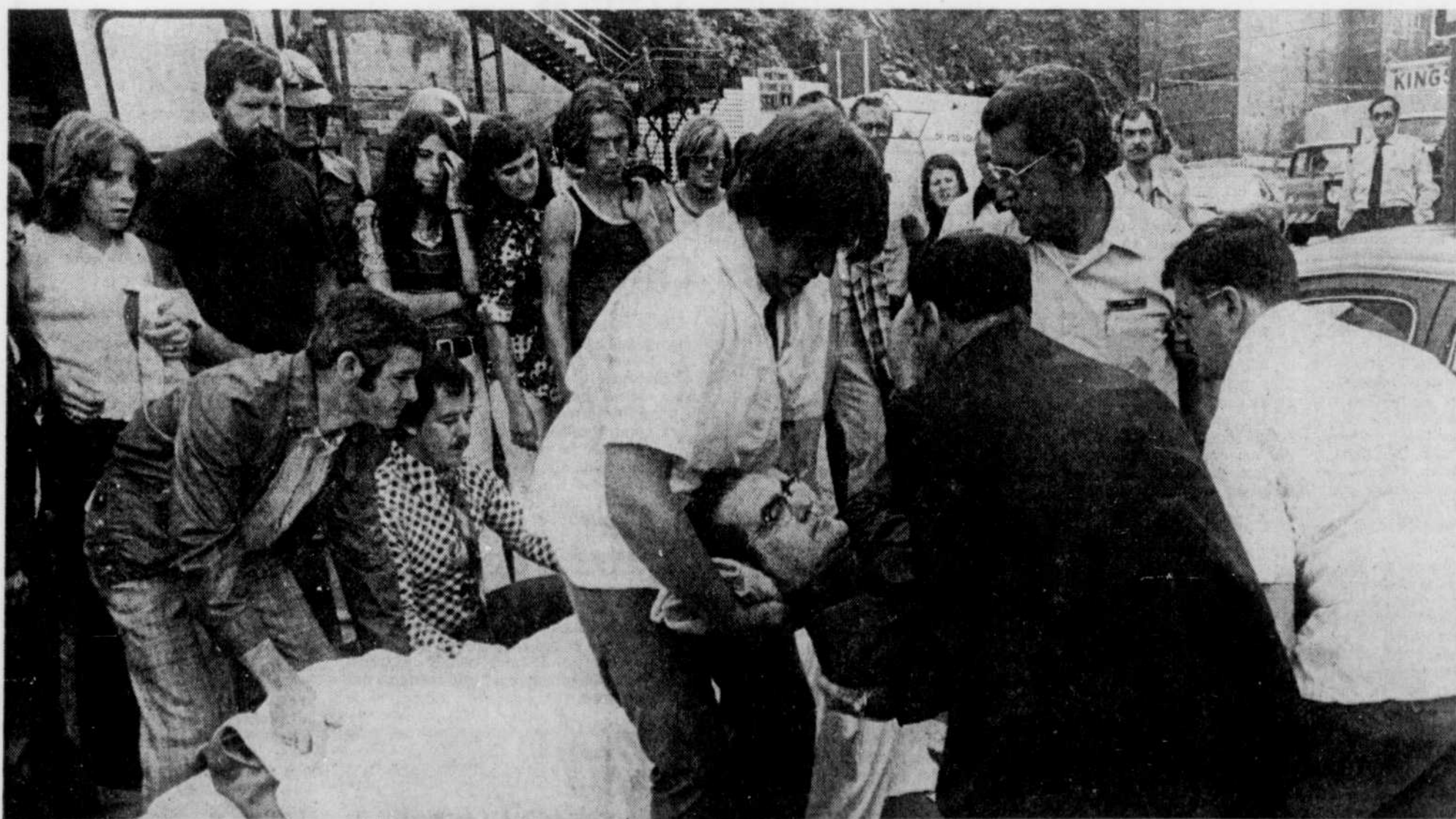
raient agi de façon plus civilisée, dit-il, évitant de fermer l'hôtel en pleine saison touristique, ce qui a provoqué la mise à pied de centaines de travailleurs.

De son côté, M. Raymond Mailloux, député provincial de Charlevoix, affirme que le gouvernement étudie la situation actuellement, mais que l'inventaire fait à ce jour du Manoir Richelieu montre des dettes de plus de \$2 millions, ce qui limite les possibilités d'action directe du gouvernement.

Le ministre provincial des Transports croit que le Canadien Pacifique ne devrait pas renier trop facilement ses responsabilités, car, devant la justice, il serait peut-être tenu responsable des dettes contractées durant son administration du Manoir Richelieu.



L'accès au célèbre hôtel est interdit



Le Soleil, André Belle-Isle

PAUVRES PIÉTONS!

C'est aujourd'hui qu'entre en vigueur le corridor pour les autobus de la CTCUQ dans une partie du quartier Saint-Roch. A cette fin, des feux lumineux ont été posés au croisement des rues de la Couronne et Saint-Vallier, au pied de la côte d'Abraham et près de l'édifice du Soleil. Un espace de temps a été prévu pour les piétons. Mais ceux-ci qui veulent traverser la rue de la Couronne, le long de la rue Saint-Vallier, en direction Est, doivent le faire au risque de se faire écraser par les automobilistes qui ont, au même moment, une flèche qui

leur donne droit de tourner dans la rue de la Couronne vers le Nord. Depuis cette innovation, plusieurs piétons dont celui-ci, hier après-midi, ont été blessés. Faudra-t-il éduquer l'automobiliste et lui dire que le piéton a prédominance ou prévoir un temps pour les piétons seulement? A vous la parole, M. Marcel Laliberté, ingénieur en circulation pour la ville de Québec.

CONTRACTEUR POUR ROBES DE FILLETES

demandés par un important manufacturier de Montréal qui offre une excellente rémunération aux personnes capables de produire un travail de haute qualité. Travail assuré toute l'année.

S'adresser à: E. Davis
Manhattan Children's Wear
2220 Parthenais
Montréal

Crédit Foncier

Fondé en 1880

Société de prêt sur premières hypothèques

Actif \$665 millions
Capital et réserves \$63 millions

9 3/4 %*
Obligations de 5 ans

Intérêts payables
semi-annuellement
Montant minimum \$500

1135, Chemin St-Louis, Québec,
(418) 681-0277 (M. J. Arsenault)

Frais virés acceptés

Institution inscrite à la Régie de
l'assurance-dépôts du Québec

*Taux sujet à changement sans préavis

l'éditorial

Le pain, le beurre et la culture

Après la rebuffade que venait d'essuyer, à Ottawa, le ministre Jean-Paul L'Allier, et le "message" que celui-ci faisait passer à son chef dans le Soleil, il était inévitable que le premier Ministre Bourassa se retrouve prestement au marbre avec le bâton de sa "souveraineté culturelle".

Cela s'est passé en fin de semaine, à Danville, à quelques milles du village sinistré de Saint-Bonaventure. Il qui M. Bourassa devait dire, plus tard dans la journée, que le gouvernement n'était pas là pour payer à la place des compagnies d'assurances. Devant quelques centaines de jeunes libéraux, dont beaucoup semblaient loin de l'être, le chef libéral s'est vu lancer le défi d'aller chercher où il pense les pouvoirs culturels exclusifs qu'il prétend réclamer.

A cela, il répond, selon son crû habituel, que, "si la position du Québec n'est pas acceptée (en matière de communication et de souveraineté culturelle), les Québécois devront choisir (éventuellement) entre la culture et le niveau de la vie. Les Romains réclamaient du "pain et des jeux". M. Bourassa pousse la forfanterie jusqu'à prétendre que, les Québécois étant écartelés entre la culture et le niveau de vie, le défi de son gouvernement est de faire en sorte que ceux-ci n'aient pas à faire le choix

de l'indépendance. En somme, la culture ou le pain et le beurre.

De la part d'un autre, cela pourrait apparaître comme de la candeur. De la part de M. Bourassa, cela frise le cynisme. Il y a tout de même plus de deux ans que le slogan continue de flotter sur les turbulences de la vie québécoise. Et, au fur et à mesure qu'il semble s'amplifier, au hasard des événements politiques, il semble se noyer de plus en plus dans l'ambiguïté et bien au-delà de la perception que peuvent s'en faire les citoyens moyens. Et même si un sondage récent démontre que les gens sont naturellement plus préoccupés de niveau de vie que de culture, cela ne veut pas pour autant signifier, comme veut le laisser entendre M. Bourassa, qu'il faudra que les Québécois en viennent à choisir entre les deux, s'ils veulent survivre comme entité francophone. Ou, si ce n'est pas cela que veut dire le premier ministre, c'est cela que les gens penseront et qui contribuera à troubler davantage les esprits.

Il y a tout de même plus de deux ans que l'on répète le même scénario. On voudrait avoir une définition qui accroche à la réalité au lieu d'un beau jeu de mot qui ne rime concrètement à rien. On a bien dit, du côté québécois, qu'il fallait que, dans une perspective à long terme, les Québécois puissent avoir entre les mains les pouvoirs leur permettant d'assurer

leur souveraineté culturelle à l'intérieur d'un fédéralisme économique leur donnant les avantages du niveau de vie nord-américain. L'indépendance culturelle, quoi, avec cordon ombilical économique. Ca ressemble à quoi, cela?

Les "pouvoirs", cela signifie pour un Québec culturellement souverain, les pouvoirs de décision, d'initiative et d'action en la matière. Cela veut également dire, et M. Denis Hardy l'a affirmé au nom du gouvernement Bourassa, devant la Conférence canadienne des Arts, en avril 1973, "le rapatriement des fonds fédéraux destinés à l'aide culturelle du Québec". Donc, en tout ce qui concerne la culture, le fédéral n'aurait qu'à faire ses valises. Bien plus, en février 1974, M. Hardy renchérit en déclarant que, quant à lui, "souveraineté culturelle" veut dire qu'il y a une seule autorité sur le territoire du Québec qui détermine où le gouvernement fédéral doit donner des subventions.

Si M. Bourassa pense que c'est la préconisation aussi irréaliste d'une aussi irréaliste souveraineté culturelle qui va enlever des arguments aux indépendantistes, il se paie la g... du monde. Car il sait pertinemment que, même si le fédéral est prêt à de sérieux compromis dans ce domaine, il ne se laissera jamais intimider au point de se retirer d'un domaine où il possède des obligations impérieuses et ses devoirs à l'égard de la culture

canadienne tout court d'abord, au double plan du développement et du rayonnement. D'autant plus que M. Bourassa n'ignore pas que la souveraineté culturelle, ça n'existe pas plus que l'impérialisme culturel. Vouloir prétendre le contraire, c'est se leurrer car la culture c'est une foule de choses et cela touche à pratiquement tous les domaines des activités d'un peuple, et non seulement à la langue, à l'art ou à la littérature.

Or, affirmer que le Québec entend être le Maître d'œuvre de la culture québécoise, c'est sous-tendre l'optique de l'indépendance du Québec, du moins dans la logique normale du raisonnement péquiste. Celui-ci ayant au moins le mérite de vouloir aller jusqu'au bout de ses arguments, on ne voit pas comment, d'autre part, jusqu'où pourraient aller les prétentions de souveraineté culturelle de M. Bourassa sans en venir rapidement à noyer le poisson et mêler les gens encore plus qu'ils ne le sont actuellement. Il y a certes beaucoup à faire en matière de culture québécoise, compte tenu des dangers que court la minorité francophone. Mais pas de la façon irréaliste que prétend le faire M. Bourassa. Et, au fond, il le sait mieux que quiconque et sa crédibilité serait bien plus rassurante s'il consentait, pour un instant, à cesser de gratter la même corde...

Paul LACHANCE

l'opinion des lecteurs

Le fonctionnement d'une garderie et le rôle de la technicienne

M. le Rédacteur en chef,

La présente est afin de vous informer sur un sujet susceptible d'intéresser tous vos lecteurs. Il s'agit de garderies et de ceux qui y travaillent. Vos enfants sont-ils entre bonnes mains? Vos enfants, qui sont-ils? Des petits génies en puissance? Pourquoi pas? Que font-ils lorsque vous êtes loin? Que deviendront-ils?

Saviez-vous que...? Dès leur naissance, ils sont doués d'un potentiel physique, psychologique, social, affectif et spirituel, enfin d'une personnalité distincte.

Saviez-vous que...? Leur santé future dépend des soins qu'ils auront reçus au cours des premières années où ils apprendront à découvrir les autres, à se connaître eux-mêmes et à se soucier des droits et des obligations d'autrui.

Saviez-vous que...? Le premier principe de base s'exprime en deux mots "partir de lui", formule profondément exacte. Partir! Mais pour aller où? Par quels détours ou par quels cheminements y aller? Les techniciennes en garderies d'enfants le savent bien, mais qui sont-elles? La technicienne en garderies d'enfants est une personne qui a suivi trois années de cours dans des domaines très diversifiés mais adaptés à l'enfant, soit des cours d'éducation musicale, de psychomotricité, d'hygiène et premiers soins, de créativité, de psycho-pathologie, de psychologie, d'animation, etc.

Toutes les personnes qui travaillent dans des garderies sont-elles toutes des techniciennes? Non, cela ne veut pas dire que les personnes qui oeuvrent présentement dans ce monde merveilleux de l'enfance ne peuvent remplir cette fonction. Mais, nous tenons en toute conscience professionnelle à sensibiliser les gens afin de leur permettre de réfléchir à cette demeure où leurs bouts-choux passent une partie de leur vie, qui aura sans nul doute une répercussion d'envergure.

Notre but est surtout d'agir main dans la main pour enfin rencontrer chez tous une sérénité d'entente, vu la nécessité d'un comité pour permettre un bien-être équilibré de l'enfant et un meilleur développement. Pourquoi êtes-vous si stressés lors d'une mise en garde de votre enfant?

N'avez-vous jamais pensé que vous êtes le noyau de vie de votre progéniture? Vous leur donnez l'amour, la tendresse, la compréhension, tout pour être heureux. Nous, dans notre rôle, nous complétons cette oeuvre déjà amorcée en fournissant les outils nécessaires:

Les locaux: dans une garderie, les locaux sont construits en fonction de l'enfant. Il peut explorer, découvrir le monde qui l'entoure en toute sécurité et sans contrainte. Combien de fois êtes-vous obligés de dire: "Touche pas à ceci ou à cela".

Les jeux: à moins d'être particulièrement fortunés, les parents ne peuvent fournir à l'enfant autant de jeux comme des jeux d'imitation, d'imagination, d'exploration, d'anticipation, de construction, etc.

Les compagnons: combien de fois entendons-nous des parents dire: "Mon enfant n'a pas de petits compagnons avec qui jouer". La garderie fourmille de petits amis avec qui il pourra communiquer.

Le temps disponible: combien de

Confusion sur le mot "gouvernement"

M. le Rédacteur en chef,

Dans un article intitulé "Les villes ne peuvent suivre la voie d'Ottawa" (édition nationale du "SOLEIL" du jeudi 26 juin 1975), un rédacteur non identifié fait état de la réaction du maire Gilles Lamontagne, président de l'Union des municipalités du Québec, et du président Jean-Marie Moreau, de l'Union des conseils de comités du Québec, au budget fédéral du ministre Turner.

En troisième paragraphe, le nouveliste écrit: "...les gouvernements municipaux auraient certainement beaucoup de difficultés à couper les dépenses..." Cette acception "angloïde" (c'est-à-dire qui sent la langue anglaise) de l'expression "local government" n'est heureusement pas reprise plus loin dans l'article, mais il convient de rejeter l'usage de ce terme avant qu'il ne s'enracine.

La langue américaine et canadienne-anglaise ne fait pas la distinction entre l'"administration publique" à tel ou tel palier, l'action de "gouverner" et l'assemblée élue à tel ou tel niveau pour administrer la chose publique: le tout se rend également et sans nuance explicite, par le mot "government". C'est ainsi qu'on lira souvent, en anglais, "government" au sens de fonction publique, d'assemblée élue, de collectivité locale ou provinciale, etc. Le français donne des sens très précis au mot "gouvernement". Outre le sens abstrait d'"action ou manière de diriger, de régir quel qu'un ou quelque chose" (Petit Robert), sens d'ailleurs vieilli, ou celui d'"action d'exercer le pouvoir politique sur...", voyons tout de suite le sens que l'on prête à l'expression "gouvernements municipaux" dans l'article du "SOLEIL". L'on veut dire évidemment, par analogie aux véritables gouvernements, le pouvoir exécutif et législatif régissant la collectivité locale ou encore l'organisation ou struc-

ture politique locale. Dans notre régime fédératif, seuls l'Etat central et les Etats provinciaux sont pourvus de ce qu'il convient d'appeler "gouvernement", c'est-à-dire le pouvoir de légiférer. Les conseils municipaux participent de ce pouvoir au gré du pouvoir provincial, selon l'Acte confédératif. Les conseils municipaux ne légifèrent pas; ils reçoivent de l'assemblée provinciale le pouvoir d'adopter des règlements sanctionnés par la législation provinciale.

De même qu'il est incorrect de dire "gouvernement provincial" lorsqu'on veut dire l'organe de l'administration publique, la fonction publique ou le fonctionnarisme, de même (et plus encore) est-il incorrect de parler de "gouvernement municipal" au sens d'"administration municipale".

Marlene Pélipin,
Future technicienne en
garderie d'enfants
781, Sabrevois
Ste-Foy.

ture politique locale. Dans notre régime fédératif, seuls l'Etat central et les Etats provinciaux sont pourvus de ce qu'il convient d'appeler "gouvernement", c'est-à-dire le pouvoir de légiférer. Les conseils municipaux participent de ce pouvoir au gré du pouvoir provincial, selon l'Acte confédératif. Les conseils municipaux ne légifèrent pas; ils reçoivent de l'assemblée provinciale le pouvoir d'adopter des règlements sanctionnés par la législation provinciale.

De même qu'il est incorrect de dire "gouvernement provincial" lorsqu'on veut dire l'organe de l'administration publique, la fonction publique ou le fonctionnarisme, de même (et plus encore) est-il incorrect de parler de "gouvernement municipal" au sens d'"administration municipale".

Marcel Morin,
C.P. 76,
Rockwood, Ont.

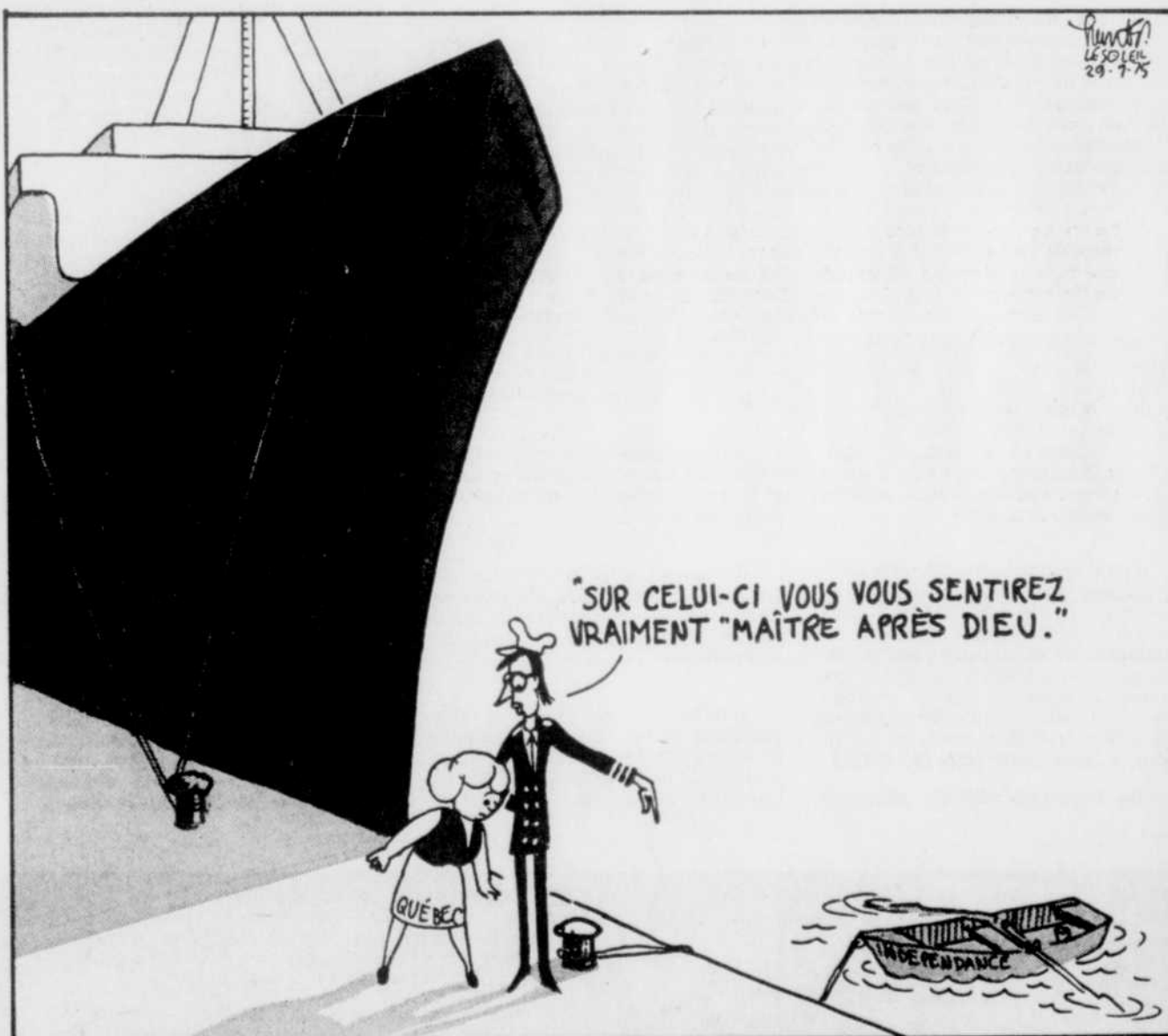
Bravo à l'Hydro

A l'Hydro et
Inspecteurs provinciaux,

Il y a environ 2 ans, j'avais écrit un petit article dans la tribune libre du journal le SOLEIL, qui l'avait publié intégralement. Je les en remercie. Dans cet article, je me plaignais de la longueur du temps que cela prenait à avoir le courant électrique: 1 mois et demi environ! Je n'étais pas content du tout. Cependant cette année, j'ai fait la même demande disant que j'étais pressé, et vraiment ça été très vite.

8 jours pour le tout! Quel progrès... Je les félicite donc, et les en remercie.

Paul Létourneau
Rue William
Sillery, Québec.



La circulation est mal surveillée dans le parc Chic Choc en Gaspésie

Honorable Claude Simard

Il me fait plaisir de vous annoncer que depuis quelques années, ma femme et moi avons décidé de passer nos vacances dans notre belle province. Etant tous les deux des adeptes de pêche, c'est la deuxième année consécutive que nous passons d'agréables vacances dans le site enchanteur et pittoresque de votre lac Mont Louis dans le parc Chic-Choc de la Gaspésie comté Gaspé. Votre personnel compétent et courtois nous facilite la tâche. Votre guide M. Roland Auclair de Rivière à Claude remplit toutes les phases et les qualifications dans la plus grande simplicité, pour mousser votre "politique". "Qu'on est bien chez soi et qu'il fait bon de vivre au Québec". Il est gentil et courtois avec tous les hôtes du camp. Imaginez-vous monsieur le Ministre, qu'il est rare de nos jours qu'un guide ait la patience de montrer à pêcher à la mouche. J'ai tellement aimé cette expérience que j'ai décidé de ne pêcher qu'à la mouche. Chapeau bas pour cet exploit et félicitation pour le choix et la compétence de vos employés à ce camp de pêche "Lac Mont Louis".

Malheureusement, je dois vous citer des faits déplorablement qui portent sérieusement à réflexion, qui viennent briser cette chaleur hospitalière dans le parc "Chic-Choc de la Gaspésie".

J'ai constaté personnellement monsieur le Ministre qu'il n'y a aucun contrôle adéquat de circulation en forêt dans le parc de la Gaspésie. Libre cours, aux braconniers et ce en pleine saison touristique. Imaginez la gravité du problème. Les gens sont libres de circuler à leur guise dans ce parc car il n'y a aucune barrière et aucun poste de contrôle. Un matin en allant pêcher dans les (7) sept lacs, vers cinq (5.00) heures j'ai croisé une voiture stationnée dans les boisées, avec trois personnes à bord qui s'apprêtaient à s'enfoncer dans la forêt, carabine à la main. Je n'en croyais pas mes yeux, j'ai noté le numéro de licence et j'ai rapporté ce fait inusité au guide M. Roland Auclair qui transmet immédiatement l'information à qui de droit.

C'est déplorable monsieur le Ministre, que tous les efforts que vous déployez soient réduits à néant. Je ne peux croire que ce que l'on me rapporte est véridique. S'il est vrai que nos garde-chasse qui couvrent ce territoire doivent partir de bonne heure le matin avec leur véhicule personnel pour aller chercher leur voiture de travail à Ste-Anne-des-Monts et revenir travailler dans le secteur du parc de la Gaspésie (Mont Louis et Mont St-Pierre) et procéder à

l'inverse pour s'en retourner à leur domicile. Il y a des failles qui mettent en doute le sérieux du département de ce ministère et surtout l'efficacité.

Ces garde-chasse passent leur temps à faire la navette entre Ste-Anne-des-Monts et Mont-Louis et n'ont point le temps de travailler, imaginez le plaisir féroce qu'ont les braconniers qui répètent à qui veut l'entendre "Monsieur, entre cinq heures et dix heures du matin il n'y a pas de danger de braconner car il n'y a aucun garde-chasse dans les alentours, aucune barrière et aucun poste de contrôle. A ce rythme des événements, il est inutile de faire des efforts valables pour conserver notre faune dans ce secteur donné. J'ose espérer monsieur le Ministre, que le contenu de cette lettre vous sera transmis personnellement pour que vous puissiez en prendre connaissance et faire les démarches nécessaires, si petites soient-elles, pour que cette situation désastreuse et poreuse soit améliorée dans les plus courts délais possibles pour protéger cette richesse inestimable qu'est notre faune québécoise et que l'on puisse dans les années à venir, continuer de prendre nos vacances dans ces mêmes endroits.

O'Neil Tessier
701, Place Horizon, App. 10
Ste-Foy, Qué.

LE SOLEIL

est publié par Le Soleil Limitée

Président du conseil
d'administration et éditeur:
M. Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
M. Paul-A. Audet

Rédacteur en chef et
directeur de la rédaction:
M. Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
M. Claude Masson

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs et doivent être courtes. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

la page cinq

New York, un laboratoire pour l'humanité

par René Dubos

New York vit douloureusement les problèmes de changement et de croissance. Mais comme ces problèmes se posent ou se poseront partout ailleurs, New York constitue un précieux laboratoire pour le monde entier.

New York a déjà été la capitale du pays et de l'Etat, mais peu de temps. C'était d'ailleurs préférable, car la ville était destinée à devenir la capitale du monde, d'abord dans l'esprit des gens, et par la suite en tant que siège des Nations unies. New York a acquis sa situation supranationale non à cause de sa richesse et de sa puissance, mais en tant que symbole des espoirs et de l'enthousiasme suscitée par la vie moderne dans le Nouveau Monde.

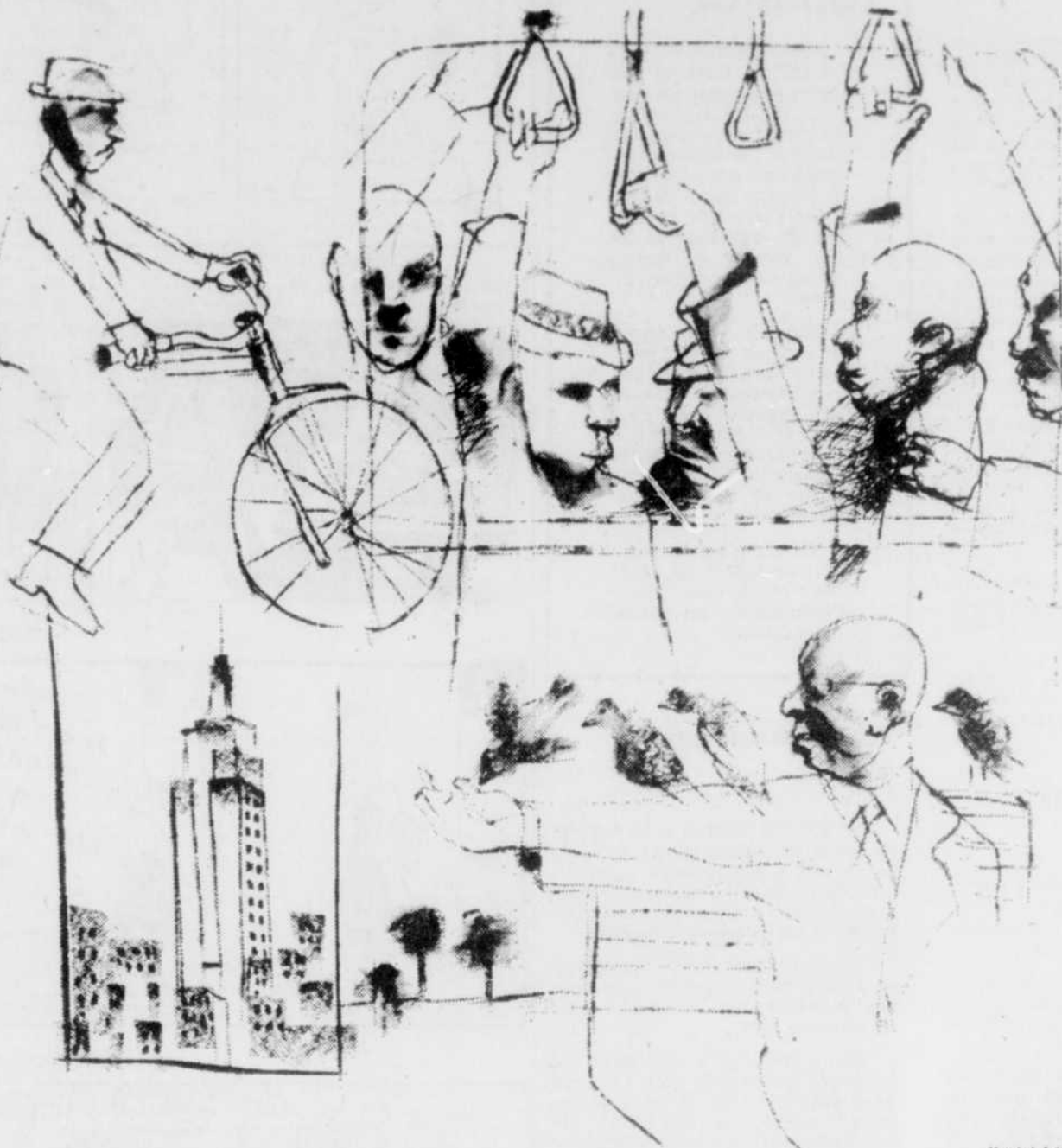
Chaque grande ville possède sa propre panoplie d'attributs qui déterminent son image populaire. Depuis plus d'une centaine d'années, New York a été la ville de rêve pour des millions d'individus partout à travers le monde. Ceux-ci ont été fascinés par cette ville non parce qu'elle était un lieu de paix et de confort, mais un lieu où ils pourraient tenter leur chance, un centre de liberté et de possibilités illimitées où ils pourraient achever leurs ambitions.

La structure physique de New York reflète la capacité du génie humain de métamorphoser la matière première et l'avidité en source de rêves et même en valeurs spirituelles. On peut être témoin de cette métamorphose en s'approchant de New York par l'océan. Quand les édifices ne sont pas encore nettement distincts, la ville apparaît comme une créature éthérée émergeant de l'eau, comme un esprit lumineux montant vers le ciel. L'illusion prend diverses formes selon le temps et l'heure. Parfois, la ville semble flotter dans la brume; souvent, elle miroite de différentes teintes de bleu et de rose; la nuit, elle brille comme un flambeau. Pour moi, elle ne reflète jamais la seule force brute ou la seule richesse matérielle; c'est probablement parce que ses lignes verticales et élancées semblent être une tentative pour s'échapper de la matière et atteindre le ciel.

Je me rends compte que les tours dominantes qui m'ont tellement inspiré, sont faites de matériaux solides, habituellement d'une vitalité arrogante. Mais il reste qu'une ambition aussi débridée a engendré une des plus grandioses symphonies architecturales du monde: l'horizon de New York. Sa subtile complexité n'est pas le résultat d'une planification arrêtée; elle est née de l'impact d'une immense variété d'individus dans les nombreux environnements naturels qui constituent les cinq villes. L'expérience de New York à ce niveau fournit une leçon au reste de l'Amérique et au monde entier. Il est certain que plus la diversité est grande, plus les problèmes sont complexes et difficiles; mais il est certain aussi que la diversité trouve des solutions originales et riches aux problèmes qu'elle crée.

L'identité culturelle conservée

Toutes les grandes villes sont constituées de différents groupes ethniques, mais elles deviennent généralement célèbres seulement après avoir unifié ces groupes. New York est extrêmement différente à cet égard, non seulement parce que sa structure



Marshall Arisman

ethnique est très complexe, mais surtout parce qu'elle a permis plus que tout autre à la plupart de ces citoyens de conserver leur identité culturelle.

Celui qui a lancé l'expression "melting pot" n'a jamais mis le pied dans ce pays. S'il avait vécu ici, il se serait rendu compte que ce qui tient les New-Yorkais ensemble, c'est, paradoxalement, certains modes de comportement qui leur permettent de vivre en marge s'ils le désirent, que ce soit comme individus ou comme groupes. Plutôt que d'avoir perdu leur identité culturelle dans un "melting pot", les New-Yorkais sont plutôt les composantes d'une mosaïque humaine;

ils peuvent se rejoindre quand il le faut, mais ils préfèrent habituellement fonctionner comme unités indépendantes. Les New-Yorkais se sont organisés de façon à ne pas laisser les plaisirs de la participation miner leur désir d'individualisme et d'intimité.

Si la diversité humaine a de nombreux désavantages, elle a des conséquences bénéfiques. Elle crée des tensions sociales qui suscitent une quête continue de coutumes et de lois conçues de façon à accorder des droits égaux à tous les citoyens, sans distinction de religion, de race, d'âge ou de sexe. La diversité humaine fait de la tolérance plus qu'une vertu; elle en fait une condition de survie.

L'évolution sociale est accélérée par la présence de cultures diverses qui se heurtent, entrent en contact, échangent informations et biens, tout en gardant leur originalité.

Les gens viennent de toutes les parties du globe pour participer à l'exubérance de la vie urbaine. Mais l'environnement naturel est tout aussi diversifié que celui qui a été créé de mains d'hommes.

New York est cerné de berges sur une distance de 578 milles: du côté de l'Atlantique, le long du fleuve Hudson, de la rivière Harlem, de l'East River. Aucune autre ville au monde peut prétendre à une telle diversité.

Tout comme la diversité cosmopolite, la diversité environnementale rend la vie à New York ahurissante et traumatisante. Mais l'une et l'autre multiplient les possibilités d'expériences susceptibles de permettre aux individus de construire leur personnalité. La diversité n'est pas créatrice de confort, mais elle favorise la découverte de soi, la cristallisation de ses ressources, de ses rêves et de ses projets. L'individu qui vit à New York peut participer à une multitude d'événements s'il veut sortir de lui-même comme il peut trouver refuge dans l'anonymat s'il cherche la solitude essentielle à la création.

Viendra le temps où les problèmes de transport rendront indispensable la découverte de plaisirs proches de chez soi. New York a été si généreusement privilégiée par la nature avec ses nombreuses terres et berges qu'elle est favorisée à cet égard. Il est possible de créer, dans les limites de la ville, une variété infinie de décors quasi naturels ouverts à tout genre d'activités, correspondant à divers états d'âme et permettant à chacun de vivre sa vie, comme il l'entend.

Les défis du monde moderne

Tout en exposant les avantages de la diversité, je demeure conscient des problèmes qu'elle engendre. La diversité est à l'origine d'un grand nombre de conflits. Elle est un facteur d'insatisfaction et d'inefficacité. Mais je persiste à croire qu'à long terme elle est préférable, même si l'efficacité, la commodité et même la sérénité de la vie en souffrent.

Sans la diversité, la liberté est un vain mot. Les individus et les groupes ne peuvent évoluer. Les hommes ne peuvent pas créer, s'ils n'entrent pas en contact avec des pensées et des opinions diverses.

Un milieu aussi varié que New York vit douloureusement les problèmes de changement et de croissance. Mais partout ailleurs, dans le monde moderne, ces problèmes surviennent, mais c'est généralement à retardement et avec moins d'intensité. Dans la mesure où New York est forcé dès à présent de résoudre ce genre de difficultés, il constitue un précieux laboratoire pour le reste du monde.

L'expérimentation n'est pas source de confort, mais espoir et enthousiasme de la découverte. C'est cet espoir et cet enthousiasme qui font de New York la ville expérimentale par excellence, le haut lieu des défis et des rêves du monde moderne.

René Dubos est écrivain, microbiologiste, pathologiste expérimental et professeur à l'université Rockefeller.

Tous droits réservés au New York Times et au Soleil.

L'Inde glisse vers un régime totalitaire

par Peter ARNETT

La presse muselée, 10,000 personnes arrêtées, l'état d'urgence déclaré, un nombre de plus en plus grand d'Indiens commencent à se demander si la démocratie n'est pas en train de mourir dans leur pays.

BERYROUTH (AP) — Les masses affamées de l'Inde ne semblent pas concernées par le glissement du pays vers un régime totalitaire, mais dans les classes évoluées, nombreux sont ceux qui estiment qu'un "rideau d'ivoire" est en train de s'abattre, les isolant les uns des autres et les coupant du monde extérieur.

"Nous sommes tout abasourdis: nous allons vivre dans un état policier", commentait une femme d'affaires de la Nouvelle-Delhi, éduquée à l'anglaise, un mois après la proclamation de l'état d'urgence par le premier ministre indien, Mme Indira Gandhi.

Comme elle, d'autres personnes rencontrées dans les principales villes indiennes au cours des trois dernières semaines nous ont fait part de leur crainte de voir la démocratie mourir en Inde. Et de citer à l'appui de leurs inquiétudes: une censure de la presse impitoyable, une surveillance policière redoublée, un mépris total du droit de réunion et d'expression.

"Elle est en train de créer un culte de la personnalité tout comme l'a déjà fait le président Mao", constate la veuve d'un diplomate indien tandis qu'une déclaration gouvernementale entraîne l'interruption de son programme télévisé favori, "J'aime Lucy".

Les panneaux publicitaires ne sont pas recouverts du portrait de Mme Gandhi dans la capitale, mais les slogans vantant les mérites de l'état d'urgence commencent à remplacer ceux qui poussent à consommer telle ou telle marque de bière.

Les critiques visant Mme Gandhi n'émanent pas seulement des milieux d'opposition, mais aussi des milieux d'affaires et des cercles intellectuels, qui ont vu en quelques jours le processus traditionnel, fondé sur le respect de la "loi et l'ordre", complètement balayé.

"Personne n'est à l'abri d'une arrestation aujourd'hui", affirme l'héritier d'un maharaja qui gère un commerce de diamants. "Déplaire à Mme Gandhi, c'est signer sa perte."

Parmi ceux qui condamnent aujourd'hui le premier ministre, certains avaient dans un premier temps approuvé ses fermes décisions, notamment l'arrestation de plusieurs chefs de l'opposition qui lançaient des appels à la révolte en direction de la police et de l'armée. Mais la poursuite de la répression dans les milieux d'opposition (10,000 personnes ont été emprisonnées parce qu'elles représentaient une "menace" politique ou économique), les a inquiétés eux aussi.

Ces préoccupations tardives viennent du caractère arbitraire des dernières incarcérations. Dans les grandes villes, les récits d'arrestations arbitraires abondent. Par exemple, dans la capitale, le fils d'un industriel bien connu a été appréhendé dans une boîte de nuit, et, selon sa famille, a eu les deux bras brisés dans un poste de police.

D'autres histoires courent de bouche à oreille, qui font état d'extorsions de fonds et de vols caractérisés par les policiers. On souligne à ce propos qu'en vertu des dispositions de l'état d'urgence, il est impossible

de se plaindre des abus dont la police peut se rendre responsable.

De son côté, un spécialiste de science politique très connu dans le pays établit un diagnostic sévère: "Mme Gandhi ne gouverne plus avec une base idéologique pour la soutenir, mais avec une base administrative. Cela suffit pour gérer les affaires d'une île comme Singapour, mais, pour l'Inde, c'est insuffisant. Sans machine partisane



pour surveiller l'application de sa politique nous allons avoir droit à la dictature du maître sur l'esclave."

Les Indiens sont tout autant soucieux de l'avenir de leur presse, qui ne peut publier que des informations favorables au gouvernement. Jusqu'aux nouvelles sur l'opposition dans les pays voisins, le Pakistan ou le Bangladesh, qui n'ont pas reçu le "feu vert" du censeur, "parce que cela pourrait donner des idées de subversion aux Indiens".

A la Nouvelle-Delhi, les rumeurs abondent selon lesquelles Mme Gandhi déciderait prochainement de nationaliser la presse, n'autorisant seulement qu'un ou deux journaux à paraître.

Un analyste politique particulièrement avisé souligne que la persistance de la censure entravera gravement l'action du gouvernement, car les conseillers de Mme Gandhi prendront, selon lui, "l'habitude de ne dire au premier ministre que ce qu'elle veut bien entendre".

Les critiques n'épargnent pas le programme économique de Mme Gandhi, qui lui a permis de justifier la proclamation de l'état d'urgence: la radio et la télévision ont beau diffuser sans des interviews de consommateurs heureux de voir les prix baisser, les stocks de marchandises qui ont été lancés sur le marché à cette fin s'épuisent, et les prix remontent en conséquence.

Quant à la corruption, elle a toujours droit de cité: les services anti-corruption ont récemment fait irruption chez un bijoutier, et découvert des marchandises non déclarées valant plusieurs millions de roupies. "Nous avons tout arrangé en une nuit, raconte le fils du joaillier. Nous avons payé les policiers pour qu'ils s'en aillent."

LE SOLEIL

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON A DOMICILE, DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.00 PAR SEMAINE			
PRIX A L'UNITÉ, DU LUNDI AU VENDREDI 0.20, LE SAMEDI 0.30			
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE:	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi au samedi	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Par la poste, lundi au samedi (Est Prov. de Québec)	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Autres comtés du Québec et ailleurs au Canada	\$15.00	\$30.00	\$60.00
Pays étrangers	\$20.00	\$40.00	\$80.00

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30
647-3334

RENSEIGNEMENTS

647-3233

REDACTION

647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITE

ANNONCES CLASSEES	647-3311
CARRIERES ET PROFESSIONS	647-3266
PUBLICITE - DETAILLANTS	647-3435
PUBLICITE GENERALE	647-3536

AUTRES SERVICES

ACHATS	647-3241
CREDITS ET RECOURS	647-3236
PERSONNEL	647-3219
PROMOTION	647-3342

Gowon est renversé Troisième coup d'Etat au Nigeria

Lagos (AFP) — Profitant de la présence au sommet africain de l'O.U.A., à Kampala (Ouganda), du général Yakubu Gowon chef de l'Etat nigérian, un groupe d'officiers de l'armée nigérienne s'est emparé du pouvoir à Lagos aujourd'hui à l'aube. L'opération s'est déroulée sans effusion de sang.

Le couvre-feu a été instauré du crépuscule à l'aube. Toutes les communications avec l'extérieur sont coupées et les frontières sont fermées ainsi que les aéroports. La compagnie d'aviation "Nigerian Airways", a suspendu ses vols. C'est le troisième coup d'Etat au Nigeria depuis l'indépendance, le 1er octobre 1960.

A Kampala où il a été informé de la situation, le général Gowon a immédiatement quitté la réunion au sommet de l'O.U.A. réunie sous la présidence du maréchal Amin Dada. Il a déclaré ne vouloir faire "aucun commentaire". "Ce n'est rien, a-t-il ajouté. Il ne faut pas s'inquiéter". On apprend d'autre part de sources proches de la conférence de l'O.U.A. que la session au sommet a été suspendue en raison de cet événement.

L'annonce du coup d'Etat a été faite à la radio nigérienne par le colonel Joseph Garba qui a précisé que la déposition du général Gowon faisait suite à des consultations avec ses collègues et "en raison des événements survenus dans le pays depuis quelques mois". Agé de 32 ans, le colonel Garba, un chrétien du plateau de la Benue (Nigeria central), est, depuis la fin de 1973, commandant de la brigade des gardes chargés de la protection du chef de l'Etat. Populaire auprès de l'armée nigérienne, on ne lui connaît aucune disposition idéologique particulière. Devenu officier en 1963, il a fait partie du contingent militaire de l'O.N.U. au Cameroun en 1966 et a suivi, de juin à octobre 1973, les cours du collège d'état-major britannique de Camberley (Surrey).

Le coup d'Etat qui vient de renverser le chef de l'Etat nigérian le général Yakubu Gowon est le troisième au Nigeria depuis l'indépendance de ce pays le 1er octobre 1960.

— Le 15 janvier 1966, après avoir été enlevé à la suite d'un putsch militaire, le premier ministre fédéral sir Abubakar Tafawa Balewa avait été

assassiné ainsi que deux premiers ministres régionaux.

— Le 30 juillet 1966, le nouveau chef du gouvernement, le général Ironsi ayant été à son tour assassiné, le lieutenant colonel Yakubu Gowon avait pris le pouvoir.

En outre, le Nigeria, pays deux fois grand comme la France (928.000 kilomètres carrés), 79.760.000 habitants, a eu à faire face en 1967 à une longue guerre de sécession après la proclamation de l'indépendance du Nigeria oriental sous le nom de République du Biafra dirigée par le colonel Ojukwu.

Le général Gowon, âgé de 41 ans, est également natif du "plateau de la Benue". Il est lui aussi chrétien pratiquant dans un pays en majorité musulman. Lors du putsch militaire de janvier 1966 il parvint de justesse à échapper aux jeunes officiers progressistes venus pour l'assassiner. Lorsque le général Ironsi, devenu chef du gouvernement provisoire après l'assassinat de sir Abubakar Tafawa Balewa, est à son tour assassiné par des officiers musulmans, le général Gowon lui succède. Après trente mois de guerre civile il parviendra à faire échec à la sécession du Biafra (Nigeria oriental) (1967-1970).

Depuis, le général Gowon avait toujours reporté à une date ultérieure la formation longtemps promise d'un gouvernement civil.

Il se heurtait depuis le début de l'année à une sérieuse crise sociale et à une agitation universitaire provoquée par la corruption.

Deuxième vol de bijoux

Pour la deuxième journée consécutive, un vol de bijoux d'une valeur d'environ \$6.000 a été commis dans une demeure de Charlesbourg.

Dimanche soir, un jeune célibataire rapportait qu'on avait défoncé la porte de son appartement et que \$6.400 en bijoux étaient disparus.

Hier, entre 18h30 et 20h20, un spécialiste s'est introduit dans la demeure de Mme Ann Mitchell, dans la rue Chantel, et a volé pour quelque \$6.000 de bijoux, dont une bague sertie de six diamants et valant \$1.000 au bas mot. Il s'agit de bijoux que la femme porte régulièrement.

La Sûreté de Charlesbourg-Orsainville rapporte que le voleur est un spécialiste qui ne vole que des bijoux.

Preuve d'existence humaine en Amérique il y a 16.000 ans

AVELLA, Penn. (AP) — Des morceaux de charbon de bois vieux de 16.000 ans ont été découverts au cours de fouilles archéologiques entreprises par l'Université de Pittsburgh, constituant la preuve la plus ancienne de l'existence humaine sur le continent américain, a révélé l'institut Smithsonian.

Le front commun...

(Suite de la première page)

des plus importantes. Les chefs respectifs disent souhaiter une possibilité d'entente mais chacun, jusqu'à maintenant, s'en remet aux prescriptions formulées par leurs membres.

Cette dissension couvait depuis plusieurs semaines, et seuls les syndicats de la Carey Canadian Mines, affiliés à la CSN, avaient pu empêcher l'éclosion.

A l'instar de leurs camarades syndiqués à la CSN oeuvrant dans les autres mines, ils sont maintenant convaincus de la justesse de présenter des contre-propositions salariales.

— "Ce n'est pas à nous d'offrir des contre-propositions, soutient M. Genest, puisque les travailleurs ont été les derniers à en formuler. Il appartient aux compagnies de poser des gestes."

Au coeur de ce problème, surgit également une autre difficulté, celle des fonds de grève.

Le représentant des métaux émet l'hypothèse que les coûts énormes (\$100.000 par semaine) de cette grève pour la CSN portent certains dirigeants à accélérer le rythme des négociations, ce que démentent les responsables de l'autre centrale.

Il en sera évidemment question lors de la réunion de jeudi.

Mentionnons enfin qu'une enquête, effectuée la semaine dernière par le quotidien La Presse, révèle qu'au Canada les inventaires d'amiantes des principaux fabricants, Asbeston Corp., Texas Refinery Corp., diminuent sérieusement tandis que plusieurs producteurs et consommateurs canadiens d'amiantes cherchent désespérément de nouvelles sources d'approvisionnement.

Le Canada est le principal producteur mondial d'amiantes, et la grève de six usines de Thetford signifie une baisse de moitié de la production canadienne.

Un mari élimine le séducteur de toute sa famille!

Rodez-Aveyron, 28 juillet (AP) — C'est un fait divers peu banal qui a eu pour théâtre la localité de Camares (Aveyron). Un chauffeur de camion employé dans une minoterie, M. Etienne Barbe, 52 ans, a tué l'amant de sa femme, M. Jean Roustan, 32 ans, ouvrier carrossier, de deux coups de fusil de chasse.

Jusqu'à-là, ce fait divers ne sortait pas de l'habituelle chronique des crimes passionnels, mais là où l'affaire se corse, c'est lorsque l'on apprend que Jean Roustan était aussi l'amant de la fille de M. Barbe et de sa belle-mère!

Nul doute que le chauffeur de camion ait voulu d'un seul coup laver l'honneur de l'ensemble de la famille.

Vampire condamné à mort

VARSOVIE (Reuter) — Le vampire de Katowice, ancien mineur polonais de 48 ans, a été reconnu coupable, hier, du meurtre de quatorze femmes et condamné à mort par un tribunal de Katowice, en Pologne occidentale.

Zdzislaw Marchwicki avait confessé, à l'ouverture du procès, qu'il avait tué "peut-être 20 ou 26 femmes, je ne me souviens plus".

Son frère, Jan, a également été condamné à mort pour avoir participé au meurtre d'une des victimes. Quatre de ses parents, dont une femme, ont été condamnés à des peines allant de quatre à vingt-cinq ans de prison pour complicité.

La presse polonaise rapporte que ces crimes étaient d'origine sexuelle et que les victimes expirantes étaient flagellées avec des lanières cloutées.

tuant la preuve la plus ancienne de l'existence humaine sur le continent américain, a révélé l'institut Smithsonian.

Faite à environ 25 milles au sud-ouest de Pittsburgh, cette découverte tendrait à démontrer que des hommes en provenance d'Asie ont traversé le détroit de Bering entre le 20ème et le 30ème siècle avant la naissance de Jésus-Christ, a estimé le Dr James Adovasio, professeur associé d'anthropologie à l'Université de Pittsburgh.

Hausse du prix du café

NEW YORK (d'après UPI) — La compagnie General Foods a augmenté hier aux Etats-Unis le prix de son café. L'augmentation est de 20 cents la livre pour le café moulu vendu au gros et de trois cents l'once du café instantané.

La hausse, immédiate, fait suite aux dommages causés par le froid aux récoltes caféières du Brésil.

Maxwell House, Sanka, Brim, Yuban, Max-Pax et Maxim sont les marques touchées par la hausse.

Une autre compagnie a annoncé une augmentation de coût de son café de 10 cents.

Bell est autorisée...

(Suite de la première page)

hausse réclamées par Bell Canada, qui désire recueillir des revenus supplémentaires de \$28 millions au cours des cinq prochains mois.

De toute façon, la compagnie Bell Canada présentera une deuxième requête à la Commission, à l'automne, afin d'augmenter ses revenus de \$10 millions, sans quoi elle affirme qu'elle ne pourra maintenir la qualité de ses services. Si cette deuxième demande est acceptée, les hausses entreront en vigueur dès le 1er octobre.

Les revenus de \$14 millions que Bell Canada retirera de ces nouvelles hausses représentent une augmentation de 1 pour 100 du revenu global de la compagnie pour l'année 1975.

MONSIEUR PERKINS



PEANUTS



Dr BEAUDOC



MUTT et JEFF



SOURIS MIQUETTE



SCAMP



HAGAR L'HORRIBLE



MARC DES BOIS



LES PIERRAFEU



55% des

fonctionnaires...

(Suite de la première page)

pour parler avec l'équipe patronale, il reportait l'échéance, de sorte qu'aucun arrêt de travail n'est aucunement prévu dans les semaines prochains jours.

M. Harguindeguy devrait transmettre plus d'informations sur le sujet, cette semaine, à l'occasion d'une conférence de presse.

De l'opposition

Une forte opposition se dessine de plus en plus sur la prolongation de la durée de la semaine de travail.

Ainsi, le "groupe régional de Québec des fonctionnaires provinciaux", un comité de travail qui, selon son principal porte-parole, M. Serge Roy, rejoindrait quelque 3.000 à 4.000 fonctionnaires du secteur, s'apprête à contester la méthode de consultation mise de l'avant par le SFPQ.

Ces dissidents, convaincus d'un recul par suite de la prolongation de la semaine de travail, mèneront une vive opposition lors de l'étude des clauses, en assemblée générale. Ils estiment qu'un vote devrait être pris, avec tous les mécanismes de contrôle qu'il exige, spécifiquement sur ce sujet.

Le groupe de M. Roy considère que l'augmentation assujettie à une prolongation de la durée de la semaine de travail est insignifiante.

"Si l'on considère, soutient le comité, le cas exceptionnel d'un fonctionnaire qui gagne \$200 par semaine, cette augmentation ne représenterait qu'environ \$10 par semaine, après toutes déductions."

Rappelons que, sur le plan de la rémunération, les fonctionnaires provinciaux québécois perçoivent moins que leurs collègues des provinces majeures.

En Ontario, la semaine de travail est de 36 h 15 pour les fonctionnaires. Elle est de 35 h et de 37 h 30 pour les fonctionnaires de la Colombie-Britannique et du gouvernement fédéral tandis que la majorité des cols-blancs de Montréal ont une semaine de 33 h 45 ce qui donne, pour l'ensemble, une moyenne hebdomadaire de 35 h 30 par semaine.

Les fonctionnaires du Québec, à l'exception des "ouvriers" dont la semaine de travail s'échelonne sur 40 heures, ont actuellement une semaine de travail de 32 heures.

Dans les consultations menées préalablement à la présentation du projet de convention collective de travail, environ 60 pour 100 des fonctionnaires s'étaient prononcés pour une semaine de travail de 32 heures, répartie sur quatre jours.

Les médecins de la Rive-Sud vont "réintégrer" l'assurance-maladie

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT JOSEPH — Demain,

les omnipraticiens de la Rive-Sud, s'étendant de Lotbinière jusqu'à L'Islet et incluant la Beauce, redevien-

dront participants au régime d'assurance-maladie. Pour les quelque 119 médecins de la Rive-Sud, la durée

de la période de désaffiliation au RAMQ a été d'un mois. Maintenant, c'est au tour des omnipraticiens de la

région de Valleyfield et de la région environnant l'hôpital Lakeshore, à Montréal de prendre la relève, dans ce mouvement de protestation à l'endroit du ministère des Affaires sociales.

Même si l'on a enregistré des progrès importants dans les négociations entre la Fédération des omnipraticiens du Québec et le ministère des Affaires sociales, a déclaré, hier, le président de l'Association de la Côte-Sud, le Dr Benoît Poulin, de Saint-Georges de Beauce, "le conflit est loin d'être réglé. De pareilles désaffiliations sont

à prévoir pour bientôt, dans d'autres régions du Québec."

Fort de l'appui de la Corporation des médecins, de l'Ordre des dentistes, de l'Association des chirurgiens-dentistes, de l'Association des médecins et dentistes de la province de Québec, comme l'a fait remarquer le Dr Benoît Poulin, "la Fédération provinciale des omnipraticiens est décidée à avoir gain de cause dans ses demandes avec le ministère des Affaires sociales."

Selon les renseignements obtenus, les principaux points en litige dans les négociations, qui se poursuivent entre la Fédération des omnipraticiens du Québec et le ministère des Affaires sociales, sont:

- 1 — la répartition géographique des médecins;
- 2 — la question globale d'une véritable entente collective et un droit de recours à l'arbitrage sur tous les griefs éventuels.

Une enquête, faite par LE SOLEIL auprès de la population et d'une quinzaine de

médecins de la Rive-Sud, a permis d'établir que, pour la durée de ce désengagement des omnipraticiens de la Rive-Sud, l'affluence aux cabinets des médecins a très peu diminué depuis le 30 juin. Cette situation est attribuable au fait que cette désaffiliation ne touchait pas les urgences et les économiquement faibles.

En effet, dans bien des cas, les médecins n'ont pas réclamé le paiement d'une consultation médicale, a laissé entendre l'homme de la rue.

Le juge Miquelon casse des condamnations prononcées contre un automobiliste

par J.-Claude RIVARD

Un citoyen ne peut être trouvé coupable d'avoir simultanément enfreint les articles 234 et 236 du Code criminel!

En d'autres mots, il ne peut être condamné pour avoir conduit une automobile alors que ses facultés sont affaiblies par l'effet de l'alcool et se faire en même temps condamner pour avoir eu plus de 0,08 d'alcool dans le sang, d'après les résultats du test de l'ivresse-mètre. (2963-74)

Un jugement du juge Paul Miquelon, de la cour supérieure, cassant, au nom de ce principe, des condamnations prononcées par un juge de la cour des sessions de la paix, vient de faire bondir le ministère du procureur général devant la Cour d'appel.

"Il a erré en droit en décidant que les deux offenses sont comprises l'une dans l'autre". "Il a erré en droit dans l'application du principe de Kienapple (26 CRns p. 1) et de la chose jugée".

Mais au juste, que s'est-il passé?

Il zigzaguait...

Dans la soirée du 7 juillet 1974, il s'est fait de la politique dans le comté de Portneuf. Comme il arrive souvent dans les assemblées du genre, des gens se sont permis de faire "glou, glou, glou".

Un organisateur, rentré à son domicile en zigzaguant dans sa voiture lorsqu'il fut cueilli, à sa porte, par des policiers provinciaux qui l'avaient suivi. Notre "gars chaud" n'aurait pas été poli qu'il ne le faut envers les policiers. Les policiers n'auraient pas davantage usé de "patience" à son égard.

Lorsqu'il s'est retrouvé devant le tribunal, notre homme devait répondre aux accusations suivantes: exercice des voies de fait sur la personne d'un policier; conduite d'un véhicule alors que ses facultés étaient affaiblies par l'effet de l'alcool (CC 234); conduite d'un véhicule alors qu'il avait plus de 0,08 d'alcool dans le sang d'après le test de l'ivresse-mètre. (CC 236)

Le juge Anatole Corriveau, de la cour des sessions de la paix, l'a trouvé coupable le 10 janvier. Il a prononcé les sentences suivantes: premier chef: quinze jours de prison; second chef, \$100 d'amende et les frais avec interdiction

de conduire pendant six mois; troisième chef: \$50 d'amende, outre les frais, ou quinze jours de prison.

Représenté par Me Narcisse Proulx, notre homme a aussitôt contesté ces condamnations.

Siégeant en révision de procès, le juge Paul Miquelon a acquitté l'individu sous le second chef, lequel a trait à l'accusation d'avoir conduit un véhicule en état d'ébriété. Au \$50 d'amende imposés sous le troisième chef (test de l'ivresse-mètre) notre homme s'est vu ajouter l'interdiction de conduire son véhicule, exclusivement en fin de semaine, pendant six mois. Quant à la condamnation à 15 jours de prison pour assaut sur un policier, elle a été commuée en une amende de \$50, plus les frais.

Question de procédure

Devant les tribunaux de juridiction criminelle, il est usuel de porter une double accusation ayant trait aux mêmes faits. Un voleur pourra, par exemple, être accusé de vol et de recel. S'il est condamné sous le premier chef, le second tombera. S'il est acquitté, sous le chef de vol, on tentera de le pincer sous le chef de recel.

Au sujet des "facettes" (causes de facultés affaiblies dans la conduite d'un véhicule), on a adopté une règle de conduite analogue. L'accusation qui résulte de la lecture de l'ivresse-mètre prime. Mais en supposant que l'accusé conteste, par exemple, la constitutionnalité de l'usage de cet appareil, on abandonnera la poursuite prise en vertu de l'article 236 pour ne conserver que celle qui découle de l'article 234 (facultés affaiblies).

Peut-on être coupable d'infraction à ces deux textes de loi à la fois? C'est là la question. Le juge Corriveau a estimé que oui. En révision de procès, le juge Miquelon a dit que non. La Cour d'appel doit le trancher maintenant!

Pour le juge Miquelon, la chose semble claire; la cause ne contient qu'une seule preuve: le rapport du test de l'ivresse-mètre. Il n'y a eu ni embarcadere, ni accident. "L'appelant est puni sur deux chefs distincts et fort indépendants en rapport avec les mêmes faits".

Quelques taloches...

Dans ce langage coloré qu'on lui connaît, le juge

Miquelon se permet par ailleurs de distribuer, au passage, quelques "amicales taloches"...

La première aboutit au juge de première instance qui a imposé 15 jours de prison à l'accusé après l'audition du récit des policiers.

"Je comprends facilement que le savant juge, qui a rendu jugement immédiatement après l'enquête, ait été très défavorablement affecté par l'enquête elle-même et que sa première réaction ait été l'emprisonnement. Il y a succombé. Peut-être est-ce là une démonstration, encore une fois, de la sagesse du conseil qu'on donne quelquefois au magistrat de remettre au lendemain le prononcé d'une sentence".

palais de justice

Incendie criminel

Un jeune homme de Sainte-Foy, Barry Adams, que l'on accuse d'avoir criminellement incendié une conciergerie, ces derniers jours, à Sainte-Foy, ne subira son enquête préliminaire que le 29 septembre.

A la demande du ministère public, le juge Paul Roy, de la cour des sessions de la paix, a en effet autorisé la conduite du prévenu en milieu psychiatrique où il sera soumis à un examen destiné à établir s'il est apte ou non à subir son procès.

Adams âgé de 29 ans et qui se définit comme chômeur, est accusé d'avoir mis le feu à la conciergerie qu'il habitait au 2991 du Versant-Nord, pendant la nuit du 24 au 25 juillet. Cette bâtisse était la propriété de la firme Edways Corporation Inc. Les dommages ont été évalués à environ \$10,000.

Récemment Adams s'était également retrouvé devant les tribunaux en rapport avec un incendie survenu dans un garage de Sainte-Foy où il était employé; il aurait voulu se venger parce que son patron songeait à le renvoyer de ses services.

La dernière bagarre...

C'est par ailleurs le 1er août que doit se tenir l'enquête préliminaire de trois jeunes gens de la région qui auraient déclenché une bagarre au restaurant-bar "Gaieté" du boul. Hamel, au cours de la nuit de jeudi à vendredi dernier.

François Roberge, Marc Dubeau et Denis Montambault, que l'on soupçonne d'appartenir au groupe des Pacific Rebels, auraient assailli deux clients dont l'un d'eux aurait renversé son verre en imbibant les vêtements d'un des trois motards. Les clients en cause seraient des Américains de passage à Québec: l'un d'eux doit être traité à la clinique d'urgence de l'hôpital Christ-Roi.

Les trois accusés ont provisoirement été libérés moyennant des cautionnements respectifs de \$1,000, \$2,000 et \$950 déposés par tierce personne solvable.

Cinq ans de prison pour Fortier

Un individu de la région de Québec qui a récemment écoupé de trois ans de pénitencier au sujet d'une affaire de vol à main armée, a appris, qu'il demeurera à l'ombre un peu plus longtemps qu'il ne l'espérait.

Gilles Fortier, âgé de 23 ans, du boul. Benoît XV, y restera, en fait, au moins pendant cinq ans.

En plus d'avoir à purger les 18 mois qui lui restaient d'une condamnation antérieure pour laquelle il a bénéficié d'une libération

conditionnelle, il devra satisfaire à une peine supplémentaire d'un an d'emprisonnement qui lui a été imposée par le juge Gilles Carie, de la cour des sessions de la paix. Cette condamnation se rapporte à un vol par effraction dans une maison d'habitation perpétré, le 24 mars dernier, et qui lui a rapporté un peu plus de \$5,000.

Fortier devra aussi purger, de façon consécutive, trois autres mois d'emprisonnement au sujet d'un vol d'automobile commis au cours du mois de janvier.

Vous souffrez de douleurs arthritiques?

De nombreuses personnes souffrant d'arthrite ou de rhumatisme utilisent aujourd'hui dans tout le Canada un nouveau liniment médicamenteux pour obtenir un soulagement rapide et efficace. Ce liniment s'appelle EXOCAINE! Rien n'est tout à fait comparable à ce liniment médicamenteux qui a fait ses preuves: en effet, EXOCAINE contient à la fois un analgésique reconnu pour soulager les douleurs arthritiques et un anesthésique agissant rapidement pour aider à désensibiliser temporairement les extrémités nerveuses qui transmettent ces douleurs. Vous pouvez donc bouger plus facilement et plus confortablement pendant des heures. Ne laissez pas la gêne et les douleurs causées par l'arthrite troubler inutilement votre travail, votre sommeil, votre vie. Achetez dès aujourd'hui de l'EXOCAINE.

Vous ne pouvez plus "souffrir" ces poils superflus qui ne cessent de grandir?



Par Dorothy Gregory
Le Systeme Gregory

S'il vous semble que ce problème de poils superflus grandit de jour en jour, c'est sans doute vrai. Et le mal s'aggrave encore si vous utilisez la pince à épiler ou la cire.

CELA EMPIRE car les poils poussent plus épais, plus drus et plus foncés et il est de plus en plus douloureux de les arracher.

Pourquoi? Lorsque vous arrachez un poil follet, une partie du follicule est arrachée en même temps. Cette extraction violente amène le système à créer des capillaires plus résistants chaque fois que vous arrachez un duvet.

CELA EMPIRE, car les duvets indésirables sont de plus en plus nombreux.

Pourquoi? votre peau est le siège de milliers de follicules pileux qui n'ont jamais servi de racine à des duvets. L'extrême irritation de la peau, comme lorsque vous utilisez la pince à épiler, "réveille" certains follicules latents et les poils commencent à pousser.

CELA EMPIRE, car votre peau perd son aspect lisse lorsque vous faites usage de la pince.

Pourquoi? lorsque vous extirpez, vous arrachez parfois en partie ou en totalité l'enveloppe folliculaire laissant une cavité qui peut s'infecter et même laisser parfois une cicatrice blanchâtre.

CELA EMPIRE en outre, parce que vous menez une vie très occupée et que vous ne disposez pas de suffisamment de temps ni de patience pour

vaquer longuement à vos soins de beauté... comme vous pouvez le faire lorsque vous avez commencé à vous épiler voici plusieurs années.

C'est maintenant que vous commencez à réaliser qu'il n'existe qu'une seule solution à ce problème sans cesse croissant: l'épilation permanente.

Pourquoi ne feriez-vous pas, dès maintenant, ce dont vous rêvez depuis des années? Ne tardez plus; informez-vous sur les méthodes de thermolyse Gregory.

Jugez par vous-même du perfectionnement des méthodes d'électrocoagulation dont vous avez lu tant de choses... voyez comme les techniciens qualifiés Gregory effectuent un travail délicat sous une constante supervision... et venez faire l'essai du traitement "toute douceur".

Appelez sans tarder une clinique Gregory System, et prenez rendez-vous avec la directrice. Après une consultation privée, elle établira une estimation coûts/temps pour la région indiquée, et vous bénéficiez en outre d'un traitement-échantillon, le tout sans bourse délier et sans aucune obligation.

Faites-le dès maintenant, avant que votre problème n'aille grandissant!

Clinique d'Épilation Permanente
système gregory

Le 1er, mar., mer., 10-7. je., ven., 10-8
STE FOY — Place Laurier (Village Normand)
2700 boul. St-Wilfrid Laurier — TEL. 651-7781

Automobiliste recherché par la police de Ste-Foy

Une auto portant des plaques d'enregistrement du Nouveau-Brunswick est recherchée par la police de Sainte-Foy. Elle aurait été impliquée dans un accrochage avec quatre autres véhicules et elle a pris la fuite.

Deux personnes ont subi des blessures à cette occasion. Elles ont été transportées à l'hôpital Laval par la police de Sainte-Foy. Leurs blessures ne seraient toutefois pas graves.

La police de Sainte-Foy précise que l'auto recher-

chée est une Chrysler de modèle 1975, hardtop et de couleur rouge-vin. Quatre ou cinq personnes étaient à bord au moment de l'accident. La partie gauche du pare-choc arrière serait endommagée.

L'accident s'est produit vers 15h, hier, sur le boulevard Henri IV, sous le viaduc du boulevard Charest. Toute personne qui pourrait aider à retracer cette auto est priée de communiquer avec la police de Sainte-Foy au numéro de téléphone, 657-4261.

d'orientation culturelle (CROC), a été qualifiée de provocation par le directeur général de cet organisme, M. Aylre Potvin. Que les objectifs du festival devraient être nettement modifiés, nous avons été les premiers à le dire, affirme-t-il, mais se le faire imposer si cavalièrement et sans avoir été consultés, cela fait mal au cœur.

Cette position des autorités municipales de Baie-Saint-Paul, prise sans aucune consultation préalable avec la direction du Conseil régional

acceptée sans réserve dont la première partie pourrait se traduire par: "Le festival folklorique est mort", et la deuxième partie "Vive le festival artisanal et artistique". Le directeur général du CROC affirme que les accords à l'ordre durant le festival sont complètement la responsabilité de la municipalité. Nous voulions des réglementations sur les circuits d'exposition et les motards, mais la municipalité a refusé de légiférer, dit-il. De plus, elle a été très négligente cette année en envoyant ceux qu'elle ne voulait pas tolérer dans la ville, à un terrain où il n'y avait pas d'eau, pas de toilettes et pas de service d'ordre. Faut-il s'étonner alors qu'il y ait eu des actions regrettables? On a généralisé des cas personnels. Ce qui est encore plus difficile à accepter, a dit M. Potvin, est qu'au moment où les organisateurs du festival sont en grande partie des bénévoles, ce sont ceux qui sont bien payés pour leur travail supplémentaire (médecins et agents de sécurité par exemple) qui critiquent le plus.

Une opposition nuancée

Le maire de Baie-Saint-Paul, M. Désiré Ménard, a expliqué la position de la ville qui ne s'oppose pas, dit-il, à un festival, mais

plutôt à la formule actuelle du festival folklorique avec ses danses dans la rue et ses masses de gens qui s'étendent partout. Ou ces activités seront abolies, ou il faudra trouver un terrain plus adéquat pour les tenir. Depuis quelques années, a affirmé M. Ménard, un petit pourcentage de visiteurs du festival folklorique est constitué d'indésirables et d'irresponsables que les propriétaires ne veulent plus endurer.

Le maire de Baie-Saint-Paul considère que le service d'ordre a été irréprochable durant le festival. Cependant, dans l'éventualité d'incidents graves, les effectifs, y compris ceux de la Sûreté du Québec, auraient été insuffisants pour protéger adéquatement la population.

M. Ménard affirme que la position de la ville de Baie-Saint-Paul n'a pas pour but de tuer le festival, mais de satisfaire la population.

POUR SAVOIR OÙ ALLER,
LISEZ NOS PAGES
GASTRONOMIQUES
DU SAMEDI.

LE SOLEIL

La mystique Datsun... Nous la construisons dans toutes nos voitures.

Il y a des choses qui ne se comprennent qu'au volant d'une Datsun, la 710, par exemple. Et le bonheur au volant est une de ces choses-là. De même que le confort, et toute la performance de la voiture, y compris la beauté de ses lignes. Mélangez le tout avec l'ingénierie des techniciens de Datsun qui ont construit la Z et vous avez tous les éléments qui composent la mystique Datsun.

Mais il y a plus encore. La 710 est propulsée par un robuste moteur de 2000 cc à arbre à cames en tête qui sait tirer le maximum de chaque gallon d'essence, caractéristique de base commune à toutes les Datsun. Et la 710 vous arrive en quatre versions, sedan à deux ou à quatre portières, deux portières hardtop ou familiale à cinq portières.

Faites subir un essai sur route à la 710 qui vous tente... dès aujourd'hui, chez le concessionnaire Datsun de votre voisinage.

à chacun sa Datsun!



La 710, hardtop à deux portières

- J.-E. Dalaire Auto Inc. Rond-Point, 75 Kennedy LEVIS, Québec Tel.: 837-8895
- Marcel Labbé Automobile Inc. 3108 Ch. du Port-Joli STE-FOY, Québec Tel.: 653-7201
- Jacques Morneau Automobile Inc. St-Jean-Port-Joli CIE L'ISLET, Québec Tel.: 598-3221
- Carrette Automobile Ltée 2060 ouest, boul. Charest STE-FOY, Québec Tel.: 681-7371

Achetez directement du manufacturier

DEMANDEZ NOS PRIX MAINTENANT

APRÈS

AVANT

RÉNOVEZ VOTRE MAISON AVEC NOS PRODUITS EN ALUMINIUM.

- FENÊTRES
- PORTES
- AUVENTS
- REVÊTEMENT
- FENÊTRES PANORAMIQUES

Démonstration et estimation gratuites jour ou soir.

ALSCO

(1974)

2070, rue Branly à Ste-Foy
Tél.: 681-6889

l'économie

En 1974

Hausse de 18.1 p.c. du revenu personnel des Québécois

(PC) — Le revenu personnel des Québécois a augmenté de 18.1 pour cent en 1974 et le revenu personnel par habitant de 17 p.c., selon un

document du ministère de l'Industrie et du Commerce, rendu public la semaine dernière.

Intitulé "La Situation économique

au Québec-1974", le document révèle les statistiques officielles de l'année 1974.

Le revenu personnel des Québécois

avait augmenté de 13.3 p.c. en 1973, et de 12.8 p.c. en 1972.

"Parmi les principales composantes du revenu personnel, celles qui connaissent des hausses appréciables sont: les salaires, traitements et revenus complémentaires, 17.6 p.c.; les intérêts, dividendes et divers revenus de placements, 23.9 p.c.; et les transferts gouvernementaux, 24 p.c.

Le revenu personnel disponible des Québécois s'est accru de 17.2 p.c., selon des estimations préliminaires, comparativement à 16 p.c. pour l'ensemble du Canada.

L'augmentation du revenu personnel disponible s'est accrue de 16.2 p.c. au Québec, comparativement à 14.1 p.c. au Canada.

"En dégonflant les valeurs nominales par l'augmentation des prix à la consommation, l'augmentation du revenu personnel disponible par habitant est de 4.6 p.c. au Québec, comparativement à 2.9 p.c. pour l'ensemble du Canada."

Masse salariale

La masse salariale a augmenté de 19.3 p.c. dans le secteur primaire, de 15.3 p.c. dans le secteur secondaire, de 11 p.c. dans le secteur de la construction et de 18.6 p.c. dans le secteur tertiaire.

Le document note cependant que la hausse substantielle du revenu personnel disponible a été atténuée par l'inflation. "Compte tenu de leurs contraintes budgétaires, les particuliers ont dû renoncer à l'achat de certains biens durables—autos, meubles—pour satisfaire des besoins de première nécessité tels que l'alimentation et le combustible dont les prix ont connu de fortes augmentations en 1974."

Ventes

La valeur des ventes au détail a augmenté de 13.7 p.c. au Québec et de 14.6 p.c. au Canada. "Les augmentations sont particulièrement élevées chez les marchands de combustible, dont les ventes s'accroissent de 41.5 p.c. au Québec et de 32.5 p.c. au

Canada, chez les épiceries et épicerie-boucheries, dans les grands magasins, les quincailleries et les bijouteries.

"Par contre, les taux d'accroissement les plus faibles—entre 5 et 8 p.c.—se retrouvent dans les catégories suivantes: les marchands de meubles, téléviseurs, radios et accessoires; les pharmacies, les magasins de vêtements pour dames et les magasins de variétés."

L'indice des prix à la consommation a augmenté de 10.9 p.c. au Canada et de 11.1 p.c. dans l'agglomération urbaine de Montréal. La hausse a atteint 17.3 p.c. au Québec, dans le secteur de l'alimentation, comparativement à 16.3 p.c. au Canada.

Par ailleurs, l'impôt sur le revenu des particuliers a fourni au Trésor provincial du Québec un montant accru de 34 pour cent au cours de 1974, révèle le document du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Les revenus bruts du gouvernement se sont élevés à \$6.9 milliards pour l'exercice financier 1974-75, soit une augmentation de 26.9 p.c. par rapport à l'exercice précédent.

Le total des dépenses du gouvernement s'est élevé à \$7.1 milliards, une augmentation de 25.1 p.c., créant ainsi un déficit budgétaire de \$225 millions.

La dette nette de la province a augmenté de 7.8 p.c., s'élevant à \$3.1 milliards à la fin de l'exercice financier. Elle représente maintenant 9.2 p.c. du produit provincial brut comparativement à 10 p.c. en 1973-74.

La forte augmentation des revenus s'explique surtout par l'augmentation des transferts provenant du gouvernement du Canada — 38.5 p.c., et par l'impôt sur le revenu des particuliers qui a fourni un montant accru de 34 p.c. au Trésor provincial, dit le document.

Les autres formes d'impôt sur les revenus et sur les biens se sont accrues de 31.1 p.c. La part de l'ensemble des impôts sur les revenus et sur les biens est passée à 40.3 p.c. du total des revenus comparativement à 38.3 p.c. et 36.4 p.c. lors des exercices précédents.

Les ministères des Affaires sociales et de l'Éducation ont accaparé à eux deux 61.2 p.c. du budget total de l'exercice financier 1974-75. Les dépenses de ces ministères ont augmenté respectivement de 21.3 p.c. et 29.9 p.c.

Les augmentations les plus marquées des dépenses des autres ministères ont été: Affaires municipales, 35.5 p.c.; d'augmentation: Agriculture, 45.2 p.c.; Fonction publique, 31.4 p.c.; Revenu, 30.9 p.c.

Baisse de 49 p.c. des profits nets de la société Gulf Oil

NEW YORK (AFP) — Les bénéfices de Gulf Oil, la cinquième compagnie pétrolière des États-Unis, ont diminué de 49 pour cent durant le deuxième trimestre de cette année et de 41 pour cent depuis le début de l'année, annonce lundi la compagnie. Gulf attribue la baisse de ses bénéfices à l'augmentation des impôts payés par les compagnies pétrolières et à la diminution de ses ventes.

Ses bénéfices au second trimestre ont atteint \$160 millions contre \$315 l'an dernier et \$355 millions depuis le

début de l'année au lieu de \$605 pour la période correspondante de l'année dernière. Son chiffre d'affaires n'a été que de \$3.86 milliards de dollars contre \$4.82 durant le second trimestre de l'année dernière et de \$7.87 milliards contre \$9.33 pour le premier semestre.

De même, les bénéfices d'Exxon ont diminué de 34 pour cent pendant le second trimestre, ceux de Mobil de 39 pour cent et ceux de Texaco de 52.6 pour cent.

comment lire un rapport financier

Nous poursuivons avec l'analyse du compte des profits et pertes. Après avoir vu la couverture de l'intérêt, nous abordons la couverture des dividendes privilégiés, le bénéfice par action ordinaire et les postes extraordinaires.

COUVERTURE DES DIVIDENDES PRIVILEGIÉS

Pour calculer cette couverture (c'est-à-dire le nombre de fois que ce poste entre dans le revenu), il nous faut utiliser comme base le bénéfice net, car l'impôt fédéral sur le revenu et tous les frais d'intérêt doivent être payés avant qu'une somme quelconque puisse être mise à la disposition des actionnaires. Comme nous avons 6000 actions privilégiées d'une valeur nominale de \$100, auxquelles correspond un dividende de 5%, le montant nécessaire pour couvrir ce dividende est égal à \$30 000. Si l'on divise le revenu net, soit \$355 000 par ce dernier chiffre on arrive à 11.8 environ, ce qui signifie donc que le dividende de préférence est couvert plus de 11 fois, ce qui est une proportion très sûre, d'après de nombreux analystes financiers.

BENEFICE PAR ACTION ORDINAIRE

Celui qui achète des actions ordinaires s'intéresse souvent davantage au bénéfice par action qu'au dividende. C'est en général le bénéfice par action, ou plutôt le bénéfice prévu par action, qui influence le cours d'un titre. Notre compte profits et pertes ne fait pas apparaître le montant des bénéfices disponibles pour les actions ordinaires; il nous faut donc le calculer.

En raison de l'importance toujours plus grande accordée aux résultats d'exploitation annuels d'une entreprise, on a maintenant pris l'habitude d'indiquer le bénéfice par action dans les comptes profits et pertes. En outre, lorsque la capitalisation d'une société comprend des titres convertibles en actions ordinaires, les nouvelles règles de comptabilité exigent que le bénéfice par action soit indiqué d'une manière qui fasse mieux ressortir ce fait.

Bénéfice net de l'exercice	\$355 000
Moins: dividende des actions de préférence	30 000
Bénéfice disponible pour les actions ordinaires	\$325 000
\$325 000 Bénéfice disponible	Bénéfice
300 000 Nombre d'actions en circulation	\$1.08% par action ordinaire

POSTES EXTRAORDINAIRES

On appelle postes extraordinaires et on les sépare actuellement des postes habituels que l'on retrouve constamment, des événements ou des transactions survenant au cours d'une année et qui sortent du cadre des activités habituelles d'une société.

Qu'est-ce qu'un poste extraordinaire? Cela peut être un volcan en éruption; mais parmi d'autres exemples, mentionnons la vente d'une fabrique et l'abandon du genre d'articles qu'elle fabriquait, l'expropriation de biens par un gouvernement étranger, la vente de titres négociables, avec pour résultat une perte ou un gain important en capital, ou toute autre vente d'actifs.

Voici deux exemples, provenant de deux sociétés autres que Typical Manufacturing, de la manière suivant laquelle ces facteurs seraient présentés au bas d'un compte profits et pertes. Tous deux indiquent le bénéfice par action ordinaire.

Bénéfice, non compris un poste extraordinaire	\$1.85
Poste extraordinaire (net d'impôt)	0.53 (perte)
Bénéfice net	\$1.32

Note: En 1970, la société a vendu à perte une de ses usines et a cessé la fabrication de l'un de ses produits.

Bénéfice, non compris un poste extraordinaire	\$2.10
Poste extraordinaire (net d'impôt)	1.20
Bénéfice net	\$3.30

Note: En 1970, la société a vendu un placement en titres négociables, réalisant un profit de \$2 300 000 (compte tenu de l'impôt sur le revenu).

Vous voyez donc pourquoi il est essentiel que les postes extraordinaires soient indiqués séparément, afin que les investisseurs puissent connaître le montant du bénéfice par action et faire une comparaison valable avec les années précédentes.

Source: Merrill Lynch Pierce Fenner Smith (A suivre)

avis légaux·appels d'offres·soumissions

LA CORPORATION MUNICIPALE DE ST-ALEXANDRE

COMITÉ DE KAMOURASKA PROJET D'ÉMISSION ET D'ÉTANÇON D'OXIDATION

AVIS

Remise de la date de réception des soumissions. Veuillez prendre avis que la date de réception des soumissions, pour le projet en titre est remise du 7 août 1975 au 14 août 1975, au même endroit et à la même heure.

Ludger Chouinard, secrétaire-trésorier
Corporation Municipale de St-Alexandre
Comité de Kamouraska

AVIS

PRENEZ AVIS que M. Charles Charette de St-Gabriel, comté de Rimouski, présentera à la Commission des Transports du Québec une demande de permis spécial pour le transport en vrac de produits pétroliers, par contrat, pour le compte de Golden Eagle Refining Company (Canada), de Pte-au-Père, comté de Rimouski, à tout endroit situé dans les comtés provinciaux de Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane, Matapédia, Bonaventure et Gaspé.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution dans le présent journal.

TESSIER & BLOUIN
116 rue St-Germain
Rimouski, P.Q.

COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLES

AVIS PUBLIC

ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORTS

PREMIÈRE PUBLICATION

Extrait d'une réunion spéciale du Conseil des Commissaires tenue le 22 juillet 1975, à 20 heures, des Îles de la Madeleine.

Étaient présents: MM. Arnold Landry, Louis Chasson, John Chasson, Euclide Arseneau, Joseph Cyr, Yvon-N. Cyr, Arnold Deraspe, Gérard Harvey et Mme Isabelle Bourque.

Étaient également présents: MM. Rosaire Arseneau, directeur général, Gilbert Cormier, secrétaire général, Albin Lafrance, régisseur du transport.

CONSIDÉRANT QUE la Commission Scolaire des Îles a procédé à une demande de soumissions publiques en date du 30 juin 1975;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Scolaire des Îles a procédé à l'analyse des soumissions reçues et celles retenues ont été jugées conformes aux lois et règlements applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. John Chasson ET RESOLU'À MAJORITÉ:

QUE, Conformément aux dispositions de la loi et des règlements et particulièrement du règlement no 11 sur le transport scolaire, la Commission Scolaire des Îles accorde au soumissionnaire qui a été désigné au regard de chaque numéro de véhicule un contrat pour le Transport Scolaire au prix établi pour ce véhicule à la condition que ce soumissionnaire démontre à la Commission des Transports que le prix de sa soumission correspond aux coûts d'opération de chacun de ces véhicules pour l'année 1975-76 et que la Commission des transports statue sur le prix de cette soumission.

NO DU VÉHICULE	SOUSSIONNAIRE	PRIX
1	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$16,434
2	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$16,716
3	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$15,883
4	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$16,161
5	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$13,658
6	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$15,471
7	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$15,588
12	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$15,471
13	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$15,014
14	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$14,023
15	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$14,243
16	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$14,670
17	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$13,840
18	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$14,670
19	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$13,840
20	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$14,243
21	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$14,023
22	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$13,840
23	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$13,840
24	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$14,023
25	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$15,014
26	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$14,023
27	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$14,023
28	TRANSPORT REGIONAL DES ÎLES LTEE	\$14,023

Conformément à la loi, toute personne intéressée peut, dans les 15 jours de cette adjudication, introduire devant la Commission des Transports du Québec une demande MOTIVÉE d'annulation ou de modification de cette adjudication ou de modification du contrat au moyen d'une requête écrite présentée au bureau de la Commission des Transports du Québec. Cette demande doit être signifiée à la Commission Scolaire des Îles et à l'adjudicataire du contrat.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
FAIT À CAP-AUX-MEULES, I.M.
Le 23 juillet 1975.

Gilbert Cormier,
secrétaire général.

Travaux publics Canada Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Gérant des Services Administratifs, Ministère des Travaux Publics, Chambre 266, 2ième étage, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, Terminus Postal, Québec G1K 4K2 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, chambre 266, 2ième étage, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, Québec, G1K 4K2, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Número 074456 — Agrandissement Immeuble du Gouvernement du Canada, Cap-aux-Meules, I.M., comté Bonaventure, P.Q.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des Constructeurs de Sept-Îles, Boie Comeau, Rimouski, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et Montréal, aussi aux bureaux du Ministère à Montréal, Rimouski et Saint-John, New-Brunswick, ainsi qu'au bureau de poste de Cap-aux-Meules, P.Q.

Date limite: le mercredi 27 août 1975
Dépôt: \$50.00

BUREAU DEPOSITAIRE DES SOUMISSIONS: Les sous-traitants pour travaux d'électricité, plomberie, chauffage, ventilation et air-climatisé doivent présenter leur soumission par l'entreprise du Bureau dépositaire des soumissions, 446, rue Arnaud, Sept-Îles, comté Manicouagan, au plus tard à 15 heures, le lundi 25 août 1975, conformément aux dispositions du document intitulé "Principes et procédures à suivre pour présenter des offres aux dépôts de soumissions concernant les travaux fédéraux", deuxième édition, 1er avril 1970.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumissions. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le Gérant des Services Administratifs,
District de Québec
Léon St-Arnaud

BÉLANGER, DALLAIRE, GAGNON & ASSOCIÉS

Marcel Bélanger, m.a., c.a. — Jean-Louis Dallaire, c.a. — Benoit Gagnon, c.a. — Jean-Pierre Mathieu, c.a. — Charles Pelletier, c.a. — Noël A. Rhéaume, c.a. — Yvon Fortin, c.a. — Valère Jean, c.a. — Benoit Racine, c.a. — Léo Linteau, c.a. — Marc Mathieu, c.a. — Michel Duchesneau, c.a. — Claude Michaud, c.a. — Fernand Dufresne, c.a. — Jean-Eudes Dubé, c.a. — Jacques Levesque, c.a. — Yvon Duquet, c.a.
2050, BOUL. ST-CYRILLE OUEST/687-0910

MAURICE BERGERON

2901, AVE PROVIDENCE/653-7585
BLAIS, PELCHAT & CIE
J. Roland Blais — Emilien Pelchat
50 RUE ALGER APT 1, DUBERGER, QUÉBEC 8/681-6057

JEAN-PAUL BLOUIN

771, EMILIE CÔTÉ/681-2353

BOULANGER, FORTIER, RONDEAU & CIE

Maurice Boulanger, c.a. — Réal-A. Rondeau, c.a. — Paul-R. Thivierge, c.a. — Raymond Kirouac, c.a. — Gérard Beaulieu, c.a. — Roland Trudelle, c.a. — Guy DesRoches, c.a. — Charles Rondeau, c.a. — Guy Boulanger, c.a. — François Gagnon, c.a. — André Gagnon, c.a.

Antoine Kawa, c.a. — Jacques Audet, c.a. — Michel Beaudoin, c.a. — Martin Chouinard, c.a. — Serge Melançon, c.a. — Ghislain Hawey — Gilles Marcotte — Yvan J Cloutier — André Michaud
CLOUTIER, c.a. — Jacques Champagne, c.a. — Suzanne Tremblay, c.a. — Michel Denis, c.a. — André Roy, c.a. — Jocelyn Tétu, c.a. — Jacques Giguère, c.a. — Pierre Prémont, c.a.
ÉDIFICE LA LAURENTIENNE, SUITE 310, 500 EST, GRANDE-ALLÉE/529-9171

CHABOT, LORTIE, VEILLEUX & POULIN

Antoine Chabot — Claude Lortie — Fernand Veilleux — Jean-Guy Poulin
2 PLACE QUÉBEC, SUITE 446/529-8921

YVAN CHARPENTIER

20, RUE ST-JEAN, SUITE 140/522-1443

CLARKSON, GORDON & CIE

associés résidents — Guy Gingras — Raymond E. Levois — Pierre Barry
2, PLACE QUÉBEC, SUITE 524 QUÉBEC 4/529-6151

RENÉ CÔTÉ

925, MADELEINE DE VERCHÈRES/527-7848

FERDINAND DROUIN

1341, AVENUE DUQUET, SILLERY, QUÉBEC G1S 1A8 687-0822/681-2684

YVON FILION

2690, AVENUE ROBERT GIFFARD,
GIFARD, QUÉBEC G1E 4H2/661-5203

FORTIER HAWEY & CIE — TOUCHE ROSS & CIE

associés — Jacques E. Fortier — Ghislain Hawey — Gilles Marcotte — Yvan J Cloutier — André Michaud
CENTRE BOIS-FONTAINE, SUITE 860,
880, CHEMIN STE-FOY, QUÉBEC G1S 2L2/687-3333

JEAN-PIERRE GIGUÈRE

363 DE LA COURONNE, QUÉBEC G1K 6E9/TÉL.: 522-4925

GINGRAS, TREMBLAY, ROCHETTE & ASSOCIÉS

Jacques Gingras — André Tremblay — Gilles Rochette — Arcadius Audet
Roger Boivin — Michel Darveau — René-Roux — Denis Roy — Pierre Vachon

Conseil — Paul Gingras

425 EST, BOUL. CHAREST, QUÉBEC 2, QUÉBEC/522-3854

GIRARD, CLICHE, COUTURE, LABRIE, KELLY ET ASSOCIÉS

Roch Girard — Étienne Cliche — Denis Couture — Gilles Labrie — Gilles Kelly — Claude Gauvin — Jean-Jacques Demers
Pierre Jalbert — Jean-Paul Sylvestre — Alain Aubé — Louis Barnabé — Yvan Giroux — Jacques J. Fortier — Jean-Pierre Ancill
157, RUE DES CHÊNES OUEST, SUITE 214, QUÉBEC G1L 1K8/628-4031
77, ST-ANTOINE, LÉVIS, G6V 5Y5/533-0825

HUARD ET ASSOCIÉS

Donald Huard
1356, PLACE GASCOGNE, ORSAINVILLE G1G 4T3/TÉL.: 627-0210

LABERGE & VAILLANCOURT

Philippe Laberge — Pierre Vaillancourt
1026, RUE ST-JEAN/692-2496

LaRUE, GOURDEAU & ASSOCIÉS

Godfrey Gourdeau — Jacques Thibault — Jacques St-Martin — Marcel Tétu — Émile Martel — Raymond Martel — Simon Beaulieu — Yves Vézina — Pierre Létourneau — Robert Lafleur — Renaud Morin — associés résidents.

Gilles Privé — Claude R. Thibault — Robert Fortier — Paul-André Bégin — Gilles Doucet — Jean-Guy Monico — Réjean Roy — Jean-Guy Beaulieu — Gilles Lesnier — Micheline Bédouet — Marc Raymond — Gilles Remillard
350, BOUL. CHAREST EST, QUÉBEC, QUÉ. G1K 3H5/525-4531
39, RUE ST-JOSEPH OUEST, THETFORD-MINES G6G 3N7/338-4111

LATULIPPE, CLICHE, BOURQUE, GILBERT & ASSOCIÉS

André Latulippe — Claude Cliche — Normand Bourque — Guy Gilbert
282, AVENUE DU PALAIS, VILLE ST-JOSEPH, BGE/397-5218 — 620, BOUL. RENAULT, BEAUCVILLE, BCE/227-9833

SYLVIO LEBLANC & ASSOCIÉS

2965, 1ère AVENUE/626-1926

MARCEL LEMIEUX

2069, CHAPDELAINE/527-8919

COOPERS & LYBRAND/McDONALD, CURRIE & CIE

associés résidents — Marius Laliberté — J. H. C. McGreevy — Roland Bédard — Richard Montminy — Robert Roy — Jacques Gagnon
2, PLACE QUÉBEC, CHAMBRE 538, 522-7001
Bureaux dans les principales villes du Monde

ARMAND MAINGUY & ASSOCIÉS

2750, CHEMIN STE-FOY (FACE À L'HÔPITAL LAVAL)/653-9244

BENOÎT MORENCY & ASSOCIÉS

1070, PLOERMEL/527-1802

MORIN, DUFRESNE, CLOUTIER, BEDARD & ASSOCIÉS

Lt.-Yvan Morin — Yves Dufresne — Jean-Marie Cloutier — Marcel Bédard — Richard Montminy — Robert Roy — Jacques Gagnon

Les employés de Tembec sont maintenant actionnaires de leur compagnie

Les employés de l'usine de pâte de Tembec Forest Products Inc. de Témiscamingue sont devenus vendredi dernier officiellement actionnaires de la société.

Les employés, par l'entremise de leur société de gestion Atkwa Inc., ont versé \$86.000 pour 194.000 actions ordinaires de Tembec ainsi que \$316.000 en obligations de première hypothèque.

Le portefeuille en actions ordinaires accordé à Atkwa une participation d'environ 32 pour cent dans Tembec Forest Products Inc.

Les représentants d'Atkwa au moment de la signature de l'accord étaient le président M. L.H. Lorrain, le vice-président Charles Carpenter, et le trésorier M. Georges Nadon, tous du Syndicat canadien des travailleurs du papier. Ils ont reçu les actions des mains de M. George S. Petty, président de Tembec.

M. Lorrain est président national du Syndicat canadien des travailleurs du papier et MM. Carpenter et Nadon sont président et trésorier du local 233 du S.C.T.P. à Témiscamingue, lequel re-

présente l'effectif ouvrier du moulin de la Tembec.

M. Lorrain est présentement membre du conseil d'administration de Tembec et M. Carpenter en fera partie à compter du mois de septembre.

400 travailleurs du moulin de Témiscamingue ont investi \$1.000 dans la société Atkwa Inc. qui, par la suite, fait l'acquisition des actions et des obligations de Tembec.

La transaction vient couronner l'une des entreprises

les plus audacieuses et inusitées de l'industrie canadienne en matière de relations industrielles. Tembec avait fait l'achat de la fabrique de pâte abandonnée par la compagnie internationale de papier à Témiscamingue au cours de l'été 1973, soit environ un an après sa fermeture par la CIP.

Tembec, projet qui réunissait un groupe de dirigeants de l'industrie du papier ayant à leur tête M. Petty, l'effectif ouvrier du moulin, d'autres citoyens de la municipalité de Témiscamingue, le gouvernement du Québec

par l'intermédiaire de son agence forestière Rexfor et le gouvernement fédéral, s'est ensuite mis à la tâche pour rénover le moulin et assurer la production et la commercialisation de ses produits.

L'expérience et la compétence des divers groupes en cause firent de l'entreprise un succès presque immédiat.

M. Lorrain a qualifié la transaction de "fait historique dans la vie des travailleurs de Témiscamingue."

"On ne peut qu'espérer que l'esprit de bonne volonté et de compréhension qui a toujours régné dans nos relations avec nos associés continuera à prédominer dans le cadre de cette entreprise audacieuse," de déclarer M. Lorrain.

"Je crois que les gens de Témiscamingue peuvent être fiers de leurs réalisations, car ils ont non seulement récupéré une industrie pour le Canada, mais ils ont également sauvé leur communauté toute entière," de conclure M. Lorrain.

L'émission fédérale de \$400 millions suscite peu d'intérêt

TORONTO (PC) — La cote a fléchi et l'activité a été faible hier sur le marché canadien des obligations.

Le court terme a perdu une dizaine de cents, le moyen et le long terme ont perdu en moyenne un demi-point, les émissions industrielles, en moyenne un quart de point et les obligations des provinces, en moyenne trois quarts de point.

Un courtier chez Midland-Doherty Ltd. attribue la baisse à ce qu'il

appelle le "pauvre accueil" qui est fait à la nouvelle émission d'obligations du gouvernement du Canada. Il s'agit d'une émission, en trois tranches, de \$400 millions.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES 4XC730-02-142

Date de fermeture: pour 15h30

Heure de Montréal: Mardi, le 12 août 1977

Trois (3) grues hydrauliques de 18 tonnes (2-ch) et 15 tonnes (1-ch).

POUR PROJET BAIE JAMES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES, 800 est, boul. de Maisonneuve, 19e étage, Montréal, Qué. H2L 4M8 Canada

Un dépôt de soumission au montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (\$25.000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement A. ROUSSEAU, ING.

en un clin d'oeil

Mirabel: un contrat de \$2.2 millions d'Air Canada

Air Canada a signé avec la société McInnis Equipment Ltd. un contrat de \$2.2 millions pour l'achat de matériel de traitement du fret à ses nouvelles installations de Mirabel. La firme de Windsor, Ontario, se charge des plans, de la fabrication et de la mise en place de la plupart du matériel nécessaire au traitement du fret au nouveau bâtiment de 75.000 pieds carrés actuellement en construction. Pouvant traiter

jusqu'à 300.000 livres de marchandises à l'heure, la future gare de fret sera parmi les plus modernes et les plus efficaces du monde. Ainsi, Air Canada pourra y charger ou y décharger un Boeing 747 en une heure et un DC-8 en quarante-cinq minutes. Les travaux doivent être terminés au début de l'automne, avant l'inauguration de ce qui sera le plus grand aéroport du monde.

Le plus grand pétrolier du monde entre en service

TOKYO (Reuter) — Le plus grand pétrolier du monde, le Nissei Maru, jaugeant 484.377 tonnes, quittera Tokyo aujourd'hui à destination du Golfe pour son premier voyage.

Le navire de la Tokyo Tanker Company, lancé le mois dernier, dépasse de 400 tonnes tout autre pétrolier existant. Le navire est parti en prévision d'une demande accrue sur le pétrole par crainte d'augmentations, a précisé un porte-parole de la compa-

gnie. Le pétrolier effectuera le voyage aller-retour en 45 jours, soit dix jours de plus que pour les tankers géants, car les réserves japonaises en pétrole sont encore élevées.

Après son lancement le mois dernier, le Nissei Maru n'avait pas immédiatement pris la mer, comme le font habituellement les pétroliers nippons, car la consommation en pétrole du Japon a baissé à cause de la récession industrielle.

Très fort excédent commercial aux États-Unis

Du fait d'une forte chute des importations de pétrole, les États-Unis ont enregistré un excédent commercial record au mois de juin, dépassant \$1.7 milliard, a annoncé, lundi, le gouvernement américain. Le ministère du Commerce a précisé qu'il s'agissait là du cinquième excé-

dent mensuel consécutif. Pour les six premiers mois de l'année, l'excédent commercial américain totalise plus de \$5.4 milliards alors que pendant la période correspondante de 1974, le déficit avait atteint \$2.4 milliards de dollars.

La France et l'Allemagne veulent relancer leur économie

La France et l'Allemagne fédérale vont, dans un proche avenir, appliquer une série de mesures parallèles destinées à relancer leurs économies respectives, ont annoncé, samedi à Bonn, le président Valéry Giscard d'Estaing et le chancelier Helmut Schmidt. Les deux hommes d'État ont clairement indiqué, d'autre part, qu'ils souhaitent que les autres pays du Marché commun — à l'exception de la Grande-Bretagne et de l'Italie — suivent leur exemple. S'adressant aux journalistes à l'issue de leurs deux journées de conversations, au palais Schaumburg, MM. Giscard

d'Estaing et Schmidt ont ajouté qu'ils étaient également tombés d'accord sur la nécessité d'une action internationale plus large pour enrayer la récession mondiale. Le chancelier ouest-allemand a indiqué, de son côté, que le président Giscard d'Estaing, le président Ford, le premier ministre britannique Harold Wilson et lui-même se réuniront en privé à Helsinki, mercredi prochain, en marge de la conférence au sommet sur la sécurité et la coopération en Europe, pour "débatte en profondeur de la situation économique mondiale".

Le Mexique veut se hisser à la tête des producteurs d'argent

Le Mexique va tenter de se hisser à la première place des producteurs mondiaux d'argent, grâce à un plan d'expansion auquel participeront des capitaux canadiens, apprenait-on officiellement, hier, à Mexico. Le plan se base principalement sur la création d'une nouvelle entreprise minière, la société "Minera las Torres S.A.", qui devrait produire annuellement en 1976 sept millions d'onces troyes d'argent et cinquante millions d'onces d'or. Elle regroupera notamment trois mines d'argent du centre du Mexique et

une usine de traitement de minerai d'une capacité de 2.000 tonnes par jour. Les entreprises mexicaines ont apporté 36 millions de dollars US alors que la participation canadienne, minoritaire, sera représentée par la compagnie "Pure Silver Mines" de Toronto. En outre, un crédit de 265 millions de dollars a été souscrit auprès de la "Toronto Dominion Bank", avec la participation de la Banque royale du Canada et de la Banque impériale de commerce canadienne.

dividendes

(Renseignements transmis par la Presse Canadienne)

Burns Foods Ltd., 12 cents, payable le 15 septembre aux actionnaires inscrits le 15 août.

Mobil Oil Corp., 85 cents en argent américain, payable le 10 septembre aux actionnaires inscrits le 15 août.

Monenco Ltd., classe A, 10 cents, classe B, 8.5 cents, les deux payables le 2 septembre aux actionnaires inscrits le 21 août.

Newfoundland Light and Power Co. Ltd., classe A, 20 cents, classe B, 17 cents, les deux initiaux depuis la reclassification et les deux payables le 1er septembre aux actionnaires inscrits le 15 août.

Canadian Cellulose Co. Ltd., 7.5 cents, payables le 22 septembre aux actionnaires inscrits le 8 septembre.

Consolidated-Bathurst Ltd., 50 cents, payables le 19 septembre aux actionnaires inscrits le 22 août.

Cyprus Anvil Mining Corp., 15 cents, payables le 22 août aux actionnaires inscrits le 7 août. Le dividende initial, payé le 27 juin 1975 était de 30 cents.

Eaton Corp., 45 cents, en numéraire américain, payables le 25 août aux actionnaires inscrits le 7 août.

Island Telephone Co. Ltd., 20 cents, payables le 15 septembre aux actionnaires inscrits le 29 août.

Polysar Ltd., privilégiée à 8.4 pour cent, 52.5 cents, paiement initial, payables le 1er octobre aux actionnaires inscrits le 15 septembre.

Rolland Paper Co. Ltd., classe A, 15 cents, payables le 15 septembre aux actionnaires inscrits le 22 août.

St. Joe Minerals Corp., 30 cents, premier paiement après la division des actions, payables le 21 septembre aux actionnaires inscrits le 28 août.

Simpsons Ltd., 5.5 cents, payables le 15 septembre aux actionnaires inscrits le 15 août.

Westcoast Transmission Co. Ltd., 45 cents, payables le 29 septembre aux actionnaires inscrits le 29 août.

fruits et légumes

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité. Ces prix sont fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

Bleuettes: \$9.00 à \$10.00 pour 11 pintes.

Framboises: \$10.00 à \$11.00 pour 12 casseaux d'une chopine.

Pommes: Crosse, \$4.50 à \$5.50. Transparentes, \$4.50 à \$6.00 la boîte de verger.

Betteraves: \$0.60 à \$0.75 pour 6 paquets; \$2.50 pour 25 lb.

Blé d'Inde: \$0.40 à \$0.45 la douzaine.

Brocoli: \$3.50 à \$4.50 la douzaine.

Carottes: \$1.25 à \$1.50 la doz. de paquets; \$6 pour 24x2 livres; \$2.50 pour 25 livres en vrac. Mini-carottes \$5 pour 20 cellos de 12 oz.

Céleri: \$3.50 à \$4.00 la douzaine.

Choux: chinois, \$4.00 pour 12; verts, \$2.50 à \$3.00 pour

16; savoie, \$4.00 à \$4.50 pour 12; rouges, \$4.00 pour 12.

Choux-fleurs: \$4.50 à \$5.00 pour 12.

Choux de Bruxelles: \$6.00 pour 12 chopines.

Ciboulette: \$2.50 la douzaine.

Concombres: de serre, sans pépin, \$5.50 à \$6.50 la douzaine; ordinaires, \$3.00 à \$3.50 pour 6 douzaines; à mariner, petits, \$7.50; moyens, \$6.00; gros, \$4.00 à \$4.50, la manne.

Courges-courgettes: \$2.00 à \$2.50 pour 12; zucchini, \$2.00 à \$2.50 la boîte de 20 lb.

Echalottes: \$0.90 à \$1.00 pour 12 paquets; \$2.50 à \$3.00 pour 3 douz.

Epinards: \$3.00 à \$3.50 pour 12 sacs de 10 onces, ou \$3.00 à \$3.50 le boisseau.

Fèves jaunes et vertes: \$5.00 à \$5.50 pour 20 lb; \$5.00 pour 30 lb.

Gourganes: \$3.75 pour 25 lb.

Laitue: frisée, \$2.50 pour 24 paquets; Boston, \$3.50 pour

16; Romaine, \$3.50 pour 16; chicorée, \$2.50 pour 16; Iceberg, \$4.00 pour 18; Escarole, \$2.50 pour 16.

Menthe: \$2.50 la douzaine de paquets.

Oignons: blancs, \$1.50 pour 6 paquets; rouges, \$1.50 pour 6 paquets.

Persil: \$6.00 pour 5 douzaines de paquets.

Piments verts: \$3.50 pour 10 lb; \$8 à \$9 le minot.

Poivre: \$1.25 à \$1.50 la douzaine.

Pois verts: \$7.00 pour 20 lb.

Rabiole: \$4.00 pour 25 lb.

Radis: \$4.00 à \$4.50 pour 3 douz. de paquets; \$3.25 à \$3.50 pour 30 cellos de 6 onces.

Rutabaga: \$7 les 50 lb; \$1.50 la boîte de 6.

Tomates: de champ, rouges, \$5 à \$6 les 20 lb; roses, \$7 à \$8 les 20 lb.

Pommes de terre nouvelles: \$3.50 le sac de 50 lb; lavées, \$6.00 à \$6.50 les 50 lb. Arrivages: 9.000 sacs de 50 lb.

**LES VOIES RÉSERVÉES
ÇA DÉBLOQUE!**
**ET C'EST BON
POUR TOUT LE MONDE**
CÔTE D'ABRAHAM
RUE DE LA COURONNE, RUE DORCHESTER
DE 7H30 À 9H30 ET DE 16H00 À 18H00
Une voie réservée aux autobus de la CTCUQ, celle de droite, aux heures d'affluence. Vers le centre-ville le matin, vers le pont Drouin le soir.

LES AUTOMOBILISTES OBTIENNENT
Plus grande facilité de circulation. Moins de risques de blocage. Possibilité de stationnement en dehors des heures d'affluence.

LES USAGERS DE L'AUTOBUS OBTIENNENT
Un plus grand respect des horaires. Un service amélioré. Régularité accrue de 150 autobus influencés par les voies réservées. Meilleur fonctionnement des correspondances. Arrêts relocalisés pour un meilleur fonctionnement.

TOUT LE MONDE Y GAGNE
Décongestionnement du centre-ville. Un service amélioré amène plus d'usagers de l'autobus donc moins de voitures, meilleure circulation. Accommodation de 7.500 automobilistes en regard de 10.000 usagers de l'autobus.

Cette première expérience marque le début de mesures pour améliorer le transport en commun à Québec.

**C'EST PROUVÉ
LES VOIES RÉSERVÉES ÇA DÉBLOQUE!**
Une collaboration
Ville de Québec
Commission de Transport de la
Communauté Urbaine de Québec.

Faubert aurait été exécuté

par Lucien LATULIPPE

Michel Faubert a été tué sur place entre 17h et 19h30, samedi dernier. C'est ce qu'a établi l'enquête menée par la Sûreté du Québec.

Le jeune homme de 22 ans, dont la dernière adresse était le 42, rue de l'Épinay, à Québec, a été trouvé sans vie, avant-hier après-midi, dans un sentier de bois non loin de la rue Georges-Muir, aux limites de Saint-Émile et de Notre-Dame-de-la-Neuve. Sa mort remontait à la veille.

L'autopsie pratiquée par le Dr Richard Authier, médecin légiste attaché à la morgue de Québec, a révélé que Faubert avait été atteint de trois projectiles dont le calibre pourra être établi par des expertises en laboratoire. Une balle a touché la victime à la bouche; une seconde l'a atteinte au cou et la troisième, à l'abdomen. Les trois coups de feu ont été tirés à bout portant.

Interrogés par les enquêteurs, des gens du voisinage ou le corps a été trouvé ont laissé entendre qu'ils avaient entendu trois coups de feu entre 17h et 19h30, samedi. C'est à cette heure que remonte approximativement la mort de Michel Faubert.

Originaire de Montréal, Faubert était bien connu de

la police et il n'était pas un motard. Il devait prochainement subir un procès pour vol avec violence à Québec.

Quant au motif du crime, la Sûreté du Québec n'en savait rien, hier. Elle présume qu'il peut s'agir d'un règlement de compte.

Quatrième suspect

Le quatrième suspect dans le meurtre de Jean-Claude Lebel a comparu devant le coroner, Me J.-Armand Drouin, hier matin, et il a été ramené en cellule par des agents de la Sûreté du Québec.

Gérald Dupuis, âgé de 25 ans, a été rejoint à Québec, en fin de semaine dernière. Il était dans une maison du quartier Neufchâtel et il n'a offert aucune résistance.

Les trois premiers suspects sont André Graveline, Gerry Denis, âgé de 20 ans, et Michel Vaugois, âgé de 33 ans. Ces deux derniers sont de Québec. Le premier vit à Loretteville et il a été libéré sous cautionnement par le coroner. Les deux autres sont détenus comme Dupuis.

Le Pic" Lebel a été abattu d'une décharge de fusil 12, le 16 juin dernier, près du bistro "Normandie", à Saint-Émile. Quelques autres personnes ont été blessées à la même occasion, mais elles sont rétablies.

La foudre frappe sur la Rive-Sud

par Lucien LATULIPPE

La foudre a cogné dur dans plusieurs comtés de la Rive-Sud, en début de soirée, hier, et elle a provoqué des panes d'électricité. Elle est aussi tombée en banlieue de Québec.

Un porte-parole de l'Hydro-Québec précisait, en fin de soirée, qu'environ 10,000 abonnés avaient été touchés et que les pannes avaient duré de deux à cinq heures. Les équipes d'urgence ont fait diligence pour que les réparations soient effectuées le plus rapidement possible.

Le secteur le plus affecté comprend 4,600 abonnés demeurant dans les municipalités de Saint-Raphaël, La Durantaye et Saint-Charles de Bellechasse. La foudre a frappé un poteau supportant un fil de 69,000 volts dans le 5e rang de Saint-Raphaël. La panne a été enregistrée à 17h10 et le courant a été rétabli à 22h10.

Environ 1,400 abonnés des municipalités de Saint-Vallier, Saint-Michel et Saint-François ont été privés d'électricité de 19h03 à 22h23. Il en a été ainsi pour 1,700 abonnés de plusieurs autres municipalités, soit Armagh, Saint-Nérée, Saint-Philémon, Sainte-Apolline,

Saint-Paul, Buckland, Le Rosaire et Sainte-Euphémie.

Une partie des villes de Lévis, Bienville et Lauzon a été plongée dans la noirceur de 18h30 à 20h40.

L'électricité aurait aussi fait défaut dans Saint-Agapit, mais aucun chiffre de ce secteur ne pouvait être fourni, la nuit dernière.

Sur la rive nord du fleuve, l'Hydro-Québec a dû dépêcher des équipes à Sainte-Brigitte-de-Laval et à Sainte-Thérèse-de-Lisieux où l'électricité a manqué de 18h à 20h, touchant environ 2,500 abonnés.

La pluie qui accompagnait la foudre est tombée drue dans certains secteurs. A l'aéroport de Québec, le bureau de la météo estime à 29 centimètres de pousse la précipitation d'hier soir. La précipitation a atteint 1/4 de pouce durant les dernières heures, soit de 19h dimanche à 19h, hier.

Les routes sont devenues glissantes et les automobilistes ont dû redoubler de prudence au cours des orages. Des accidents ont été enregistrés, mais ils n'ont causé aucune perte de vie. Une camionnette a heurté un poteau sur le boulevard Hamel. Deux blessés ont été conduits à l'hôpital. L'un d'eux souffrait de fracture à une jambe.

Accident mortel à Rimouski

Un accident de la route a fait un mort dans la région de Rimouski, hier. La victime est Berchmans Beaulieu, âgé de 17 ans, du rang 3 de Sainte-Angèle-de-Mérici, dans la circonscription de Matapédia.

La tragédie est survenue

vers midi. La Sûreté du Québec précise qu'une auto a capoté et que le jeune Beaulieu a été coincé sous le véhicule.

L'embarcadere s'est produite dans le rang 3 de Sainte-Angèle et le poste de la SQ à Rimouski fait enquête.

Une maison historique anéantie à St-François

Une maison historique a été la proie des flammes, hier soir, à Saint-François de l'Île d'Orléans. Elle était inhabitée et en rénovation.

La construction centenaire s'élevait dans la partie nord de la municipalité. Elle appartenait auparavant à M. Adélard Imbeau et elle avait été acquise, depuis un certain nombre d'années, par M. Karl Apollon.

L'incendie d'origine suspecte fait l'objet d'une enquête. Il a été aperçu vers 19h30 et les pompiers de Saint-Laurent ont été appelés pour le combattre. La maison voisine, occupée par la famille Jean-Yves Picard, a été menacée, mais elle n'aurait subi aucun dommage.

Le poste de Québec-Métro

de la Sûreté du Québec a dépêché des agents sur les lieux. Il est possible que l'incendie ait été provoqué par la foudre.

Nomination

OTTAWA (PC) — Jardine Neilson a été nommé directeur du Programme des affaires des Indiens et des Esquimaux au Québec, en remplacement de M. R.-L. Boulanger. C'est ce qu'annonce le ministre des Affaires indiennes.

M. Neilson, natif de Montréal, est responsable de la coordination aux services de l'éducation, du développement économique et des affaires sociales de plus de 33 réserves indiennes et de 12 corporations d'Inuit.

carrières et professions

pour faire paraître vos annonces dans cette page, composez

647-3266

PROGRAMMEUR-ANALYSTE

Possédant baccalauréat en informatique, demandé pour enseignement au niveau collégial. Salaire suivant qualifications.

Pour informations, appeler: 525-7476

C.L.S.C. de L'ERABLE ATTACHE D'ADMINISTRATION

TACHE

- Participer à l'administration générale du C.L.S.C.
- Administration du personnel.
- Participer selon sa compétence à l'élaboration et à la réalisation de programmes au sein d'une équipe multidisciplinaire.

QUALIFICATIONS

- Un premier diplôme universitaire dans le domaine concerné.
- Une expérience élémentaire du milieu.

SALAIRE

Selon les normes du ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 12 août 1975 à:

DIRECTEUR GENERAL
C.L.S.C. de L'ERABLE
1353 St-Calixte
PLESSISVILLE

COMITE INTERMUNICIPAL DE GESTION DES DECHETS DU COMTE DE LEVIS SURINTENDANT D'USINE Incinérateur rive-sud

Le Comité Intermunicipal de Gestion des Déchets du Comté de Lévis demande des applications pour le poste de surintendant des opérations à l'incinérateur du Comté de Lévis, situé sur la Route des Îles à St-David.

Les candidats devront posséder les qualifications suivantes: — Connaissances en mécanique et de préférence avec expérience sur l'opération de four à haute température, — Connaissance en électricité suffisante pour faire les vérifications d'usage.

Degré de scolarité suffisant pour la tenue de dossiers et la préparation de rapports.

Être âgé d'au moins 25 ans et pas plus de 50 ans.

Votre application écrite accompagnée de votre curriculum vitae devra parvenir au soussigné avant 15:00 heures le 20 août 1975.

Germain Lavoie,
Secrétaire-trésorier.
784, rue Commerciale,
St-David de l'Auberivière,
Québec, P.Q.

ANALYSTE PROGRAMMEUR et TECHNICIEN COMPTABLE

Notre firme est à la recherche de personnel pour son service de l'informatique

L'ANALYSTE PROGRAMMEUR devra posséder:

- des notions d'opérations d'ordinateur
- une connaissance avancée du langage RPG
- une année d'expérience en programmation

Le TECHNICIEN devra posséder:

- une connaissance des principes et méthodes de base de la comptabilité avec quelques notions de l'informatique.

Envoyer curriculum vitae à:

Larue, Gourdeau et Associés
Comptables Agréés
350, est Boul. Charest
Québec G1K 3H5



HÔPITAL SAINTE-JUSTINE

Centre hospitalier universitaire ultra-spécialisé en Pédiatrie et Obstétrique-Gynécologie.

INFIRMIERS(ERES) AUTORISES(ES) INFIRMIERS(ERES) AUXILIAIRES PUERICULTRICES DIPLOMEES

- Temps complet: jour (rotation des heures) soir - nuit

- Temps partiel: soir - nuit

FINISSANTS(ES) EN TECHNIQUES INFIRMIERES

FINISSANTS(ES) DES ECOLES D'AUXILIAIRES

- Entrée: 18 août
- Orientation structurée et individualisée (4 - 6 sem.)
- Programme éducatif en soins infirmiers

Il est possible de trouver à se loger aux environs de l'Hôpital.

INFORMATION:

Danielle Lemire
Bureau d'emploi
3175 Chemin Côte Ste-Catherine, Montréal
Tél.: (514) 731-4931 - poste 602



LE SOLEIL c'est pour tout le monde

QUELQUES OUVERTURES

Plein temps + temps partiel
Pour nouvelle compagnie à Québec.
Voiture nécessaire.
Téléphoner 10h. a.m. à 10h. p.m.
à 525-9087

MONTEUR EN LITHOGRAPHIE

3 années d'expérience. Bonnes conditions de travail avec salaire avantageux.
PAUL VEILLEUX LTEE
683-2508

ASSURANCES GENERALES

Homme ou femme pour département de lignes personnelles, avec connaissance de la tarification et du formulaire, dactylographie requise. Aussi commis-réceptionniste.

S'adresser à:
Pouliot Assurances Inc.,
1510 ouest, boul. St-Cyrille
Québec G6T-5111

MGNT VILLENEUVE

Centre d'accueil de réadaptation pour garçons mésoadaptés sociaux (socio-affectifs)
St-Ferdinand, comté Mégantic,
est à la recherche d'un

DIRECTEUR GENERAL

CRITERES D'ELIGIBILITE:

Scolarité: diplôme universitaire de 1er cycle ou en administration ou en psychologie ou toute autre compétence équivalente. Expérience pertinente dans la fonction: 10 ans dans le domaine de la rééducation ou de l'éducation et 3 ans dans un poste de cadre. Sens des relations humaines. Aptitudes au "leadership". Être âgé d'au moins 35 ans.

Il est à noter que l'on devra faire parvenir sa candidature et son curriculum vitae pour le 25 août 1975 à:

M. Gilles Martineau
Président de la Corporation
Mont-Ville-Neuve
St-Ferdinand, cté Mégantic, Qué.
G0N 1N0

COORDONNATEUR DES COMMUNICATIONS

La Confédération des Sports du Québec, organisme regroupant les fédérations sportives provinciales, est à la recherche d'un coordonnateur pour son service des communications.

FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur général, il verra à mettre en application les politiques de promotion, d'information et de représentation de la Confédération et agira comme conseiller auprès de ses membres dans l'élaboration et l'application immédiate de programmes à court et à long terme. Il devra publier les activités des membres et de la Confédération des Sports du Québec parmi les grands médias d'information. Il mènera à bien toutes les autres tâches que lui confiera la direction générale. Il dirigera l'équipe qui compose cette division de l'organisme.

EXIGENCES:

Détenteur d'un diplôme en communication ou d'une forte expérience dans le milieu de la publicité et des relations publiques, il connaît à fond les problèmes du sport amateur. Parfaitement bilingue, il est prêt à voyager.

SALAIRE:

Selon les politiques de la C.S.Q.

DATE LIMITE: 5 août 1975.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae à:

SECRETARIAT ADMINISTRATIF
DES ORGANISMES DU SPORT
Bureau du personnel, Dossier 75-030-A-02
1415 est, rue Jarry, Montréal, Qué.
H2E 2Z7

LA COMMISSION SCOLAIRE L'ISLET SUD

demande les services d'un:

PRINCIPAL D'ECOLE

à Ste-Perpétue, Cté L'Islet.

FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur général ou de la personne déléguée à cette fin par la Commission, le principal d'école assume l'entière responsabilité de son école.

- Il organise son école au point de vue administratif, pédagogique, financier et matériel et assume la gestion du personnel des divers champs d'activités de l'école, conformément aux politiques et règlements de la Commission.
- Il doit assurer des communications régulières et suivies à l'intérieur de son école, avec la Commission et avec le milieu desservi par l'école.
- Il dirige l'équipe de gestion de l'école.

CRITERES D'ELIGIBILITE:

- Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le Ministre.
- Une formation minimale de 15 années de scolarité.
- Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif.
- Une expérience de 5 années dans l'enseignement, de préférence à l'élémentaire.

Le comité tiendra compte, en outre, des critères suivants: qualifications - expérience - compétence - ancienneté - sens du travail en équipe - aptitude positive face à l'évolution de l'enseignement.

L'école compte 450 élèves et le centre est à Ste-Perpétue, L'Islet. La lettre d'offre de service fera état des raisons qui motivent la participation à ce concours et sera accompagnée d'un document attestant que le candidat répond à tous les critères d'éligibilité.

Les candidats intéressés devront adresser leur demande par écrit avant mardi le 12 août 1975 à 16h.00 à l'adresse suivante:

Claude Ouellet, Directeur général
COMMISSION SCOLAIRE L'ISLET SUD
Case postale 550
St-Pamphile, Cté L'Islet, G0R 3X0

N.B. Mentionner sur l'enveloppe, concours: Principal d'école, personnelle et confidentielle.

PROFESSEURS DEMANDES

Collège de Québec requiert les services de professeurs en: **DACTYLOGRAPHIE:** Niveau collégial et secondaire, très bonne connaissance de l'anglais nécessaire.

ANGLAIS:

Niveau collégial et secondaire.
Faire parvenir curriculum vitae à:
Dépt 7446 - Le Soleil

COMMIS DE BUREAU DEMANDE

Fonctions: Sous l'autorité de l'adjoint-administratif, prépare tout rapports périodiques; capable de faire la tenue de livres; bonne connaissance du français; possède également sténo et dactylo.

Qualifications: Détenir un secondaire V ou une 12ième année; posséder un minimum de 1 an d'expérience dans la tenue de livres.

Salaire: A discuter.
Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 5 août au département:

Le Soleil

COMPTABLES AGREES et STAGIAIRES

Notre bureau de Québec recherche des comptables agréés et stagiaires ayant une expérience d'au moins 3 ans dans la vérification publique.

Envoyer curriculum vitae à:

M. Yves Vézina c.a.
350 est, boul. Charest
Québec

LARUE, GOURDEAU & ASSOCIES
Comptables agréés
Québec et Thetford Mines



HÔPITAL SAINTE-JUSTINE

Centre hospitalier universitaire ultra-spécialisé en Pédiatrie & Obstétrique-Gynécologie,

est à la recherche d'une (1)

INFIRMIERE-CHEF

pour son service de Neuro-Chirurgie

Exigences d'emploi:

- Membre en règle de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers de la Province de Québec
- Baccalauréat en Sciences Infirmières de préférence
- Expérience en administration
- Formation et/ou expérience dans le champ clinique concerné

S'adresser à: Danielle Lemire

Bureau d'emploi
3175 Chemin Côte Ste-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 731-4931 poste 602



LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS

DEMANDE

UN PSYCHOLOGUE

AFFECTATION PREVUE:

Ecole Ste-Bernadette

Clientèle: Mésoadaptés sociaux affectifs graves

NATURE DU TRAVAIL:

Le rôle principal du psychologue est de fournir une assistance professionnelle aux élèves en vue de leur intégration et de leur adaptation en milieu scolaire et social.

ATTRIBUTIONS CARACTERISTIQUES:

Le psychologue effectue des tâches relatives à l'élaboration des objectifs et des politiques de travail de son secteur en tenant compte des politiques générales d'administration et de pédagogie tant au niveau de l'école qu'au niveau de la commission. Il est chargé de l'application de cette politique.

Le psychologue rencontre les élèves, individuellement ou en groupe, il leur administre au besoin des tests d'intelligence, de personnalité ou certains tests spécifiques. Il est chargé de leur rééducation et de leur réadaptation. Au besoin, il réfère l'élève aux personnes concernées ainsi qu'à des institutions spécialisées. Il contribue à l'élaboration de programmes d'activités, en particulier pour des classes spéciales; il assiste et conseille les administrateurs, les enseignants et les parents et leur communique les rapports appropriés. Il participe à des études de cas à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire.

Il monte et tient à jour le dossier des élèves en ce qui concerne son secteur.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en psychologie avec option appropriée.

SALAIRE: \$9,192 à \$20,198.

Toute demande d'emploi et curriculum vitae doivent parvenir le ou avant le 7 août 1975 à:

Directeur des services
du personnel
225, rue St-Rédempteur
Hull

Concours: P-61

la consommation

Le seul ministère des Affaires culturelles du genre en Amérique du Nord

Créé en avril 1961, le ministère des Affaires culturelles est le seul du genre en Amérique du Nord. Il possède les principaux instruments administratifs et politiques susceptibles d'améliorer la qualité de la vie de notre société moderne et de permettre à tous un accès facile et une participation continue à la culture. Il assure la permanence culturelle dans les régions grâce à l'action d'un personnel d'animation; il sensibilise les citoyens en général et les autorités locales en particulier au fait culturel, considéré comme denrée de consommation courante.

Le ministère des Affaires culturelles réalise ses objectifs par l'intermédiaire de six directions générales et de deux directions spéciales:

Directions générales

Gestion	Patrimoine
Lettres	Cinéma et audio-vision
Arts plastiques	Arts d'interprétation

Directions spéciales

- Relations culturelles
- Développement culturel régional

Certains organismes relevant directement du ministre des Affaires culturelles travaillent à la réalisation des objectifs du ministère:

- le Bureau de surveillance du cinéma
 - la Commission des biens culturels
 - la Centrale d'artisanat
 - la Commission des bibliothèques publiques
 - la Commission consultative des musées du Québec
 - le Comité consultatif de la Bibliothèque nationale
 - le Comité consultatif du livre
 - le Comité de l'enseignement de la musique
 - la Régie de la place des arts de Montréal
 - la Régie du Grand Théâtre de Québec
- Siège du ministère des Affaires culturelles
955, chemin Saint-Louis
Québec - G1S 1C8

Renseignements généraux

(418) 643-2183

Pour obtenir des renseignements sur le ministère et ses services, sur les manifestations qu'il organise, sur les formes d'aide que l'on peut en attendre si l'on met sur pied une initiative à caractère culturel, s'adresser aux bureaux régionaux suivants:

MONTREAL	CHICOUTIMI
100 est, rue Notre-Dame	534, rue Jacques-Cartier
H2Y 1C1	G7H 5B5
(514) 873-2255	(418) 549-9535
RIMOUSKI	ROUYN-NORANDA
337, rue Moreault	1, 9e Rue
G5L 1P4	J9X 2B1
(418) 723-8234	(819) 762-8340
SHERBROOKE	TROIS-RIVIERES
740 ouest, rue Galt	1360, rue Royale
J1H 1Z3	G9A 4J4
(819) 565-1753	(819) 374-6205



QUEBEC	HULL ET LA COTE-NORD
1180, rue Berthelot	1180, rue Berthelot
G1A 1A3	Québec G1A 1A3
(418) 643-7431	(418) 643-7796

NDLR — En collaboration avec l'Éditeur officiel du Québec, LE SOLEIL publie par tranche le texte intégral du Guide du citoyen, préparé par le ministère des Communications. Ce guide est en vente dans les librairies de l'Éditeur officiel du Québec, les librairies et les dépôts de journaux.

La haute couture plus vivante que jamais

PARIS (AFP) — Après les provocations des dernières années, les spécialistes de la haute couture ont montré, hier matin, devant les journalistes de mode du monde entier, qu'ils étaient aussi

erotissimo. La plus belle illustration de la nouvelle ligne fine, longue, souple, mouvante, très féminine, les épaules élargies mais rondes pour faire paraître la taille et les hanches plus fines —

entonnais, en pointes de mouchoirs. Les harmonies de tons sont subtiles: marron-violaine, gris-moutarde, camel-vert de gris, en jersey angora givre.

Le tout est moelleux, douillet, féminin. Dès le troisième modèle, les applaudissements se sont fait jour et ont été crescendo jusqu'à la fin avec des préférences pour les plastrons plissés, volants, tuyautés des robes du soir avec l'insolent dos nu que le devant extrêmement pudique d'un mannequin japonais n'annonce pas, avec des fourreaux entièrement crochétés en dentelle d'Irlande, dans des dégradés de roses et de gris.

La longueur chez Cardin se stabilise sous le mollet. Les chapeaux sont empruntés aux petits melons des Péruviennes et sont posés au ras des sourcils.

Enfin, si Cardin est souvent en avance sur son temps, Jean-Louis Scherrer, lui, n'est pas totalement sorti de la mode rétro dont il fut le champion.

Il a présenté de longs fourreaux emperlés, des motifs 1925, une taille longue... jusqu'à l'ourlet.

Pour le matin, il offre aux élégantes d'immenses châles de lainage à longues franges à porter sur des "trench-coat" assortis en poil de chameau, velours de laine, tweed, mohair, cuir d'Afrique du sud.

Pour le grand soir, Scherrer propose de la mousseline de couleur franche drapée à l'antique, des sweaters et des fourreaux entièrement perlés, dont la coupe d'une très grande simplicité, met en valeur un inimitable travail de brodeur.



Bohan, dessinateur de Dior, habille ses mannequins comme des Esquimaux pour l'hiver prochain. Il est ici photographié avec un mannequin qui porte une robe de mariée à capuchon.

capables de présenter autre chose, de faire de la création pure, de l'architecture, de la sculpture, souvent de l'artisanat, parfois même de l'art.

Pour l'ouverture de la présentation des modèles d'automne-hiver 1975-76: Serge Lepage, Pierre Cardin, Jean-Louis Scherrer.

En lever de rideau: Serge Lepage a présenté une mode monacale. Ses femmes ressemblent aux statues des églises de France. Elles portent de longues tuniques sur des jupes étroites, des ceintures cordelières de châtelines, des coiffures inspirées des "retours de croisades" et de longues écharpes descendant jusqu'aux pieds.

Pour le jour, Lepage a créé un ravissant tailleur bleu dur, net, bien épaulé, une jupe avec deux plis d'aisance et une blouse faite de quatre foulards. Un cinquième est noué en cagoule sur la tête, à la façon des novices.

Lepage offre également une nouvelle conception du "duffle coat", plus féminin, en drap camel réversible et des pompons tout le long de la parure ainsi qu'au tour de la capuche.

Pour ses modèles, il a choisi des tons sourds: prune, brun, marine, une pointe de fuschia et une débauche de violet pour le soir, mais un violet lumineux très séduisant.

Cardin, cette année, est

Vente
de Juillet
50%

SUR TOUTE LA MARCHANDISE

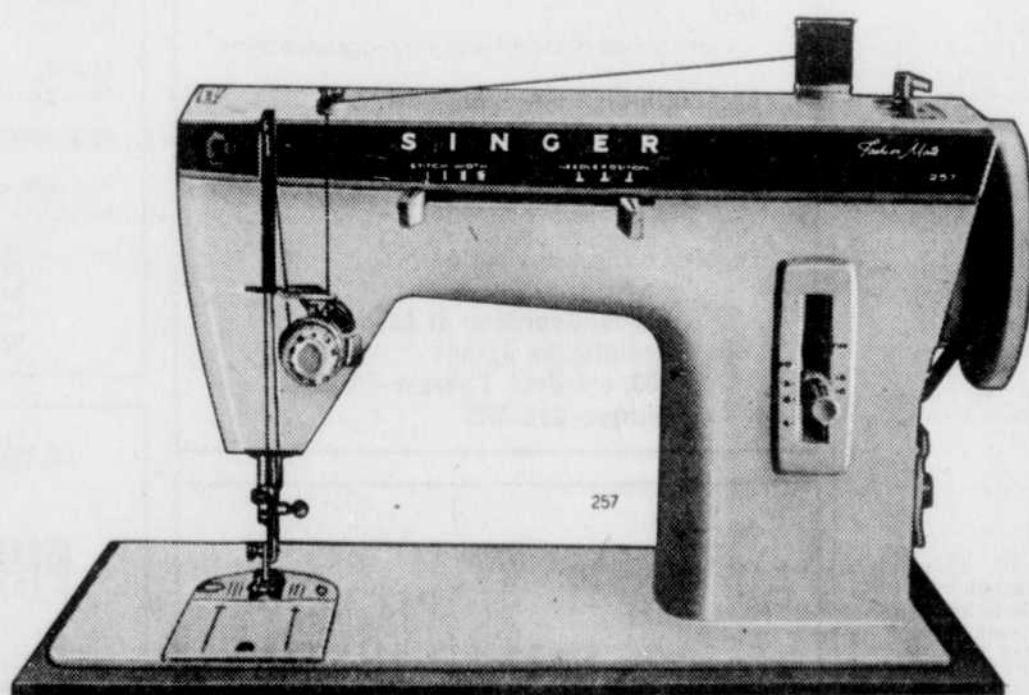
Suzanne
Brunet

3, JARDINS DE MERCI, SUITE 506, QUEBEC

TELEPHONE: (418) 681-4411

Horaires d'été: 10h à 16h30
fermé vendredi soir et samedi

COMMENT PEUT-ON SE PRIVER D'UNE MACHINE À COUDRE SINGER À \$99?



La vente
se termine
samedi

C'est une ZIGZAG — eh oui, la merveilleuse machine à coudre ZIGZAG, la Fashion Mate* à ce bas prix très exceptionnel! Et elle est pourvue de caractéristiques perfectionnées qui facilitent d'autant plus la couture.

- Une exclusivité Singer: la canette à l'avant
- 3 positions d'aiguille au simple toucher du levier.
- Pied presseur à enclenchement.
- Arrêt automatique du bobinoir, lorsque la canette est remplie à capacité.
- Fait les boutonnières, pose les boutons, surfile et raccommode sans accessoires.

Profitez dès maintenant de cette offre extraordinaire que Singer vous fait!

Singer vous aide en tous points

SINGER

*Une marque déposée de la Compagnie Singer du Canada Limitée

CENTRES DE COUTURE SINGER ET CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS PARTICIPANTS.

MAIL ST-ROCH
324 ST-JOSEPH
PLACE FLEUR DE LYS
PLACE L'ORMIERE

522-8128
522-8986
529-5291
843-2845

PLACE LAURIER
CHICOUTIMI
RIMOUSKI
ORSAINVILLE

651-4021
(418) 549-9122
(418) 723-2072
626-9333

LEVIS
DONNACONA
MONTMAGNY
BAIE ST-PAUL

(418) 837-6157
(418) 286-2662
(418) 248-3734
(418) 436-2644

RIVIERE-DU-LOUP
CABANO
TROIS-PISTOLES
LA POCATIERE
MATANE

(418) 862-2789
(418) 854-3033
(418) 851-3216
(418) 856-3712
(418) 562-2288

la télévision

La revanche de "Mame Tartempion"

Habituellement, "Mame Tartempion", pour qui la télévision diffuse de haut en bas, a le choix de bien regarder chez elle ou d'assister à une émission en studio.

Parfois, et même très souvent, les programmeurs classiques la récompensent, elle et sa famille. On

l'invite à un jeu-questionnaire. Si elle répond blanc alors que c'est noir, elle mérite une chaleureuse "bébelle" du commanditaire par l'entremise du bel animateur-quizzeur qui se paie...une poignée de bon temps à ses dépens.

A "Bonjour comment ça va?", on a imaginé des variations sur ce thème usé. Mame Tartempion co-anime avec le chanteur Claude Steben cette



Jacques Dumais
radio et télévision

demi-heure quotidienne de l'été à Télé-4. Elle lit sa quote-part de potins du jour, mord à pleines dents dans la pomme que lui chante le charmeur.

Pas folle la bonne dame. Elle maîtrise assez bien le médium et, en toute simplicité, se raconte dans sa vie quotidienne. Au grand auditoire, elle dénombre sa famille, raconte ses noces avec photos à l'appui, livre ses recettes de cordon bleu ou les secrets de sa dextérité manuelle.

Chaque jour, à 9h30, elle revient, différente, vêtue de sa robe-soleil et ayant pris soin de laisser ses bigoudis à la porte. On imagine ses proches qui dévorent le petit écran au même moment.

Encore et toujours, nous avons droit à de la "télévision de chaises" et à des images d'une caméra qui, probablement fixée au centre d'une table de ping-pong, suit religieusement les joyeux échanges entre Steben et sa Belle d'un jour.

Admettons cependant le pittoresque du rendez-vous. Car il pique la curiosité du commun des mortels toujours avide de parcourir le jardin de la voisine.

Dans le cas qui nous occupe, le jardin de Mame Tartempion vaut cent fois celui du "Club des Smattes". J'aime mieux les fleurs fraîches du "Club des Varices" que les jardins truffés de pissenlits et de tordeuses dans l'environnement de nos vedettes.

"Bonjour comment ça va?" est le dernier-né estival du réalisateur Michel Brodeur, ce "dynamo" aux mille trouvailles. Cette fois, Brodeur n'a plus Robert Gillet comme coéquipier. Steben n'a ni le talent ni la présence de Gillet, mais il possède cette qualité primordiale pour un radiodiffuseur pas trop exigeant: il est toujours "de beau, de bon, de bonne humeur..."

Steben ne le serait pas que personne ne lui en voudrait. Car il revient à Mame Tartempion de jouer au premier chef le jeu du petit écran. On la recrute sur demande ou avec l'aide de l'agence Solange Goulet.

Mme Goulet est celle qui organise les voyages de "quizeuses" dans la métropole. Grâce à elle, Réal Giguère, les "Tannants" ou quelques "Boubou" ou "Coqueluches" du même acabit font régulièrement face à des fortes délégations québécoises dans les studios des maisons mères de la télévision du Québec.

CFOM fermera ses portes le 8 août prochain

(PC) — Il semble maintenant assuré que la station de radio CFOM cessera de diffuser à compter du 8 août prochain.

C'est ce qu'a déclaré hier soir le gérant du poste anglais, M. Dave Atkinson, qui a précisé qu'il était peu probable que Radio-Canada puisse utiliser les équipements de CFOM puisque les pourparlers avec le réseau an-

glais CBC étaient rompus et ce à cause d'une offre qualifiée de ridicule par M. Atkinson.

Par ailleurs, le Conseil de la Radio Télévision Canadienne a confirmé sa décision de refuser la vente de la station à un groupe d'hommes d'affaires de Québec.

CFOM est la seule station radio d'expression anglaise de la ville de Québec.

télé-choix

A 19h, au onze, **Le Monde merveilleux de Disney** présente: "L'enfant du Marais", première de deux émissions qui ne sont

pas sans rappeler la récente tornade de Saint-Bonaventure. A la suite d'un ouragan, l'église d'un village et plusieurs maisons sont emportées dans le "marais de la mort".

A 19h30, à Radio-Québec, **La Chasse-Galerie** ou certaines recettes de grands-mères;

A 20h30, au onze, **L'Amour quotidien**. Le goût de la paix, de l'harmonie, d'un paradis terrestre pour y vivre à deux.

A la même heure, à Radio-Québec, **Ce coin de pays**. L'animateur Pierre Thériault nous amène à Québec, "château fort" de la culture québécoise;

A 21h, au onze, **Parlez-nous de vous**. Oubliez Elaine Bé-

dard, mais rencontrez Bernard Tremblay, Gilles Bélanger et Daniel Bélanger, l'animateur et les artistes de la région de Matane;

A la même heure, à CBV-FM, **Documents**, André Malraux, "biographie des dieux". Interview avec l'homme et commentaires et lectures sur son oeuvre;

A 21h30, à Radio-Québec, **Divers pour l'été**. Une soirée au Théâtre de la Fenière, à l'Ancienne-Lorette et un coup d'oeil sur le Festival de Sainte-Rose-du-Nord;

A la même heure, au onze, **Documents**. Portrait de Hô Chi Minh, ce leader aujourd'hui décédé, mais qui luttait pendant 45 ans pour assurer l'indépendance de son pays, le Vietnam.

A 22h30, à Télé-5, **World Aquarium**. Comment vivent

les épaulards, bélugas et dauphins du Pacifique;

A 23h30, au onze, **Les Joueurs** ou comment la vedette se fabrique une image qu'elle sert ou impose au public;

Demain, à 10h05, à CBV, **A l'antenne** diffuse une interview de Pierre Paquette avec la sociologue Colette Carisse, qui parle des trois vies de la femme: la carrière professionnelle, la vie au foyer et la vie novatrice qui est la synthèse des deux premières;

A 12h30, au onze, **Vers l'an 2000** ou les grattes-ciels, ces merveilles terribles de nos villes;

A 13h35, à la même antenne, **Réseau-Soleil** depuis Jonquière. Reportage sur la 14e Expo-sciences de mai qui présentait 225 jeunes scientifiques venus de 51 régions du pays.

La vie et l'oeuvre de l'"Oncle Hô"



J.D. L'Oncle Hô...

Dans le cadre de "Documents", à la télé de R.-C., à 21h30, ce soir, "Portrait d'Hô Chi Minh" présente des images et propos inédits sur les précédents de la guerre américaine au Vietnam. Ce documentaire réalisé en France par Gérard Guillaume, avec la collaboration d'Unicité Film, relate les quarante-cinq années de lutte de l'Oncle Hô, mort quelques années avant que son rêve ne devienne réalité: la réunification des deux Vietnams.

CENTRE DE VERRES DE CONTACT CHAREST

Polyclinique
Vision-Santé Charest
210 est, boul. Charest
Suite 105
Face à la
Gare Centrale d'Autobus
529-6641

ESPACES A LOUER POUR BUREAUX

1500 p.c. climatisé avec stationnement.
2350, rue Mont-Thabor, Québec.
TEL.: 681-7211

ENCORE 3 JOURS

VIC TANNY

OFFRE SPECIALE/ETE



MINI-ADHESION D'INTRODUCTION
POUR UN MOIS COMPLET

OFFRE D'UNE PERIODE LIMITEE SEULEMENT 100 ADHESIONS PAR STUDIO

Maintenant pour seulement \$5 vous pouvez découvrir le monde merveilleux de Vic Tanny, avec la "mini-adhésion" d'un mois complet. Jouissez de tout l'équipement et service tout comme un membre régulier. Il est encore temps de vous mettre en forme pour l'été. Les moniteurs de Vic Tanny mettront au point un programme conçu spécialement dans le but de vous mettre en forme, en vous aidant à perdre ces excès de poids et de poids là où vous ne les voulez pas. Donnez-vous comme but d'enlever de 2 à 5 livres de votre taille, hanches, jambes et cuisses, et de perdre de 5 à 12 livres de la poitrine et amusante façon Vic Tanny, dans un programme utilisant les conseils en nutrition et les appareils d'affermissement et d'exercices exclusifs à Vic Tanny. Ensuite, les relaxants massages chauds dans les bains-giratoires, saunas, bains à vapeurs, une baignoire rafraichissante dans une piscine tropicale, et un solarium Californien vous aideront à découvrir une nouvelle vitalité ainsi que cette apparence "Remarquez-moi".

JOUISSER DES STUDIOS DE SANTE LES PLUS COMPLETS ET LES PLUS LUXUEUX AU CANADA

VIC TANNY CLUBS SANTE/MISE EN FORME

LIMOILLOU
2965, 1re Avenue
626-6216

STE-FOY
Plaza Laval, 2150 ch. Ste-Foy
659-1775

STUDIOS AFFILIES A TRAVERS LE CANADA ET LES E.-U.

horaire

De 6 P.M. jour de publication et horaire complet du lendemain. (c) Emission couleur.

Comprenant également les postes transmis par câble

(4) Québec CFMT-TV
(5) Québec CKMI-TV
(11) Québec CBVT

(3) Burlington WCAX-TV
(7) Sherbrooke CHLT-TV

(8) Mt. Washington WMTW-TV
diffusé au 13
(10) Montréal CFMT-TV

(12) Montréal CFCF-TV
(13) Trois-Rivières CKTM-TV et TCQ
Diffusés au 8
(15) CIVQ (UHF Radio Québec)

MARDI 29 JUILLET 1975

P.M.
6.00
3 Channel 3 News Hour c
4-7-10 Parle parle, jase jase c
5 The City at Six c
11 Tournai c
12 Pulse c
TCQ A communiquer
6.30
5 Around the City with Bob c
8 The FBI c
11 Actualités 24 c
TCQ Loisirs science. — La société de biologie de Montréal. Invités: Françoise Perrault et Michel Bertrand.
7.00
3 News c
4 Aujourd'hui le 29 juillet c
5 Reach for the Top c
7 Les protecteurs c
10 Le 10 vous informe c
11 Le monde merveilleux de Disney c
12 Tuesday Movie: "Cromwell" c
13 Le 13 vous informe c
R.-Q. Le roi Arthur. — Kai, un Saxon, se retrouve parmi ses frères de race. c
7.30
3 Let's Make a Deal c
4-7-10 Hawaii 5-0 c
5 Adventures in Rainbow Country c
8 Hogan's Heroes c
13 Jinx c
R.-Q. La Chasse-Galerie: L'art d'apprendre certains mets ou comment préparer des remèdes de grand-mère. c
7.45
R.-Q. Les touche-à-tout. Anim.: Jacques Boucher. — Comment régler un cran de mire "téléscope" sur le terrain et comment fabriquer une croûte de fusil. c
8.00
3 Good Times c
5-8 Happy Days c
11-13 La p'tite semaine c
R.-Q. Aller Hop! — Le cyclotourisme au Québec, son équipement, ses règles de sécurité. c
8.30
3 M.A.S.H. c
4-7-10 Symphonie c
8 Movie of the Week: "Isn't it shocking?" c
11-13 L'amour quotidien c
R.-Q. Ce coin de pays. Anim.: Pierre Thériault. — La ville

de Québec, château-fort de la culture québécoise. c
9.00
3 Hawaii 5-0 c
4-7-10 Les arpenters verts c
11-13 Parlez-nous de vous c
R.-Q. D'un Québécois à l'autre. — La communauté chinoise de Montréal. c
9.30
4 Mission impossible c
7-10 Si Québec n'était conté c
5 Altogether c
12 Headline Hunters c
11-13 Documents c
R.-Q. Divers pour l'été. Anim.: France Dauphin et Gilles Marsolais. — Le festival de Ste-Rose du Nord et le théâtre de LLa Fenière à l'Ancienne-Lorette. c
10.00
3 Barnaby Jones c
7-10 Auto-patrouille c
8 Marcus Welby, M.D. c
12 Harry O c
5 Look who's here c
TCQ Le syndicalisme au Québec
10.30
4-7-10 Les nouvelles TVA c
11-13 Le téléjournal c
8 World Aquarium c
TCQ "La femme et le couple". Débat partie. Diffusion du débat qui a eu lieu dans le cadre du Salon du livre. Anim.: Suzanne Valéry. Invités: Françoise Dufresne, Xaviera Hollander et Martin Gray.
10.50
11 Nouvelles du sport et météo c
13 Le 13 vous informe c
11.00
3 Channel 3 Night Beat c
4 La météo c
5-8-12 News c
7 Informa 7 c
10 La couleur du temps c
11 Rencontres c
13 Ciné-Soir: "La tête à l'envers" c
11.05
4 Ciné-4: "Les fous du roi" c
11.15
7-10 Sans Pantouffles: "Les gros malins" c
11.30
12 Pulse c
11.22
12 The Merv Griffin Show c
11.30
3 Late Movie: "Ten Rillington Place" c

8 Wide World: "Mystery" c
11 Les joueurs c
A.M.
12.00
11 Cinéma: "Le grand jeu" c
12 The 12 Midnight Movie: "Torture garden" c
12.30
10 Le 10 vous informe c
12.52
5 Music with Marc Legrand c
12.55
4 Musique Marc Legrand c
MERCREDI 30 JUILLET 1975
A.M.
6.00
12 University of the Air c
6.30
12 Ed Allen c
7.00
3 News c
8 A.M. America c
12 Canada A.M. c
8.00
3 Captain Kangaroo c
8.30
12 Romper Room c
9.00
3 The Mike Douglas Show c
4 Mire et Musique c
8 Good Morning New England c
9.24
12 Karen's Yoga c
9.30
4 Bonjour comment ça va? c
7 Informa 7 c
12 The Community c
9.45
5 Test Pattern & Music c
9.54
5 Music with Marc Legrand c
10.00
10 Bienvenue CFMT c
3 Spin-off c
4 Au bout du fil c
5 Mon ami c
7 Les bouts d'chou c
10 Bonjour Montréal c
12 Edith Serec c
10.15
12 The Friendly Giant c
10.30
3 Gambit c
5 Mr. Dressup c
7 Sans détour c
8 Not for women only c
12 Magistrate's Court c
10.45
12 What's the Good Word? c
11-13 En mouvement c
11.00
3 Tattletales c

5 Sesame Street c
7 Bonjour l'été c
8 Dealer's Choice c
10 A votre service c
11-13 La souris verte c
12 Doctor's Diary c
11.15
11-13 Les contes de la rive c
11.30
3 Love of Life c
4 Dessins animés c
8 The Brady Bunch c
10 Pour vous Mesdames c
11 Les Pierrefeu c
12 The Art of Cooking c
13 Voisins-voisines c
11.40
4 Les informations c
11.55
3 News c
P.M.
12.00
3 The Young and the Restless c
4 De tout de tous c
5 Summer of '75 c
7 Informa 7 c
8 Showoffs c
10 Les bouts d'chou c
11 Francis au pays des grands fauves c
12 Magic Tom's Summer Show c
12.30
3 Search for Tomorrow c
7-10 Ciné-Mercredi: Programme double: "La vengeance de la déesse rouge" et A communiquer.
8 All my Children c
11-13 Les fous du roi c
12 Summer Theatre: "Have Rocket, will travel" c
1.00
3 One O'Clock News & Weather c
4 A votre service c
5 Movie Time: "Stanik" c
8 Ryan's Hope c
11-13 Dans la note c
1.10
3 Across the Fence c
1.30
3 As the World Turns c
4 Pour vous Mesdames c
8 Let's Make a Deal c
11-13 Le téléjournal c
1.35
11-13 Réseau-Soleil c
2.00
3 The Guiding Light c
4 Cinéma: "La colère des dieux" c
8 The \$10,000 Pyramid c
12 What's the Good Word? c
TCQ Chasse Galerie
2.15
TCQ Les Touche-à-tout

2.30
3-5 The Edge of Night c
8 Rhythm and Reason c
11-13 Cinéma: "Les affreux" c
12 He knows she knows c
TCQ Aller Hop
3.00
3 The Price is Right c
5 Juliette & Friends c
8 General Hospital c
12 Another World c
TCQ Ce coin de pays
3.30
3 Match Game c
4 Patofville c
5 30 from Edmonton c
8 One Life to Live c
ITCQ D'un Québécois à l'autre
4.00
3 Musical Chairs c
4 Au sous-sol d'André c
5 Family Court c
7-10 Patofville c
8 Gilligan's Island c
11-13 Allô grenouille c
12 Définition c
TCQ Divers pour l'été
4.30
3 The Raymond Burr Show c
5 The Forest Rangers c
7 Ciné-4: "Le trafic dans la terreur" c
8 Superman c
10 Aventures: "Le démon de l'or" c
11-13 Sol et Gobelet c
12 Pay Cards c
TCQ Le centenaire du YWAC
5.00
4 Voyage au fond des mers c
5 Aquarium c
8 The Lucy Show c
11 La vie en mouvement c
12 Truth or Consequences c
13 Cinéma de 5 heures: "Parias de la gloire" c
TCQ Les violons d'Ingres: "Les avions miniatures avec Jacques Mercier. Anim. Liliane Tremblay." c
5.30
3 The Beverly Hillbillies c
5 The Partridge Family c
8 News Circle c
12 It's your Move c
TCQ Les cloches du hameau — L'abbé Pierre Gravel nous raconte la Côte de Beaulieu.
5.50
4 Tirage Bonanza c
5.55
4 La météo c

les films

MARDI 29 JUILLET 1975

P.M.
7.00
(12) Tuesday Movie: "Cromwell". Drame historique réalisé en Grande-Bretagne en 1970 par K. Hughes et mettant en vedette Richard Harris, Alec Guinness et Robert Morley. — En 1640, le roi Charles Ier d'Angleterre voulant déclarer une guerre contre l'Ecosse entre en conflit avec les députés, ce qui fait éclater une guerre civile. c
8.30
(8) Movie of the Week: "Isn't it shocking?". Comédie policière réalisée aux Etats-Unis en 1973 par J. Badham avec la participation d'Alan Alda, Edmond O'Brien et Ruth Gordon. — Le shérif d'un patelin de Nouvelle-Angleterre est tourmenté par la mort de plusieurs citoyens d'âges avancés. c
11.00
(13) Ciné-Soir: "La tête à l'envers". E.-U. 1960 avec une réalisation de J. Logan en 1960 avec Anthony Perkins, Jane Fonda et Ray Walston. — Une jeune fille s'inscrit dans un collège dans le but d'y rencontrer l'homme de ses rêves.
(4) Ciné-4: "Les fous du roi". E.-U. Drame social réalisé en 1949 par R. Rossen avec Broderick Crawford, Mercedes McCambridge et John Ireland. — Après s'être fait élire comme gouverneur pour combattre les injustices, un homme agit finalement comme ses prédécesseurs.
11.15
(7) (10) Sans Pantouffles: "Les gros malins". Comédie réalisée en France en 1969 par R. Leboursier et interprétée par Jacques Jouanneau, Tina Burano et Francis Blanche. — Après avoir avalé un somnifère, un boucher fait des songes qui lui révèlent le résultat des courses de chevaux. c
12.00
(11) Cinéma: "Le grand jeu". Drame réalisé en France en

1954 par R. Siodmak avec la participation de Jean-Claude Pascal, Gina Lollobrigida et Françoise Rosay. — Un militaire se rend chez une tireuse de cartes qui lui promet le bonheur. Survient alors dans sa vie une femme facile qui ressemble à son ancienne maîtresse qui devait l'accompagner au Maroc. c
12.00
(12) The 12 Midnight Movie: "Torture garden". G.-B. Film d'horreur réalisé en 1967 par F. Francis avec Michael Bryant, Beverly Adams, Burgess Meredith et Jack Palance. — Un prestidigitateur annonce un avenir effrayant à quatre individus. c
12.30
(7) (10) Ciné-Mercredi: programme double: "La vengeance de la déesse rouge". It. 1958, aventures d'E. Marcelli avec Luisi Rivelli. — En Amérique du Sud, grâce à l'aide d'une Indienne, un aventurier parvient à trouver l'emplacement de diamants.
A communiquer.
12.30
(12) Summer Theatre: "Have Rocket, will travel". Moe Howard, Larry Fine et Joe de Rita jouent dans cette comédie de D. Lowell réalisée aux Etats-Unis en 1959. — Trois compagnons farfelus sont les passagers involontaires d'une fusée qui atterrit sur Vénus.
1.00
(12) Movie Time: "Stanik". Drame policier réalisé en Italie en 1968 par P. Vivarelli avec Magda Konopka, Julio Pena et Umberto Raho. — Les péripéties d'une criminelle qui conserve sa jeunesse grâce à un procédé chimique.
(4) (7) (10) Les Grandes Productions: "La puce à l'oreille". Rex Harrison, Rosemary Harris et Louis Jourdan jouent dans cette comédie de J. Charon réalisée aux Etats-Unis en 1968. — Une femme qui soupçonne son époux d'infidélité décide de lui tendre un piège. c

2.00
(4) Cinéma: "La colère des Dieux". Fr. Drame réalisé en 1946 par C. Lamac avec Vivienne Romance, Clément Duhour et Louis Salou. — Un condamné à mort imagine quelle serait sa vie s'il n'avait pas commis de crime. c
2.30
(11) (12) Cinéma: "Les affreux". Comédie satirique réalisée en France en 1949 par M. Allégret et interprétée par Pierre Fresnay, Darryl Cowell et Anne Collette. — Un comptable un peu maniaque est victime d'une erreur judiciaire et se voit condamné à la prison. Celui-ci veut être en règle avec la société et a l'idée de commettre de petits larcins pour la valeur du temps passé en prison. c
4.30
(7) Ciné-4: "Trafic dans la terreur". E.-U. 1967, aventures de M. Moore avec Jack Palance, Fernando Lamas et Aldo Ray. — Un aventurier aide les gens d'un village chinois à se débarrasser d'un criminel. c
4.30
(10) Aventures: "Le démon de l'or". E.-U. 1949, aventures de S. Simon avec Glenn Ford, Ida Lupino et G. Young. — Un homme part à la découverte d'une mine d'or qui coûte la vie à tous ceux qui essaient de la repérer.
5.00
(13) Cinéma de 5 heures: "Parias de la gloire". Drame de guerre réalisé en France en 1963 par H. Decoin et interprété par Curd Jurgens, Maurice Ronet et Folco Lulli. — En Indochine, un soldat français ne souffre pas la présence dans son groupe, d'un officier allemand. c
(4) (7) (10) Les Grandes Productions: "La puce à l'oreille". Rex Harrison, Rosemary Harris et Louis Jourdan jouent dans cette comédie de J. Charon réalisée aux Etats-Unis en 1968. — Une femme qui soupçonne son époux d'infidélité décide de lui tendre un piège. c

Le Canada continue d'exporter du gaz naturel vers les Etats-Unis

OTTAWA (PC) — Le Canada ne procédera pas à une réduction immédiate de ses exportations de gaz naturel vers les marchés américains, du moins d'ici à la fin de l'hiver prochain.

C'est là l'assurance qu'a donnée hier à Ottawa le ministre canadien de l'Énergie, M. Donald Macdonald, alors qu'il rencontrait l'administrateur de la U.S. Federal Energy Administration, M. Frank Zarb.

Au cours d'une conférence de presse conjointe, suite à la rencontre, M. Macdonald a dit qu'à moins d'impondérables, le Canada ne réduirait pas ses exportations de gaz cette année, en accord avec l'Office national de l'énergie qui, le 16 juillet dernier, dans un rapport, ne favorisait pas une interruption immédiate, recommandant plutôt une restriction progressive, afin de contrer une pénurie imminente de gaz naturel au pays.

De son côté, M. Zarb s'est montré heureux de la décision canadienne, soulignant que cette période de répit permettrait aux États-Unis de s'ajuster à cette nouvelle situation, en tentant de déve-

lopper son programme d'indépendance énergétique.

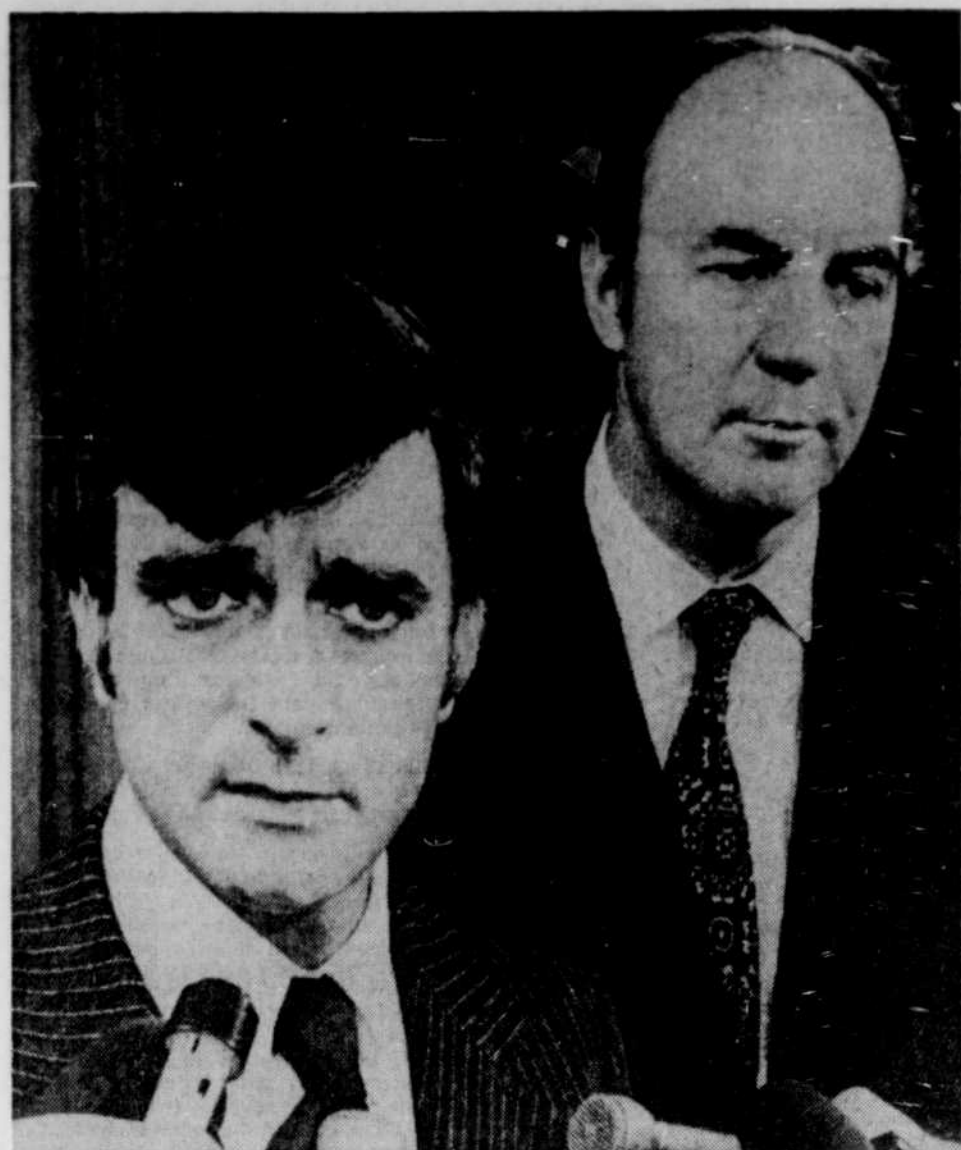
Les exportations canadiennes de gaz naturel vers les marchés américains, qui représentent 45 pour cent de la production canadienne, ne constituent que 4,5 pour cent de la demande de gaz des États-Unis.

Les deux parties sont convenues de continuer les discussions bilatérales en établissant notamment une force de procédure destinée à mettre sur pied un groupe d'études formé de fonctionnaires des deux pays.

L'entretien a par ailleurs donné lieu à un tour d'horizon des questions énergétiques intéressant les deux pays dans les domaines du pétrole et de l'énergie nucléaire.

A ce chapitre, M. Macdonald a dit avoir remis à son interlocuteur la documentation pertinente sur le réacteur nucléaire canadien de type candu.

Bien que les États-Unis manifestent un intérêt certain pour le Candu, il n'a pas été question de vente, a dit M. Macdonald, en réponse aux questions de la presse.



M. Frank Zarb, directeur de la Société américaine de l'énergie, et le ministre canadien de l'énergie, Donald Macdonald, se montrent optimistes au moment où ils annoncent que le Canada ne réduira pas ses exportations de gaz naturel vers les États-Unis.

L'éditeur Farrell et ses journalistes témoigneront dans l'affaire Reid

OTTAWA (PC) — L'éditeur Mark Farrell et au moins cinq journalistes du quotidien montréalais The Gazette seront appelés à témoigner devant le comité parlementaire créé pour enquêter sur les accusations portées contre le secrétaire parlementaire du Conseil privé, M. John Reid.

Ce dernier a été accusé

d'avoir donné des informations protégées par le secret d'État à des manufacturiers, avant la publication du dernier budget fédéral.

Le député Rod Blaker de Montréal-Lachine, président du comité des Elections et privilèges des Communes, a révélé lundi soir que les témoins seront assignés à se présenter à une date encore

indéterminée à la fin du mois d'août.

Le choix des témoins a été fait après une réunion de deux heures des sept membres du comité.

Ce comité a le pouvoir d'assigner légalement des témoins, mais M. Blaker préfère transmettre, en premier lieu, une invitation.

ATTENTION - ATTENTION

1 SEUL MAGASIN A QUEBEC
établi depuis 1956

PROFITEZ EN DES MAINTENANT

SERVICE SUR TOUTES MARQUES DE CHASSIS ET PORTES

Pieces en magasin pour réparation de vitres et moustiquaires

ESTIMES GRATUITS JOUR ET SOIR
529-5376 529-5377

PORTES REVETEMENTS

TREMBLAY ALUMINIUM

265, rue Dorchester - 529-5376
(Depuis près de 20 ans à votre service)

CHASSIS AUVENTS

Reculer dans le temps

Je ne sais pas votre opinion là-dessus, mais sans que vous me la demandiez, j'aimerais vous donner la mienne.

Ca ne vous engage en rien, comme les produits que l'on vend de porte en porte.

Si un génial être humain arrivait à mettre au point cette machine à reculer dans le temps, on ne pourrait quand même pas le recevoir à l'Académie des Sciences pour avoir fait avancer la science de l'homme.

Tel n'est pas mon propos. Imaginons pour un instant que le savant en question existe, et qu'il arrive à mettre au point "la machine". Imaginons aussi que vous êtes chez vous ce soir, vous venez de finir votre "Soleil" quotidien et votre petite bière, que choisissez-vous?

Le sacre de Napoléon en Notre-Dame de Paris, pour le voir, lui, le petit Corse aux cheveux plats rudoier Sa Sainteté le pape Pie VII.

Christophe Colomb criant "terre, terre" et débarquant dans la petite île de San Salvador pensant qu'il était aux Indes. (C'est toujours drôle de voir les autres mettre les pieds dans les plats, mais quand oublierons-nous son erreur?)

Le "débarquement", pas celui de Georges Blond, qui est devenu "The longest Day", mais celui de ce bon Jacques Cartier, à Gaspé. Jacques Cartier à qui nous devons la joie de se geler les parties précieuses en ce cher Canada. Terre de nos aïeux, je veux bien, mais si on songe que le grand navigateur malouin voyageait à voile, les frais de dépenses de voyages "comme on dit" n'auraient pas été plus élevés. Nous aurions été capables d'apporter "la semence de la France" et "la culture" qui doit aller avec, un peu plus au sud. Et l'économie de chauffage et de pelletage aurait fait l'affaire de tous.

La première nuit d'amour mettant en vedettes la reine Cléopâtre d'Égypte (ça date) et de Marc Antoine, champion des Jeux olympiques. Pour 18 ans et plus, et voyeurs de tous âges.

Remontons plus loin, tiens par exemple "La



ma place au soleil
Jacques Normand

Nuit de la côte" dans le Paradis Terrestre, avec un fond sur l'enquête sur la viande avariée.

Moïse se mettant à la table de l'oie.

Noé achevant de construire son arche, projet qui devra s'autofinancer. Si la pluie ne dure pas plus de quarante jours.

Jonas dans sa baleine, l'inventeur des voyages organisés, un habitat extraordinaire avec l'eau courante dans toutes les pièces et plancton à volonté.

Un bal chez Louis le quatorzième, à Versailles.

Une nuit sur le divan de Shéhérazade, accompagnée au clavecin par le divin Mozart (suggestion de Léo Ferré).

Le premier succès de Louis Pasteur avec un vaccin.

L'ex-président Nixon posant un geste honnête.

Revoir le premier homme faisant le premier pas sur la lune.

Le naufrage du Titanic et de l'Andrea Doria en direct.

Mao descendant le fleuve Amour à la nage.

Ghandi dansant la java.

Et pour finir la soirée, Monsieur Robert Bourassa faisant une déclaration non équivoque à la presse.

QUELLE SOIRÉE!

Mode au logis Pollack

MAIL ST. ROCH - SAINTE-FOY



Nos fauteuils sculptés "traditionnels" aux beaux finis lustrés

Rég. 199.95 **129⁹⁹**

Notre plus belle collection de fauteuils de style pour agencer aux meubles que vous chérissez le plus. Ou faites d'un de ces fauteuils, la base de votre nouveau décor. Lignes pures d'un riche fini de grand attrait rehaussé par des tissus de la plus haute qualité. Choisissez parmi plusieurs modèles de notre vaste collection.

- Style Méditerranéen
- Style Contemporain
- Style Provincial
- Pour le salon, le boudoir ou la chambre à coucher

L'élégance du contemporain à prix réduit...

Rég. \$139.95 **69⁹⁹**

Donnez du chic à votre salon en le personnalisant avec les tables décoratives Singer aux lignes exclusives. Bois de première qualité au fini enrichi de motifs décoratifs au fini chromé. Chaque pièce peut facilement se combiner à tout décor où le trio peut donner un tout nouveau accent à votre salle de séjour. Les modèles et les grandeurs sont si variés, qu'ils conviennent à toutes les pièces qu'elles soient immenses ou de dimensions moyennes. Mail St-Roch, MEUBLES, rayon 710, 4e étage, Sainte-Foy, étage supérieur, Lévis, rez-de-chaussée.